

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | Pagination continue. |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
									✓		



BIBLIOTHÈQUE DES FAMILLES.

LE

FOYER DOMESTIQUE,

Revue Religieuse, Littéraire, Historique, Artistique, Agricole, &c

Rédigé par un Comité d'Écrivains Catholiques.

Le *Foyer Domestique*, accessible à toutes les bourses par son bon marché paraît le 1er de chaque mois, par cahier de 64 pages, double colonne, formant un volume de 384 pages tous les six mois, composé de matières ainsi classées :

Religion.—*Sermons, Exhortations et Conférences* des orateurs sacrés du Canada et de l'Europe.

EXTRAITS d'Ouvrages, où l'on expose les preuves de la *Religion*, les dogmes de la *Foi*, les règles de la *Morale*, etc.

EXPOSÉ et RÉSUMÉ de tous les faits et de toutes les questions d'actualité religieuse soulevées dans l'intervalle de chaque livraison.

RAPPORTS et LETTRES édifiantes sur les Missions du Canada et de l'Étranger.

Littérature.—Choix varié des meilleures productions, tant du Canada que de l'Étranger. Les sujets ayant trait aux matières suivantes entrent dans le cadre de cette publication, savoir :

Philosophie, Eloquence, Discours, Légendes, Critiques, Bibliographies, Biographies, Voyages et Œuvres d'imagination.

Les lettres pour abonnement, envoi d'argent, etc., doivent être adressées à M. l'Administrateur du FOYER DOMESTIQUE, à Ottawa; et tout ce qui concerne la rédaction à M. l'abbé ÉDOUARD GUILMET, Rédacteur-en-Chef.

Histoire.—*Mémoires* sur le Canada et autres pays; *Aperçu* sur l'histoire de l'Église et du Clergé; *Étude* des Mœurs et des Monuments, etc.

Sciences et Beaux-Arts.—Découvertes scientifiques et applications des sciences aux Arts. Revue des Concours et compte-rendu des œuvres d'art.

Musique.—Un morceau de *Musique* pour Piano ou Chant, paraît dans chaque livraison.

Agriculture.—Travaux, recherches, découvertes et perfectionnements

Tempérance et Luxe.—Exposé des causes et des funestes effets de l'*Intempérance* et du *Luxe*, et autres désordres dans la société.

Chronique Générale.—Le *Foyer Domestique* ne s'occupe point de politique, mais il publie un *Résumé* des nouvelles politiques et autres les plus intéressantes, etc

Volume III.—No. 3.

1er MARS 1877.

Un Morceau de Musique chaque Mois—ABONNEMENT : \$1 PAR VOLUME.

LISTE DES COLLABORATEURS.

Adam, (Abbé F. L. T.)—Montréal.
Alleau, (Abbé Th.) Missionnaire Apostolique, à Paris. (France.)
Amiot, (Guil.) Avocat—Québec.
B..... (Abbé G.)—Ottawa.
Baillarge, (G. F.) Sous-Ingénieur en-Chef des Travaux Publics du Canada—Ottawa.
Beauchamp, (Joseph)—Etudiant en Droit.—Montréal.
Belanger, (J. A.)—Ottawa.
Benoit, (Alph.)—Ottawa.
Benoit, (Sam.)—Ottawa.
Benoit, (Dr. F.), M. D., Montebello.
Bourget, (Jos. G.) employé civil.—Québec.
Caouette, (J. B.) employé civil—Québec.
Chandonnet, (Abbé T. A.) Docteur en Philosophie, en Théologie et en Droit Canon.—Montréal.
Chapman, (W.)—St. François de la Beauce.
Chauveau, (Hon. P. J. O.)—Québec.
Chauveau, (Alex.) M. P. P.—Québec.
Chemin, (Abbé Léon) curé de Grenville.
Couture, (Guillaume)—4 rue Cabanaïs, Paris.
Crevier, (Dr. J. A.) Médecin-Naturaliste, Montréal.

De la Bruyère, (Boucher)—Saint-Hyacinthe.
De Montigny, (B. A. Testard)—Saint-Jérôme.
Derome, (F. M.)—Rimouski.
Desaulniers, (Frs. L.)—Yamachiche
Desjardins, (Dlle. Clara.)
De Vervins, (M. le Comte A.) St. Louis du Missouri (Etats-Unis).
Dick, (Dr. V. E.)—Château-Richer.
Dion, (J. O.)—Bassin de Chambly.
Donnelly, (James) Montréal.
Drapeau, (Stanislas)—Ottawa.
Evanturel, (P. E. Alf.) LL. B., Ottawa.
Faucher de St. Maurice,—Québec.
Filliatre, (R. P.) O.M.I.,—Ottawa,
Fréchette, (Louis-Honoré)—Québec.
Gagnon, (Ferd.)—Worcester, Mass., E.U.
Garneau, (A.)—Ottawa.
Genand, (J. A.)—Ottawa.
Graziella, (Mlle ***)
Guay, (Abbé Chs.) N.-D. du Sacré-Cœur.
Guillaume, (Abbé C.) curé d'Embrun, diocèse d'Ottawa.
Huguet-Latour, (L. A.) A. M., N. P., Montréal.
Huot, (Edouard)—Québec.
Langevin, (Abbé Edm.) Vic.-Général—Rimouski.

L..... (Eugène)—St. Raphaël.
Legendre, (Napoléon)—Québec.
Le May, (Pamphile)—Québec.
Lemoine, (J. M.)—Québec.
Lerida, (Mlle ***)
Lorrain, (Léon) Etudiant en Droit, premier Lauréat au concours de poésie de l'Université-Laval, Iberville.
Malouin, (J. A.)—Québec.
Marmette, (Joseph)—Québec.
McCabe, (L.)—Ottawa.
Meilleur, (Dr. J. B.), M. D., LL. B.—Québec.
Pallier, (R. P.) O.M.I.—Ottawa.
Paquin, (R. P.) O.M.I.—Ottawa.
Paquin, (Elzéar)—Montréal.
Poirier, (Pascal)—Ottawa.
Poisson, (M. J. A.)—Arthabaskaville.
Renault, (Eugène)—Montmagny.
Smith, (Gustave)—Ottawa.
Sulte, (Benj.)—Ottawa.
Tanguay, (Abbé Cyp.)—Ottawa.
Tasse, (Joseph)—Ottawa.
Tasse, (Elié) Surintendant de l'Éducation, Winnipeg, (Manitoba.)
Tessier, (L. W.)—Montréal.
Tetu, (Dr. L.)—Rivière-Quelle.
Thibault, (Chas.) Avocat—Montréal.
Turcotte, (L. P.)—Québec.

Ainsi que plusieurs autres **Ecrivains** également disposés à enrichir notre Publication de leurs travaux.

Sommaire des Matières de cette Livraison.

	PAGES.		PAGES.
Religion.		Agriculture.	
MOSAÏQUE.—Révolutions.— <i>Quis ut Deus</i> , etc., par un Ami du Foyer.....	129	Sur la tenue d'une ferme, etc., par le Dr. M. F. E. V. * *	176
Morale et Philosophie.		Maximes et Pensées.	
Le Mystère de la Pauvreté (<i>Suite</i>), par Aug. NISARD.....	131	Pensées, par J. DROZ.....	130
Histoire.		Pensées sur la Presse, par M. le Comte de NUGENT.....	147
Mémoire sur le Canada (<i>Suite</i>), par Stanislas DRAPEAU.....	134	Autres Pensées.....	161
Notes sur Yamachiche (<i>Suite</i>), par M. l'abbé N. CARON.....	138	Pensées sur l'éducation.....	162
Eloge historique de la Soeur Marguerite BOURGEOIS, fondatrice de la Congrégation Notre-Dame de Villemarie, par l'abbé SAUSSERET.....	141	Partie Editoriale.	
Littérature.		Noces d'Or de Pie IX.....	177
Alvira, l'héroïne du Vésuve, par le Rév. A. J. O'REILLY, traduit pour le Foyer <i>Domestique</i> par E. P. Bédard, écriv. avocat.....	148	Adresse du Clergé et des Citoyens de la Province de Québec au Saint-Père.....	177
Poesies.		Mandement de Mgr. l'Evêque d'Ottawa à l'occasion du 50e anniversaire de la Consécration Episcopale du Pape Pie IX.....	178
Notre Dame de Lourdes, par X.....	166	Ouverture du Parlement Fédéral et Discours du Trône.....	181
La Goutte d'Eau, par Eugène de MARGERIE.....	171	Exposition de 1878.....	183
Biographie.		Pie IX ! par Ferd. RHOX.....	184
Pierre Chrysologue Pambrun (<i>Suite</i>), par Joseph Tassé.....	172	Moralité aux Etats-Unis.....	184
St. Joseph, premier Patron du Pays, par S. D.....	176	<i>L'Echo des Deux-Mondes</i> et le <i>Foyer Domestique</i>	185
Critique.		Notre Partie Littéraire.....	185
Un mot de Critique, par J. B. C * *	162	Information Particulière.....	186
Critique sur <i>l'Etude de l'Homme</i> , par un LECTEUR du Foyer <i>Domestique</i>	164	A nos Collaborateurs.....	186
Réponse, par M. Elzéar PAQUIN.....	165	Société St. Jean-Baptiste d'Ottawa.....	186
Education.		L'Université-Laval et Sir F. Hinks.....	186
L'Instituteur, par Ferdinand RHOX.....	161	Institut-Canadien de Québec.....	186
Beaux-Arts.		Mission Providentielle des Peuples.....	187
Etude sur les Beaux-Arts (<i>Suite</i>), par Gust. SMITH.....	167	Histoire des Institutions Charitables du Canada.....	187
Bibliographie.		<i>La Goutte d'Eau</i> (Musique).....	188
Fêtes à Yamachiche, par Gust. SMITH.....	165	Ordination à St. Hyacinthe.....	188
Le Mois de Mars ou Mois de St. Joseph.....	165	Noces d'Or, au Canada.....	188 et
Les Evénements de 1837-38, par B. SULTE.....	166	Noces d'Argent, au Wisconsin.....	189
Economie Sociale et Politique.		Une Jolie Fête.....	190
Essai sur le droit Social Chrétien (<i>Suite</i>), par le Rév. Père PAQUIN, O. M. I.....	156	Errata.....	191
		Le Corps de Musique de Beauport.....	191
		Nouveaux Agents.....	192
		Nouvelles-Diverses.....	192
		Annonces—Voir le <i>Couvert</i> .	191
		Memorial Necrologique.	
		Louis Joseph Amédée CADIEUX.....	192
		Marie-Georgiana.....	192
		Madame Veuve Michel RAGINE.....	192
		Hector Hébert.....	192
		Benjamin FILTEAU.....	192

ABONNEMENT.

Cette REVUE paraît le 1er de chaque mois, par cahier de 64 pages, double colonne, formant deux volumes de 384 pages, chaque année.

Prix par Volume.
CANADA.....\$1.00.
ÉTATS-UNIS..\$1.10.
EUROPE.....\$1.60.(8 f)
Payable d'avance.

BIBLIOTHEQUE DES FAMILLES.

L.E

FOYER DOMESTIQUE.

ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. l'abbé EDUARD GUILMET, Rédacteur-en-Chef, et la correspondance qui se rapporte aux abonnements, envoi d'argent, annonces, impressions, etc., etc., à M. l'ADMINISTRATEUR du Foyer Domestique

Religion, Histoire, Voyages, Littérature, Sciences, Beaux-Arts, Agriculture, Tempérance, etc.

RÉDIGÉ PAR UN COMITÉ D'ÉCRIVAINS CATHOLIQUES.

Religion.

[Pour le Foyer Domestique.]

MOSAIQUE.

Révolte fut le cri de l'Archange rebelle.....
Et le ciel vit soudain les révoltes, le zèle
Voulant contre ou pour Dieu se battre, s'immoler ;
On entend sur le roc battre l'onde en furie ;
Le roc reste immobile..... O barrière chérie,
Une ruine effroyable est par ton soin baïnie,
Terreur des flots qui vont contre toi se rouler.
Image du grand Dieu qui dans les cieus commande,
On est par lui ; que tout de son pouvoir dépende,
Nous sommes les sujets : qu'il ordonne ou défende,
Sous son divin drapeau courons nous enrôler.
(Omnis potestas a Deo).

Qui, comme le Très-Haut, est grand, est admirable ?
Un mortel pourrait-il contre l'Être adorable
Insensé se lever..... lever un bras de chair ?
Sa foudre terrassa Lucifer dans l'abîme ;

Un archange du ciel qui touchait à la cime
Toujours est enchaîné dans le fond de l'enfer :

Des mortels qui ne sont que cendre, que poussière
Essayer oseraient de franchir la barrière.
Un Dieu bien loin de nous planant dans la lumière ?
Suprême, fol orgueil d'un méprisable ver !!!



DANS la foi à un Dieu, à une Providence, à une religion divine, au Décalogue, à la conscience, ces bases granitiques de toute société, l'obéissance serait impossible. En effet, comment, pourquoi, obéir à mon semblable tiré du néant et de la poussière comme moi ? sujet aux mêmes misères que moi ? sur-

tout quand je vois dans le monde le vice, l'impiété, la folie souvent au faite du pouvoir et posant son pied impur sur le mérite, sur la vertu, sur le génie ?..... Jésus-Christ aux pieds de Caïphe, d'Hérode, de Pilate ?.....

Le chrétien obéit, mais en vertu de quelle autorité se soumet-il ainsi ? Est-ce pour plaire à un homme de chair et de mort ? Ce serait pour lui se dégrader, agir en esclave, par crainte..... Le chrétien obéit, mais par principe de conscience, comme dit le grand Apôtre. Car il n'y a point de puissance qui ne soit de Dieu. Or toutes les puissances qui sont de Dieu sont dans l'ordre. Celui donc qui résiste aux puissances résiste à l'ordre de Dieu, et ceux qui résistent attireront sur eux la condamnation.

Que toute âme soit donc soumise aux puissances mystérieuses. Tel est le magnifique enseignement, la sublime et divine doctrine de la Religion sur l'autorité. (Voyez *Épître aux Romains*, XIII.)

Déjà avant le grand Apôtre Jésus-Christ avait dit : "Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu." (Luc, XX, 25). "Vous n'auriez aucun pouvoir sur moi, s'il ne vous avait été donné d'en haut." (Jean, XIX, 11) Le pouvoir vient donc d'en haut. Tout pouvoir légitime est donc établi de Dieu, a droit d'être respecté, d'être obéi. Pour notre exemple, Jésus-Christ s'est soumis à ses juges, à ses bourreaux iniques. Les martyrs ont imité leur divin Maître, et le chrétien continue cette obéissance par conscience, pour obéir à Dieu, disant avec le Roi prophète : "J'ai vu l'impie grand, élevé comme le cèdre, et j'ai passé, et il n'était plus.... Je l'ai cherché, et je n'ai pas trouvé sa place." (Psaume XXXVII, 35, 36) L'autorité, le pouvoir sont donc des choses divines, et conséquemment indestructibles. Les hommes

qui exercent cette autorité ne sont pas toujours des hommes divins, sont toujours des ombres qui passent, des nuages quelquefois chargés de foudres et de tempêtes, dont la Providence se sert pour purifier l'atmosphère ; " et j'ai passé et ils n'étaient plus !....." Où sont maintenant Antiochus, Néron, Robespierre ?.....

Les hommes bons et mauvais sont les uns et les autres les instruments de la Providence pour le bonheur ou le châtiement des peuples, et les faits, les événements qui éclatent sous nos yeux ne sont que l'accomplissement des arrêts divins. " Et maintenant, ô rois ! comprenez, instruisez-vous, vous qui jugez la terre." (Psaume XI, 10) Les enseignements de la religion divinisent donc tout à la fois l'autorité et l'obéissance. Celui qui commande représente le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs, le Maître souverain de toutes choses. Celui qui obéit ne voit que le Très-Haut dans la personne de ses chefs, de ses maîtres, de ses supérieurs terrestres.

Et quand les dépositaires de l'autorité céleste, divine, abusent de leur mandat, c'est le Très-Haut qui les brise avec un sceptre de fer, qui les réduit en poussière comme un vase d'argile. (Psaume XI, 9). L'ennemi de la religion est donc l'ennemi de la société.

Il y a trois esprits, et trois esprits seulement, qui dirigent l'homme et l'humanité : il y a l'esprit de Dieu, l'esprit de Satan, l'esprit de l'Homme.

Bienheureux ceux qui sont guidés par l'esprit de Dieu ; maudit ceux qui sont guidés par l'esprit de Satan ; malheureux ceux qui n'ont d'autre guide que l'esprit de l'Homme.

L'Eglise est infailible, indestructible, immortelle, parce qu'elle est gouvernée par l'esprit de Dieu.

Edifice divin qui triomphe des âges,
Grandit et se déploie avec l'humanité,
L'Eglise est un rocher que battent les orages,
Immobile colonne où Dieu, ses saintes pages,
Son temple, la vertu qui rend les hommes sages,
En tous temps ont bravé, vaincu l'iniquité.

Le monde est un cahos, une confusion, une tempête, une nuit ténébreuse, parce qu'il est gouverné par le prince des ténèbres.

L'homme est la proie des déceptions, des chagrins, des illusions, des vanités, parce qu'il est gouverné par l'esprit humain

Grandeur royale, implacable misère,
Enfant de Dieu, le fils de la poussière,
Mêlé de biens, de vertus et de maux,
Ainsi naît l'homme, étrange, obscur mystère,
Nœud gordien que nul trancha sur terre
Hormis l'Auteur du fil et des anneaux.

L'esprit de Dieu, comme le feu, comme les gaz légers, monte en haut, transporte l'humanité vers les hauteurs célestes.

L'esprit de Satan, comme les corps pesants, lourds, grossiers, tend en bas, attire en bas, vers les profondeurs insondables des noirs abîmes, ceux qui se laissent entraîner par sa masse.

L'esprit de l'homme, pas assez subtil pour gagner les sommets élevés, pas assez lourd pour gagner les abîmes, se maintient dans la région moyenne, végète sur la terre, autour de la terre, ne connaît guère que la terre.

Il y a conséquemment trois sortes d'esprits, d'âmes, dans ce monde :

Il y a les esprits, les âmes célestes, divines, hautes, grandes, nobles ;

Il y a les esprits, les âmes terrestres, humaines, moyennes, médiocres ;

Il y a les esprits, les âmes infernales, sataniques, basses, noires, lourdes, pesantes dont l'enfer est le centre, le lieu d'éternels regrets.

UN AMI DU "FOYER."

(A continuer.)

PENSÉES.

Sauf des exceptions individuelles, il n'y a de conscience que chez les peuples religieux : ailleurs on pense, on discute, on agit pour soi. Dans combien de livres où sont imprimés ces mots : *Nous voulons la liberté*, on devrait trouver à l'errata : *lisez l'autorité !*

Pressé de briller et de jouir, on méprise les études sérieuses. Il faudrait trop de temps pour devenir homme d'Etat, trop de gêne pour être homme de bien ; on se fait discoureur : aussi, dans notre siècle, que de gens savent parler ; mais ne savent pas ce dont ils parlent !

— On plaisante sur ces mots : *Bienheureux les pauvres d'esprit. Oui, bienheureux les pauvres d'esprit selon le monde.* Ce sont les hommes détachés de la fortune et des grandeurs. En connaissez-vous d'autres qui sachent faire un bon usage de ce qu'ils possèdent, et qui puissent remplir avec dévouement de hautes et périlleuses fonctions ?

J. DROZ.

Moralité et Philosophie.

LE
MYSTÈRE
 DE LA
PAUVRETÉ.

(Suite.)

IV



VENONS au mystère lui-même, je dirais volontiers au corps même de la pauvreté. Depuis qu'il y a des pauvres en ce monde, et "vous aurez toujours des pauvres en ce monde," n'est-il pas vrai que ce mystère a fait le tourment de tous ceux qui y ont regardé, et qui se sont mis à philosopher sur la chose ? Il a occupé tout autant que nous, sinon de la même manière, les penseurs païens, hommes des sociétés à esclaves, usufruitiers nés de la glèbe et de l'ergastule, parties prenantes des sueurs et du sang serviles. Cette exploitation épouvantable et effrénée des vaincus par les vainqueurs, et ce rendement de l'homme changé en bête de somme, et souvent moins bien traité que celle-ci,—croyons là-dessus le vieux Caton,—ne laissaient pas de troubler ces durs possesseurs dans une telle possession des corps et des âmes de leurs colons et domestiques. Les plus humains de ces propriétaires de, par la force et la condition n'ont pas vécu toute leur vie mortelle sans considérer qu'ils étaient plus que de raison les maîtres de la terre et de la personne d'autrui. Cette idée toute naturelle que l'esclave était un homme comme eux leur est venue assez souvent, et même ils l'ont exprimée d'une manière universelle quoiqu'en beaux esprits, soit au théâtre, soit sur la place publique, soit dans leurs livres. Aristote, ayant avisé que les sociétés grecques avaient duré et fleuri par ce moyen-là, en avait conclu que c'était la raison d'être de tout Etat policé. Ce grand esprit confondait le droit avec la possession de fait. Il y a tant de cas où l'un se démêle difficilement d'avec l'autre. Mais, avant Aristote, Ménandre avait dit aux Athéniens

que l'esclave et le maître ont été pétris du même limon et doués de la même âme. Sénèque est venu bien après chez les Romains, lequel a parlé des misérables de ce monde avec une commisération étonnante, si elle n'approche pas des tendresses évangéliques. Est-ce que Sénèque aurait attrapé quelque chose de la loi de grâce ? On est tenté de le croire. Philosophes ou poètes, ces païens ont eu pitié des pauvres, *Animas pauperum tuorum*, comme le psalmiste les appelle. Aucun d'eux n'a osé approfondir le mystère douloureux de la pauvreté. Ils n'étaient pas assez près de Dieu, ou plutôt Dieu n'était pas assez près d'eux pour qu'il leur fût possible de s'appliquer à cela sans trouble, sans colère et sans impiété. Quelques-uns de leurs politiques ont, il est vrai, agité politiquement la question ; je dis la question, et non pas le mystère de la pauvreté. La différence est grande, en effet, entre les deux. On agite une telle question politiquement et avec des desseins d'ambitieux et de factieux. On n'agite pas un mystère ; on le porte en soi et dans ses entrailles d'homme ; et l'on prie Dieu, l'ordonnateur souverain des conditions humaines, le père des pauvres et des riches, de nous le faire entendre, comme il veut que nous l'entendions, c'est-à-dire, à la gloire, et, pour ainsi parler, à la décharge de son impeccable Providence.

Les Gracques, et leur postérité moderne, petite et perverse, nos socialistes, ont mis le feu à cette question du sort des pauvres gens, faute de pouvoir et de vouloir l'entendre par Dieu et par la religion ; ce qui est la seule manière de l'entendre, et de diminuer, non pas d'ôter de ce monde le mal de la pauvreté. Et je leur concède ceci sans peine : c'est qu'ayant tant fait que d'engager dans la politique où tout s'aigrit et s'enflamme les affaires du pauvre, ces affaires ne peuvent pas les tourmenter médiocrement, s'ils y vont de bonne foi, ni les exciter peu, s'ils sont enclins de leur personne à la faction, et s'ils ont conçu l'abominable dessein de remuer l'Etat par les pauvres. Car lâchant ceux-ci contre les riches, c'est qu'ils veulent s'adjuger à eux-mêmes le plus substantiel, le plus succulent des déponilles opimes de la guerre sociale. Dans l'un et l'autre cas, ces amis, insensés ou criminels, des misérables ne sont plus dans le vrai. Ils perdent la cause qu'ils ont embrassée, et ils la perdent, après l'avoir noyée dans le sang, les lar-

mes et la ruine de tous. Ce n'est pas moi qui leur affirme cela ; c'est l'histoire d'il y a deux mille ans ; c'est celle de notre pays il y a quatre cents ans ; c'est celle d'hier. Et, néanmoins, je ne me sépare pas d'eux sur ce point seulement ; c'est quand ils sont d'honnêtes gens, et quand rien ne dénature ou n'infecte chez eux la pitié pour les pauvres.

Ainsi le mystère de la pauvreté a surpassé et les plus grands penseurs du monde païen et les agitateurs des multitudes, et, de notre temps, les théoriciens de félicité publique, les naïfs et les violents de la séquelle. Ils n'ont pas pu, comme le leur a dit le Christ, "porter ces choses hautes." Il était nécessaire à la morale et à la paix des sociétés humaines, si l'on peut dire qu'une telle paix a jamais existé, que la pauvreté eût son type ou son exemplaire vivant et réel dans la personne du Dieu fait homme, et qu'ayant été par lui infiniment honorée et relevée, elle nous fut par cela même expliquée. Et ceci n'est pas une manière toute commode de me rendre à peu près compte de la condition des misérables de ce monde. Je ne fais pas non plus que m'en référer à cet égard à mon éducation chrétienne. Je vais droit au monstre, à la misère ; et je ne le saisis pas du tout, si je ne me tourne vers le Christ revêtu de ma chair et le plus pauvre des pauvres de ce monde. Non seulement je n'entends rien de cette chose affreuse qui a nom pauvreté, et qui, toute affreuse qu'elle est, fait partie de l'ordre temporel des sociétés, et y tient amplement sa place ; mais je m'en afflige jusqu'à l'irritation comme la plus insupportable des anomalies de ce monde. Sans le Christ, je ne veux pas de vos inégalités sociales et de ces disproportions énormes entre avoir plus qu'on ne peut consommer et n'avoir pas de quoi subsister. Ma raison, si je la mets du problème, et si je l'y mets seule, s'y entête et s'y embrouille. Je sens même qu'elle fait pis, c'est de s'échauffer jusqu'à s'en donner la fièvre. Et vous savez ce que sont ces fièvres-là, à quoi elles vous poussent un homme, quand il a le cerveau bien pris ! Elles le poussent à la faction, aux fureurs d'égalité, aux motions agraires, aux partages des biens, à la jacquerie par le fer et le feu. Cet homme passera, enseignes déployées et la loque rouge au vent, dans le camp des misérables. D'où vient cela ? C'est que cet homme, (je le suppose sincère et de nature compatissante), n'aura fait que raisonner

beaucoup avec sa cervelle, et un peu avec ses entrailles sur le sujet de la pauvreté. Il n'aura vu dans la pauvreté qu'un fait social, lequel pèse sur le plus grand nombre. Etonnez-vous qu'il crie aux politiques qu'ils aient à l'ôter au plus vite de ce monde. Comment l'en ôter ? Ce n'est pas de cela que cet homme se soucie. Les voies et moyens sont d'une simplicité primordiale : transporter la propriété de ceux qui la détiennent à ceux qui la convoitent et qui la dévorent en idée. Et, comme la chose paraîtra dure aux évincés, et qu'ils ne le prendront pas bien, se défaire de ces mauvais citoyens par le glaive de la loi, et se mettre en leur lieu et place. Je maintiens que les inégalités sociales, considérées de ce point chimérique d'une raison exaltée et envieuse, sortent de l'ordre des choses supportables, et qu'elles réclament un redressement immédiat. Il n'y a pas une tête humaine, capable de songer avec un peu de suite au destin des misérables, sans qu'elle s'enflamme outre mesure et se porte aux extrémités de l'utopie. Tenez pour certain qu'elle ne rêve rien moins qu'un renversement des conditions humaines. La métaphysique de la misère et la sentimentalité qui s'y joint chez certains esprits, nourris de bonne heure du poison de l'envie, ont produit le *Contrat Social* et les livres de Proudhon. Au fond, rien n'est plus sec à l'endroit des pauvres ; rien n'est plus odieux et de plus sommairement inique à l'endroit des riches. Et, en fin de compte, rien de tout cela ne se peut faire sans qu'il y ait mort d'hommes et du sang répandu comme de l'eau.

Mais nous avons l'économie politique, science nouvelle et effective. Je m'en rapporte à elle pour ce qui est des effets. Elle a déjà beaucoup agi dans l'intérêt des misérables : elle agira davantage encore, pourvu qu'on veuille bien lui remettre le gouvernement et la curatelle des peuples. Elle y met cette condition toute honnête et désintéressée. Les bons livres sur la matière économique ne nous manquent pas ; Il s'en publie des quantités, et le dernier publié est toujours le meilleur. Les chaires non plus, celles d'économie politique, ne se taisent pas chez nous et chez nos voisins. C'est devenu la panacée du paupérisme. Il existe par toute l'Europe de ces piscines de Siloé. Bien peu en sortent guéris, et jetant deçà et delà leurs béquilles. Et pourtant ce n'est pas faute à nos éco-

nomistes de remuer l'eau. Dieu me garde de douter et encore plus de plaisanter de cette science ardue entre toutes, et austère plus qu'on ne saurait le dire ! Je l'écoute, ou j'y lis quelquefois. Je la révère toujours, à cause des lumières grandes et pertinentes, et du bien dire de ses maîtres. Mais voyant "qu'il y a toujours des pauvres en ce monde," et que bien parler d'eux ne les exempte pas d'être pauvres, je me retrouve, comme l'Œdipe de la fable, en face de l'énigme d'aujourd'hui qui sera l'énigme de demain, l'énigme des jours et des ans à venir. La science économique, celle des bons esprits et des honnêtes gens, ne le dénoue pas davantage pour moi. Et il me semble que cette vue pratique du paupérisme, si nette pourtant de faction et d'empirisme révolutionnaire, ne m'a pas encore tranquilisé sur la condition du pauvre. Il ne me paraît pas que le pauvre en mange mieux, ni qu'il dorme sur la plume ou sur l'édredon. Tant que j'aurai sujet de comparer les unes aux autres les conditions humaines, de regarder que celui-ci mange du pain blanc et celui-là du pain noir, et pas toujours son content, mon esprit soutiendra mal le parallèle ; et les choses de ce monde lui apparaîtront avec des oppositions et des dissemblances monstrueuses. Il n'apercevra, il ne jugera plus que des extrêmes. Ici, des biens de fortune qui excèdent la capacité de jouir ; là, des dénuements qui font tout ensemble horreur et pitié, et l'homme aussi nu à la lettre et aussi infirme que l'est un ver de terre. Comment me rendre de ceci un compte qui satisfasse ma raison et qui la range, elle si disputeuse et si contredisante, à l'ordre social tel qu'il est depuis que le genre humain ne se nourrit plus de glands ? Vais-je pas me contenter de vos beaux raisonnements économiques, de votre arithmétique et de vos règles de proportion, auxquelles j'ai l'entendement peu ouvert, quand c'est par des infinis que je mesure la distance qui sépare la richesse de la pauvreté, quand la chair du pauvre se montre à moi nue et à peine décente ? Ces beaux raisonnements dont je ne conteste pas la force probante (ce serait contester le fait de la richesse publique), irritent plutôt qu'ils n'apaisent en moi ce sens humain avec lequel je m'approche du pauvre, et considère cet homme semblable à moi par l'appétit, les nécessités et même les délicatesses de l'humaine complexion.

On a écrit ou professé beaucoup de

choses vraies, solides, civiles et populaires touchant le capital, "cet infâme capital," comme nos sophistes plébéiques affectent de le dénommer, indiquant du doigt la proie aux loups ravisseurs qu'ils évangélisent. On a décrit magistralement ces mille canaux par lesquels l'argent de quelques-uns passe en des milliers de mains, alimente et féconde partout le travail : si bien que, n'étaient les vices du pauvre, (il a ses vices comme le riche) et l'infection du prêche socialiste, la pauvreté disparaîtrait en grande partie de ce monde. Tout cela, j'en conviens, me rend raison de la puissance bienfaisante du numéraire. Mais ces discours, bons et beaux, ne me disent rien du fait perpétuel et irrémédiable de la pauvreté. On ne me dit rien non plus de la personne morale du pauvre, de son génie, je veux dire, de la science qu'il a de vivre mal, et de cette dureté de nature qui chez lui contrepèse, il faut bien le croire un peu ! l'abstinence forcée, le manque du nécessaire, et trop souvent les pointes de la douleur. Là est le nœud du mystère pathétique auquel je m'attache. C'est cela qu'on veut approfondir : et la vue des personnes elles-mêmes que la misère assiège vous applique à la chose d'une manière peu commune. Il ne s'agit plus, en effet, de donner carrière à son esprit dans la matière du paupérisme, et de concevoir des théories d'une répartition meilleure et plus équitable de la richesse publique. Il s'agit de la misère elle-même vivante et qui a figure d'homme. Il est là, devant vous, dans son air naturel, ce pauvre auquel vous êtes venu rendre visite. Il est chez lui, dans sa tenue de ville, et portant ses haillons rapiécés, quand ils ont été rapiécés, aussi aisément que vous votre frac bourgeois. Il ne prend pas garde comme Maître Jacques d'Harpagon, à ranger contre le mur ses coudes percés. A quoi bon ces manières ? et qu'est-ce que cela lui fait à lui que son habit bâille aux coudes ? C'est à vous de remarquer cela, et comparant votre mise à la sienne, de mesurer, si vous le pouvez, les abîmes de bien-être qu'il y a entre votre condition et la sienne.

AUGUSTE NISARD.

(A continuer.)

Histoire.

[Pour le Foyer Domestique]

Mémoire sur le Canada,

depuis son établissement jusqu'à nos jours,

Par Stanislas Drapeau.

Ère PARTIE.

LE CANADA

SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE.

(Suite.)

CHAPITRE VII.

1701 — 1713.

Depuis le Traité de Paix Générale jusqu'à la cession de la Baie d'Hudson, de Terre-Neuve et partie de l'Acadie à l'Angleterre par la France.



PEINE le Canada venait-il de conclure son traité de paix, que la guerre éclata en Europe, à l'occasion de la succession au trône d'Espagne, après la mort du roi CHARLES II, arrivée en l'année 1700.

PHILIPPE V, petit fils de Louis XIV, étant monté sur le trône, cet événement trompa de nombreuses et avides ambitions, et les diverses Cours de l'Europe songèrent à profiter de cette complication d'intérêts pour rétablir l'équilibre européen qu'elles croyaient brisé.

Quoique les causes de la guerre fussent étrangères aux affaires de l'Amérique, cependant l'Angleterre, blessée par les procédés de Louis XIV, et nourrissant peut-être l'espoir de s'emparer du Canada, se détermina à attaquer les possessions Françaises du Nouveau-Monde.

Depuis quatre ans que la paix durait,

on s'était empressé de fonder la *Louisiane* et le *Détroit* ; mais au moment où les hostilités allaient commencer, M. de CALLIÈRES mourut, après avoir accompli avec une grande habileté la difficile mission de Gouverneur-Général, durant quatre années et demie, et avoir dépensé plus de vingt années de sa vie au service des intérêts généraux du pays (1). Il fut vivement regretté.

M. le marquis de VAUDREUIL, déjà gouverneur de Montréal depuis quelques années, fut choisi pour succéder à M. de CALLIÈRES, et M. de RAMESAY prit la place du marquis de Vaudreuil dans le gouvernement de Montréal.

Les Anglais, entre les années 1704 et 1709, tentèrent en *Acadie* quelques expéditions qui furent sans profits pour eux, se terminant toujours par des défaites et de nouveaux désastres, malgré la supériorité toujours croissante de leurs armées et de leur marine.

Port Royal, que les Anglais s'efforçaient tant de détruire (2), ne renfermait alors qu'environ 500 habitants. Dans toute l'*Acadie*, on ne comptait que 1,484 français, femmes et enfants compris (3).

La population du Canada était alors d'environ 17,300 habitants (4).

On nourrissait depuis longtemps, en Canada, l'idée de faire une attaque contre la Nouvelle-Angleterre, pour en faire la Conquête, s'il était possible. Cette idée téméraire était partagé par plusieurs

(1) M. de CALLIÈRES mourut le 26 mai 1703, après seulement neuf jours de maladie, muni de tous les sacrements de l'Eglise.

(2) Une attaque avait eu lieu, en 1704, contre *Port Royal*, par une flotte anglo-américaine de dix vaisseaux. Quinze cents hommes débarquèrent pour donner l'assaut, mais la résistance de la place les contraignit de se rembarquer après avoir perdu beaucoup de monde.

Une seconde flotte de vingt-cinq vaisseaux, portant 3,000 hommes, parut devant *Port-Royal*, en 1707, et la place fut sauvée, encore cette fois, par la bravoure des Acadiens et d'une soixantaine de Canadiens qui y étaient arrivés quelques heures avant les Anglais.

(3) Voici le sommaire du recensement de l'*Acadie* pour l'année 1707 :

Port-Royal.....	554 âmes.
Les Mines.....	577 "
Beaubassin.....	271 "
Copaguait.....	82 "

Total..... 1,484 habitants.

(4) Cette population du Canada était échelonnée comme suit :

Gouvernement de Québec.....	8,908 habitants.
" des Trois-Rivières..	1,411 "
" de Montréal.....	7,002 "

Formant en tout..... 17,321 habitants.

hommes sérieux, mais que l'on contraignit d'attendre encore quelques temps ; cependant quelques expéditions se firent sur *Deerfield*, *Haverhill*, et autres établissements de la Nouvelle-Angleterre. De ces expéditions, les Canadiens furent victorieux, mais au prix de la perte de deux jeunes officiers de grande espérance, MM. Hertel de CHAMBLY et de VERCHÈRES, qui restèrent sur le champ de bataille.

II

Les revers multipliés que les anglo-américains avaient éprouvés, depuis quelques années, leur firent enfin tenter le projet de faire la conquête de toute la *Nouvelle-France*.

Une flotte considérable, sous la conduite du général NICHOLSON, laissa Boston le 18 Septembre 1710 et alla bloquer *Port-Royal*. Environ quatre mille hommes y débarquèrent. M. de SOBERCASE, commandant de la place, qui avait plusieurs fois déjà vaincu les Anglais dans des assauts répétés, se vit contraint cette fois, après un combat de quelques jours, de capituler, n'ayant à opposer aux forces anglaises qu'une poignée de soldats, soit environ 200 hommes de garnison. NICHOLSON mit une forte garde dans le *Fort*, et chassa plus de deux cent cinquante habitants qu'il fit transporter au fond de la *Baie des Chaleurs*. Un certain nombre d'habitants se sauvèrent dans les campagnes, tandis que d'autres émigrèrent soit aux *Mines*, soit à *Miramichi*, soit à l'*Isle du Cap Breton*, où les Français fondèrent peu après la ville de *Louisbourg*. (5)

Par cette capitulation qui eut lieu le 16 octobre, l'*Acadie* fut démembrée et tomba bientôt après complètement au pouvoir des Anglais. C'est à cette occasion que les vainqueurs donnèrent à *Port-Royal* le nom d'*Annapolis*, en l'honneur de la reine Anne, alors régnante.

L'année suivante, l'Angleterre, pressée par les supplications du général NICHOLSON et du colonel SCHUYLER, qui se trouvaient alors à Londres avec cinq chefs Iroquois, pour hâter la conquête du Canada, envoya des troupes nombreuses qu'elle mit sous la direction de l'amiral HILL, général d'armée anglaise. Cette armée arriva à Boston le 25 juin 1711.

Encouragés par leur succès en *Acadie*,

les anglo-Américains songèrent à faire la conquête du Canada.

Le 30 juillet 1711 une flotte considérable, portant une armée de sept à huit mille hommes, mit à la voile, sous la conduite du chevalier WALKER, pour remonter le fleuve St. Laurent jusqu'à Québec, tandis que le général Nicholson, de son côté, s'avancerait à travers les bois jusqu'à *Montréal*.

La consternation régnait dans Québec. Dans l'attente d'une attaque plus formidable encore que celle de 1690, chacun se prépara de son mieux à la défense commune. On vit "les femmes rivaliser de zèle et d'énergie avec leurs maris et leurs frères, — disent les *Mémoires* du temps, — pour assurer la défense de la place." Tous les points étaient exactement gardés, et tous les regards tournés vers le fleuve, dans l'attente de l'apparition de la flotte ennemie.

Mais à peine la flotte venait-elle de traverser le golfe St. Laurent, pour entrer dans la grande rivière, qu'une furieuse tempête l'assailit dans la nuit du 22 août et porta une partie des vaisseaux qui la composaient sur les rochers de l'*Isle aux Œufs*. Là, huit transports furent perdus, avec neuf cents hommes, tant officiers et soldats que matelots. Après cette catastrophe, l'infortuné WALKER fut obligé de rebrousser chemin, avec les débris de sa flotte.

Quant à l'armée envahissante de terre du général NICHOLSON, qui était arrêtée au *Lac Saint-Sacrement*, attendant l'arrivée de l'amiral WALKER devant Québec, elle ne poussa pas plus loin sa marche, et malgré l'ambition de son général, elle dut se retirer, humiliée de n'avoir pu brûler une seule amorce. Cette armée était d'au moins 4,000 hommes.

La Providence, encore une fois, venait de sauver le pays, car que pouvait la milice du Canada, avec ses cinq mille combattants (6) contre les quinze à seize mille soldats et matelots envahisseurs ?

Les Canadiens ne furent pas moins reconnaissants en 1711 qu'en 1690, pour ce signalé bienfait. Afin de témoigner à la

(6) D'après les *Documents de Paris*, la population du Canada s'élevait, en 1711, à 18,440 habitants, dont 4,850 hommes capables de porter les armes. Cette force se décomposait comme suit :

District de Québec.....	2,200	miliciens de 15 à 70 ans,
— Trois-Rivières.....	400	—
— de Montréal.....	1,200	—
Troupes royales.....	350	soldats.
Matelots.....	200	hommes.
Sauvages alliés.....	500	—

4,850 combattants.

(5) *La France aux Colonies*, par E. RAMEAU, p. 34.

postérité leur reconnaissance envers la *Mère de Dieu*, ils résolurent, dans une assemblée générale des citoyens, qu'une souscription serait faite dans Québec et ses environs pour compléter l'église de la basse-ville, laquelle porterait désormais le nom de *Notre-Dame des Victoires* !

La paix d'*Utrecht*, signée le 11 avril 1713, fit cesser les hostilités en Amérique, par la cession que la France faisait à l'Angleterre du territoire de la *Baie-d'Hudson*, de l'*Isle de Terre-Neuve*, de l'*Acadie*. Par le même traité, la France renonçait aux droits qu'elle réclamait sur le pays des *Iroquois*. Ce sacrifice si blessant pour la fierté nationale de la France, dévoila toute la faiblesse de la politique suivie depuis quelques années par l'illustre Louis XIV qui, pendant près de quarante ans, avait tenu tête à l'Europe coalisée, et que le destin humiliait si cruellement par la chute de sa puissance en Amérique.

III

Nous croyons utile de donner ici quelques renseignements sur les *Villes* de la Nouvelle-France, dont l'accroissement ne se faisait que lentement.

QUEBEC.

Quoiqu'il y eût déjà plus de quarante ans que la *Ville de Québec* fut établie, cependant on n'y voyait encore, en 1650, que quelques rares maisons à la haute-ville, à part les bâtiments occupés par les RR. PP. *Jésuites*, ceux des religieuses *Ursulines* et ceux des *Hospitalières*.

Une chapelle, qu'on appelait la *Chapelle St. Jean*, était construite sur la côte *Ste. Geneviève* ; elle était desservie par M. l'abbé de SAINT-SAUVEUR, chapelain des *Hospitalières*.

A la basse-ville se trouvaient les magasins de la *Compagnie des Marchands*, celui des *Jésuites*, ainsi que celui de la *Société de Montréal*, avec aussi quelques autres magasins.

L'immigration ayant pris de plus amples développements, il advint que ceux qui arrivaient pour se livrer au commerce, s'établissaient de préférence sur le bord du fleuve. La commodité du Port et la proximité des vaisseaux invitaient les marchands à faire construire leurs magasins dans ce quartier pour la vente de leurs marchandises. En 1660, tout le commerce se trouvait là, ainsi que la

plus grande partie de la population de la ville. (7)

D'après le dénombrement de la Nouvelle-France, on comptait dans la ville de Québec et ses environs immédiats, au commencement de l'année 1666, près de cent familles formant une population totale de sept cents âmes.

En franchissant une période de vingt années, nous trouvons Québec renfermant douze cents personnes, dont cinq cents vingt-neuf hommes et six cents soixante-

(7) De la Basse-ville on montait à la haute-ville par un petit chemin pratiqué à travers les rochers ; sur la droite on ronçonnait, aux deux tiers du chemin, le *Cimetière paroissial*, devant la *Croix* duquel M. de MONTMAGNY et sa suite s'agenouilla, en 1636, lors de son débarquement à Québec. (Voir la *Relation* de 1636, p. 2).

Ce chemin, qui aboutissait à l'église paroissiale, se divisait en deux sections : d'un côté, il conduisait chez les PP. *Jésuites* et à l'*Hôtel-Dieu*, et de l'autre, au *Fort des Sauvages* et au *Château St. Louis*.

« Le *Fort St. Louis*, gardé nuit et jour par des soldats sous les ordres du Gouverneur,—dit l'auteur de l'*Histoire de la Colonie Française en Canada*,—était de forme irrégulière, flanquée de bastions armés de pièces d'artillerie, et offrait à l'intérieur plusieurs corps de logis séparés les uns des autres.

« A quarante toises de là environ, on voyait, du côté du midi, un petit jardin clos, à l'usage du Gouverneur ; et devant le *Château*, à l'ouest, était la *Place d'Armes* en forme de trapèze. Sur l'un des côtés de cette place, l'on voyait un bâtiment attribué d'abord à la *Sénéchaussée* et qui portait le nom de *Palais* ; c'était là, sans doute, qu'en 1664, le *Conseil Souverain* tenait ses séances.

« De la *Place d'Armes* partait le grand chemin *Saint-Louis* qui conduisait au *Cap Rouge*, et à droite et à gauche de ce chemin, étaient quelques emplacements donnés à des particuliers pour y bâtir.

« Le *Fort des Sauvages* était ce réduit qui servait d'asile aux tristes restes de la nation *Huronne*, dont on a parlé, formant en tout quatre-vingts âmes, en 1665. Il continua d'être occupé par eux jusqu'à la paix faite avec les *Iroquois* après l'arrivée des troupes, et ils le quittèrent alors pour se livrer à la culture des terres. (Voir la *Relation* de 1669, p. 23.

« Outre les bâtiments des RR. PP. *Jésuites*, ceux des religieuses *Ursulines* et ceux de l'*Hôpital*, on voyait à la haute-ville une maison située derrière le chevet de l'église paroissiale, où habitait Mgr. de LAVAL. C'était probablement celle qu'il appelait son *Séminaire* et où il faisait élever des jeunes gens qu'on pût promouvoir un jour au *Sacerdoce*..... C'était au *Séminaire* que le Prélat résidait avec ses prêtres, au nombre de huit, qui composaient alors tout le clergé séculier de Québec. Là, aussi, comme nous venons de le dire, était l'*Eglise Notre-Dame*, en forme de croix latine, construite en pierre, et regardée dans ces commencements de colonie comme un vaste et magnifique bâtiment..... On ne comptait que huit églises dans tout le gouvernement de Québec : l'*Eglise paroissiale*, celle des *Jésuites*, les églises des *Ursulines* et des *Hospitalières* ; celle de *Sillery* ; celle de *Château-Richer* ; celle de *Ste Anne du Petit-Cap* ; et la *Chapelle Saint Jean*, sur le côteau *Sainte-Geneviève*. Ces deux dernières étaient construites en bois, à l'exception des fondements, et les six autres en pierres. La *Ville de Québec* renfermait alors environ soixante-dix maisons. (*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 172.)

et-seize femmes, tant enfants qu'adultes (8).

TROIS-RIVIERES.

La *Ville des Trois-Rivières*, fondée en 1634, par M. de la VIOLETTE, sur l'ordre de CHAMPLAIN, était à cette époque le quartier-général de la *Traite des Pelleteries*. Pour dérober aux attaques des Iroquois cette ville naissante, on entourra le *Fort*, en 1660, d'une enceinte de pieux, formant un carré d'environ quatre-vingt toises sur cent, mais brisé à deux de ses angles à cause des accidents du terrain. Cette enceinte avait aux angles trois redoutes et plusieurs bastions. Dans cet enclos se trouvaient l'*Eglise*, la *Maison du Gouverneur* et une vingtaine d'autres maisons ; quelques bâtisses additionnelles étaient hors de l'enceinte, protégées par le moulin.

"Ce *Moulin*, qui était comme une sorte d'avant-poste,—dit l'auteur déjà cité,—avait été construit à quarante toises sur un plateau de trente qui joignait l'enceinte, et sur ce plateau on voyait des pièces de canon et tout auprès une redoute isolée pour protéger les artilleurs et leur servir au besoin de lieu de retraite."

M. BOUCHER, sieur de Grosbois, alors âgé de quarante-quatre ans, était gouverneur de la place (9).

(8) PETIT TABLEAU de la Population des villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières, en 1685 :

	QUÉBEC.	MONT-RÉAL.	TROIS-RIVIÈRES.	
Adultes.	Hommes...	160	124	31
	Femmes...	185	109	31
	Garçons...	234	169	44
	Filles.....	115	55	21
	714	457	127	
Enfants.	Garçons....	262	145	50
	Filles.....	229	122	50
		491	267	100
Totaux.....	1,205	724	227	
Nombre des maisons....	187	119	36	

(Dénombrement officiel déposé à la Bibliothèque Fédérale).

(9) Ce Gouverneur était alors père de quatre fils qui se vouèrent pour la défense du pays : PIERRE, LAMBERT, IGNACE et PHILIPPE.

M. le NEUF DU HÉRISSEAU, âgé de soixante-cinq ans, occupait la place de juge, et M. Maurice POULAIN, sieur de Lafontaine, celle de Procureur du Roi.

Nous ne possédons pas de chiffres particuliers à la ville, dans le recensement de 1665. L'état qu'en donne ce dénombrement comprend, avec la *Ville*, les lieux circonvoisins, et il constate qu'il y avait alors 69 familles ou 455 personnes.

Le recensement de 1685, vingt ans plus tard, ne constate que 227 personnes résidant aux *Trois-Rivières* ; ce qui porterait à croire que la population de cette ville ne devait guère s'élever à plus de cent-soixante-et-quinze, lors du recensement de 1665.

Quoiqu'il en soit, Trois-Rivières s'est toujours distingué par le zèle de ses habitants à défendre le pays, et par son dévouement aux œuvres charitables qui y furent établies, suivant que nous le verrons plus tard.

MONTREAL.

Dans les premières années de l'établissement de cette *Ville*, tous les habitants se trouvaient renfermés dans le *Fort* que l'intrépide de MAISONNEUVE, fondateur et gouverneur, avait fait construire pour se mettre à l'abri des incursions iroquoises. Plus tard, la population grossissant, ils sortirent de là pour s'établir proche de l'*Hôpital*, parallèlement à la *Commune*, qui était située entre la rangée de maisons du côté sud de la *Rue Saint-Paul* et le fleuve *Saint-Laurent*.

Le recensement de 1665 constate qu'il y avait à cette date à *Montréal* et ses environs cent sept familles, formant une population de 640 personnes.

Comme on nourrissait l'idée depuis longtemps de bâtir la *Ville* sur la hauteur et de la mettre par là en position de se défendre, en cas d'attaque, ce projet fut mis à exécution.

"Pour attirer les colons dans ce lieu,—disent les *Mémoires*.—le *Séminaire*, avec le concours des habitants, se décida à y construire l'*Eglise Paroissiale*, dont celle de l'*Hôpital* tenait toujours lieu, en attendant..... A cet effet, M. DOLLIER DE CASSON, alors Supérieur du *Séminaire*, fit faire le tracé des premières rues de la haute-ville, en 1672, afin que dans la construction des maisons chacun suivit les alignements donnés."

Le recensement de 1685 donne à la *Ville de Montréal* une population de 727 personnes, logées dans cent dix-neuf maisons (10).

(10) Voir le TABLEAU, de la colonne précédente.

Trente ans plus tard, vers 1717, cette ville renfermait environ 3,000 habitants, alors que toute la population de la Nouvelle-France ne dépassait pas 10,000 âmes.

ACADIE.

Quant à l'*Acadie*, il n'y avait encore aucune ville fondée à cette époque dans cette partie de la Nouvelle-France, on y voyait que quelques rares groupes peu importants.

Vers 1650, M. Denis de TRONSAC avait installé des colons dans les missions *Sainte-Anne* et *Saint-Pierre* du Cap Breton, ainsi qu'à *Chedabouclou*, sur le canal de Canseau, mais ces missions ne formaient que des groupes épars et sans forces. Il existait de semblables groupes à *Pentagoëte*, à *Port Royal*, au *Cap des Sables* et à la *Rivière Saint-Jean*.

Port Royal, lorsque les Anglais s'en emparèrent par capitulation, en 1664, renfermait alors une quarantaine de familles Françaises, soit environ 175 personnes. Le dénombrement de 1671 porte à soixante-et-quinze famille, ou 394 âmes la population totale de l'*Acadie*, à cette époque.

Durant les vingt années qui suivirent, l'*Acadie* fit peu de progrès. D'après le recensement fait en 1685, par les ordres de M. de MEULLES, on n'y comptait encore que cent-cinquante familles (dont quarante-huit seulement provenaient d'immigrants venus depuis 1671), formant en tout 883 habitants, outre quelques engagés qui ne furent pas inscrits nominativement dans le tableau du dénombrement (11).

Quant aux établissements de *Beaubassin* et des *Mines*, au fond de la *Baie de Fundy*, ils n'étaient formés que depuis 1679, par des jeunes gens sortis de *Port Royal* (12).

Mais reprenons le fil de notre narration.

(A continuer.)

(11) TABLEAU des divers groupes de population de l'*Acadie*, en 1685 :

	Familles.	Habitants.
Port-Royal.....	95	592
Cap des Sables.....	4	15
La Hève.....	8	19
Les Mines.....	10	57
Beaubassin, (ou <i>Chinicou</i>).....	19	127
Chedabouclou.....	...	20
Nipissigny.....	...	5
Miramichy.....	...	6
L'Île Percée.....	5	26
Rivière Saint-Jean.....	9	16

En tout..... 150 fam. ou 883 hab-
(Archives de Paris.)

(12) Voir *Etat de l'Eglise*, par Mgr. de ST. VALLIER, p. 37.

[Pour le Foyer Domestique.]

NOTES

SUR

YAMACHICHE.

(Suite.)



JEAN FRANÇOIS HUBERT, par la Miséricorde de Dieu et la grâce du St. Siège apostolique, évêque de Québec etc., etc. Aux habitants de la Petite-Rivière d'Yamachiche, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nous avons été instruits par M. KEMBERT, votre curé, nos très-chers frères, du triste accident arrivé mardi dernier, dans votre paroisse.

Ce qui nous afflige le plus sensiblement, c'est de voir avec quelle promptitude et quelle publicité cette nouvelle scandaleuse s'est répandue dans les autres paroisses et dans cette ville. Quelle honte pour des hommes soit-disant chrétiens et catholiques de penser qu'une infinité de personnes prononcent aujourd'hui leurs noms avec horreur en racontant les excès criants auxquels ils viennent de se porter ! Si l'on disait que des payens et des idolâtres persécuteurs, voulant détruire la religion chrétienne, sont entrés en armes dans une chapelle consacrée au service divin, et qu'en la présence du très-saint Sacrement, ils ont enlevé sacrilègement les choses saintes, je veux dire les ornements destinés à l'usage des prêtres, qu'ils ont dépouillé le Saint Autel des cierges sacrés qui le couvraient, emporté la pierre même sur laquelle se célèbrent tous les jours les saints mystères ; si des payens, dis-je, étaient auteurs d'un pareil attentat, pourrait-on s'empêcher de les accuser de brutalité et de barbarie, nonobstant leur incrédulité ? Par quels termes pourrions-nous donc exprimer notre indignation contre des chrétiens qui, non contents d'avoir crucifié de nouveau Jésus-Christ dans leurs cœurs, de s'être éloigné volontairement et sans cause des sacrements de l'Eglise, d'avoir, par leur opiniâtreté sans exemple, révolté tous les esprits raisonnables de cette Province, d'avoir résisté à l'autorité ecclésiastique et civile, aux cris de leurs cons-

ciences, aux avis charitables de leurs curés, ont l'audace de porter leurs mains sur l'arche d'alliance et d'insulter Jésus-Christ jusque dans son sanctuaire ?

Après un attentat de cette nature, oseront-ils dire encore qu'ils croient la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement ? Quoi ! les mauvais anges eux-mêmes, tremblent parce qu'ils croient et ces malheureux n'ont pas tremblé ? Que dis-je ! ils ont renouvelé en grande partie, de la manière la plus insolente, les outrages commis par les juifs dans la passion de Jésus-Christ. Comme eux, ils sont venus armés de bâtons se présenter devant lui, comme eux ils ont choisi le temps où il était occupé dans l'Eucharistie à prier Dieu pour leur salut ; comme eux, ils l'ont dépouillé de ses vêtements en mettant son autel à nu ; Comme eux, ils n'ont pas rougi de se partager ces respectables dépouilles, en distribuant dans différentes maisons de particuliers des ornements qui n'auraient jamais dû paraître hors de l'église. La cloche, placée où elle devait être, c'est-à-dire auprès de l'église paroissiale, mais dont l'usage se trouvant interrompu par le son trop perçant leur reprochait chaque jour leur éloignement du service divin, a été un des objets sur lesquels s'est exercé leur violence. Mais quoique le son de cet instrument ne se fasse plus entendre à leurs oreilles pour les rappeler à leur devoir, le cri de leurs consciences, plus perçant encore, ne cessera pas pour cela de leur reprocher sans cesse la noirceur de leur procédé, et le danger où ils sont de se damner éternellement. Vous voyez, nos très chers frères, à quel excès d'aveuglement porte l'obstination dans le péché, le mépris de la religion et la résistance à l'autorité légitime. Car quel but ont pu se proposer les habitants de la grande Rivière en venant assaillir votre presbytère et dépouiller la chapelle ? Ont-ils cru faire une chose agréable et glorieuse à Dieu ?

Non, sans doute, le Seigneur n'agrée point les entreprises tumultueuses et séditieuses, *non in commotione Dominus*, encore moins celles qui donnent atteinte à la sainteté de son culte. Se sont-ils persuadés que leur démarche illégale aurait l'approbation de l'autorité civile ? En cela ils se sont grandement trompés, puisque ce seul attentat suffirait pour les faire condamner dans tous les tribunaux et leur attirer probablement des peines afflictives et flétrissantes, s'ils étaient poursuivis comme ils le méritent. En-

fin se seraient-ils flattés de nous intimider par leur audace et de nous faire révoquer notre mandement du 25 juin dernier ? Autre erreur encore plus grossière, car ils doivent tenir pour certain que cette ordonnance ayant été rendue après de mûres réflexions sur tous les événements qui y ont précédé, nous ne nous en départirons jamais et que nous ne reconnaitrâmes pour vraie église paroissiale d'Yamachiche que celle qui sera construite à la petite Rivière où réside actuellement le curé.

Mais quel peut donc avoir été le motif de leur procédé sacrilège ? Ah ! n'en cherchons point d'autre cause que la colère de Dieu qui a voulu punir ces misérables en les avenglant et en permettant qu'ils fissent la démarche la plus capable d'attirer sur eux tout le poids de sa malédiction.....

Assurément il s'est trouvé parmi eux des esprits plus religieux et plus raisonnables qui ont fait des efforts pour ramener les autres, ou qui du moins ne les ont ni approuvés ni suivis, et ceux-là peuvent se flatter d'être encore dans les bonnes grâces de Dieu. Quant aux coupables, vos adversaires, ah ! N. T. C. F. voici une belle occasion d'exercer envers eux cette miséricorde tant recommandée dans notre évangile.

Donné à Québec sous notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de notre secrétaire. le 16 Mars 1789.

† JEAN FRANÇOIS, Evêque de Québec.

Par Mgr. PLESSIS, Ptr.,

Secrétaire.

Cette lettre que nous n'avons pu citer tout entière, à cause de sa longueur, était accompagnée d'instructions particulières données au curé. On voit que l'Evêque ne reculait pas d'un pouce.

Il parlait ainsi dans ses recommandations à M. Kimber :

Vous saurez donc 1o. Que nous défendons à tout autre curé que vous de confesser aucun des habitants de la Grande-Rivière d'Yamachiche, excepté le cas de mort prochaine.

2o. Nous vous défendons à vous-même de donner l'absolution ainsi que la communion à aucun des dits habitants, jusqu'à ce qu'ils reconnaissent l'église du petit Yamachiche pour leur véritable paroisse en y assistant d'une manière notoire et publique au service divin et en vous payant leurs dîmes.

30. Quant à ceux qui ont concouru directement ou indirectement au dernier enlèvement de la cloche et des ornements de la chapelle, ou qui les retiennent, voici la conduite que vous garderez à leur égard. Vous baptiserez leurs enfants, mais sans recevoir pour parrain aucun de ces profanateurs ni pour marraine aucune femme qui passe publiquement pour partisane de leur système. Vous ferez communier ceux de leurs enfants qui vous paraîtront suffisamment instruits et qui seront assidus au catéchisme. Vous visiterez les coupables eux-mêmes, s'ils tombent malades, et ferez tous vos efforts pour dissiper leur aveuglement. En tout temps vous pouvez les confesser à leur demande. Mais soit en santé, soit en maladie, vous ne leur donnerez ni l'absolution ni la communion, jusqu'à ce que par un aveu public de leur faute, ils aient réparé le scandale par leur voix ou par la vôtre, et qu'ils aient restitué à la chapelle de la petite Rivière les ornements dont ils se trouveraient détenteurs.

40. Ceux qui mourront sans avoir donné des marques publiques de leur repentir, s'ils ont eu le temps de le faire, nous vous défendons de les inhumer en terre sainte, jusqu'à ce que vous ayez pris nos ordres.

50. Vous ne ferez extérieurement aucune démarche pour r'avoir les ornements enlevés, non plus que la cloche, et vous aurez soin que les habitants de la petite rivière s'abstiennent également de les redemander.

60. Si néanmoins quelques-uns de ces ornements vous sont remis, soit au propre mouvement des ravisseurs, ou par l'injonction que vous leur en aurez faite dans le tribunal, vous ne vous en servirez pas avant de les avoir bénis de nouveau en présence du peuple, afin de lui faire comprendre la gravité de la profanation qui a été commise.

70. Nous vous permettons de bénir d'ici au 1er de juin prochain les linges et ornements neufs que vous ferez faire pour votre usage, quoiqu'il soit plus à propos d'emprunter pour le moment ceux que vous ne pouvez vous procurer sans quelques frais considérables à cette fin.

80. Nous vous permettons de célébrer toute messe occurrente avec un seul ornement de quelque couleur qu'il soit, jusqu'à ce que vous puissiez commodément en avoir de plus conformes aux rubriques.

90. Lorsque nous vous disons de ne faire aucune démarche extérieure pour recouvrer les ornements qui ont été pris, il faut en excepter les purificateurs, les corporaux, les saintes huiles et la clef du tabernacle, ce sont des articles que vous devez, en prêtre zélé pour la maison de Dieu, tâcher de faire revenir à la chapelle par tous les moyens que votre prudence et les circonstances vous suggéreront.

100. Vous aurez un soin tout particulier de ne rien dire ou faire devant les habitants de l'une des deux Rivières qui soit capable de les indisposer de nouveau, etc."

Les choses s'arrangèrent plus facilement qu'on ne l'avait espéré. M. le Grand Vicaire St. Onge, ainsi du moins le veut la tradition, vint exprès des Trois-Rivières, et en passant au Grand Machiche, il dit aux habitants qu'il put voir : vous apprendrez que c'est le Grand-Vicaire St. Onge qui passe, vous aurez affaire à lui demain. Le lendemain, portant le surplis et l'étole, il alla chercher les objets ravis que personne n'osa lui disputer.

Quant à la cloche, un particulier accepta le soin de la reporter dans sa charrette à la chapelle de la petite rivière. Il choisit une nuit noire, afin de n'être pas aperçu ; mais sa malheureuse charrette se mit à crier de manière à éveiller les habitants dans leur lit. Il arrêta chez un ami, graissa ses essieux du mieux qu'il put, et alla ensuite accomplir sans bruit son œuvre de restitution.

La grande chicane était virtuellement terminée : les opposants se rendirent petit-à-petit, le Marguillier Lavergne donnant le premier l'exemple, et M. Kember put se féliciter d'une victoire complète. A propos de ce Lavergne dont on cite le nom chaque fois qu'il s'agit des difficultés religieuses d'Yamachiche, il ne faut pas se faire une mauvaise idée de son caractère ou de ses inclinations ; c'était un homme très-doux et très-religieux, qui avait commencé de bonne foi, et qui, à la fin, pleurait à chaudes larmes d'avoir été entraîné dans une aussi mauvaise voie.

Qu'il y ait eu, pendant et après ce re-

tour, des difficultés partielles ou de peu d'importance, cela ne doit pas surprendre.

En voici un qui a bien son côté plaisant, et que nous rapporterons pour égayer quelque peu nos lecteurs.

Au temps où nous reportons nos lecteurs, les habitants de la Grande-Rivière n'avaient pas, pour venir à l'église du Petit Machiche, les chemins de raccourci qu'ils ont maintenant, il leur fallait toujours passer par le village du Grand Machiche. Il y a plus que cela encore ; ils lui fallait suivre ce qu'on appelle aujourd'hui la route à Bezotte, traverser la rivière vis-à-vis le chemin des Petites Terres, puis remonter à l'église.

Lorsqu'ils virent que décidément l'église ne serait pas bâtie sur la terre donnée par le seigneur Duchêne, ils demandèrent que l'on continuât la route du Grand Machiche jusqu'au delà de la petite rivière, afin de leur épargner le grand tour qu'ils étaient obligés de faire auparavant. La chose était juste et toute naturelle, elle leur fut accordée sans la moindre hésitation. Mais voilà que les propriétaires du terrain que cette route devait couper s'avisèrent de faire de l'opposition. M. Louis Gelinus eut l'idée originale d'aller planter un verger précisément à l'endroit où le chemin devait passer ; et quand des hommes se présentèrent pour travailler, il leur fit solennellement défense de toucher à son verger.

Le répertoire du clergé ne donne presque rien de précis sur l'abbé Kember, voici ce que nous avons pu recueillir sur la carrière de ce digne ecclésiastique.

Nommé vicaire à St. Ours, le 7 octobre 1781, quelques jours seulement après son ordination, il y resta jusqu'au trente septembre 1782, Il fut alors nommé curé de Contrecoeur et desservit cette paroisse jusqu'à l'automne de 1788, époque où il fut appelé à Yamachiche.

L'Abbé N. CARON.

(A continuer).

ELOGE HISTORIQUE

DE LA

SŒUR MARGUERITE BOURGEOYS,

Fondatrice de la Congrégation Ville-Marie, en Canada.

PAR

L'Abbé Sausseret.

PETIT PRÉAMBULE.



NOUS étant décidé à suivre les conseils qui nous ont été donnés par plusieurs personnes honorables, et à faire imprimer notre *Eloge historique de la Sœur Marguerite Bourgeoys*, nous croyons nécessaire de la faire précéder d'un petit préambule.

Et d'abord comment avons-nous connu la sœur Bourgeoys ?

Le voici : Nous venions d'être, comme on le sait, chargé de faire l'*Histoire du Culte de la Sainte Vierge dans le Diocèse de Troyes*, lorsqu'un des membres les plus distingués de notre clergé nous dit : " N'oubliez pas, dans le travail que vous avez à faire, la sœur Marguerite Bourgeoys.—Qu'est-ce que la sœur Bourgeoys, demandâmes-nous ? — " La sœur Bourgeoys, nous fut-il répondu, est une " Troyenne qui, dans le XVIII^e siècle, alla " porter en Canada la foi et l'instruction, et qui dut spécialement cette vocation à la Sainte Vierge, dont elle fut " toute sa vie une servante dévouée et " une parfaite imitatrice. *La Vie de la sœur Bourgeoys* a été déjà écrite par " trois auteurs, dont le dernier est M. " l'abbé Faillon, un des prêtres les plus " savants de la Congrégation de Saint-Sulpice."

L'honorable ecclésiastique qui nous donnait ces renseignements avait cette Vie. Il voulut bien nous la prêter. Nous

la lûmes, et jamais livre ne nous intéressa autant que celui-là. Comment, nous écriâmes-nous souvent en faisant cette lecture, comment une telle femme est-elle inconnue à Troyes ? Comment son nom n'est-il pas dans toutes les bouches et sa *Vie* dans toutes les bibliothèques ? — Et sur-le-champ nous résolûmes de la faire connaître dans la ville qui lui a donné le jour.

De là l'*Éloge Historique* que nous avons composé pour le *Congrès Scientifique* siégeant à Troyes. Nous ne pouvions pas trouver une plus belle occasion, une circonstance plus solennelle pour glorifier cette héroïne en présence de ses concitoyens. Et nous avons tenu à en profiter.

Mais comme notre *Éloge* était trop long pour être lu tout entier dans cette assemblée qui devait son temps à bien d'autres matières, nous n'avons pu en lire que quelques fragments qui sont loin de suffire pour donner une idée juste et complète de la généreuse bienfaitrice du Canada.

Nous nous sommes donc déterminé à le publier tout entier.

Nous avons, comme on le verra, omis dans notre *Eloge* tout ce qui concerne la dévotion de la sœur Marguerite Bourgeoys à l'égard de la Mère de Dieu, parce que nous en avons fait le sujet d'un chapitre spécial dans notre *Album de la Sainte-Vierge*.

Nous avons également passé sous silence un très-grand nombre de particularités de la vie de notre héroïne, parce que ce n'était pas son *histoire* que nous faisons, mais seulement un *discours sur son histoire*,

Pour bien comprendre cette histoire et ce discours, il est bon de se rappeler que la conquête du Canada par les Français eut lieu dans les premières années du XVII^e siècle.

Mais alors surtout *nous ne savions pas coloniser*.

Le gouvernement, aussitôt la conquête, avait abandonné cette conquête à des compagnies de commerce sous la condition d'y former des établissements de

nature à nous la conserver et à nous la rendre utile.

Mais longtemps après que le roi en eut fait la cession à ces compagnies, elles n'y avaient encore rien fait. Pas un seul arpent de terre n'avait été défriché ; et, quoi que ces compagnies eussent eu à leur tête des princes du sang qui, par leur crédit et leurs richesses, auraient pu y procurer la fondation d'une colonie, le pays était resté sans habitants et la terre sans culture.

En 1641, lorsque arrivèrent les premiers colons pour l'île de Montréal, on comptait à peine dans les petits établissements français formés en Canada, deux cents européens en tout, y compris les femmes, les enfants et même les religieuses arrivées depuis peu à Québec (1) ; encore y manquaient-ils souvent du nécessaire, et plus d'une fois ils se virent exposés à périr de misère et de faim ou à être la proie des sauvages.

On voit, dans le corps de ce discours, qu'à un moment donné la colonie avait à peine dix-sept hommes pour la défendre.

Cependant le vénérable M. Olier, supérieur de la Congrégation de Saint-Sulpice, et M. Le Royer de la Dauversière, gentilhomme angevin, receveur des tailles à La Flèche, et homme éminemment chrétien, conçurent le projet d'une compagnie formée dans le seul but de la gloire de Dieu et du salut des âmes et *non pas pour rapporter seulement de ces pays inconnus des castors et des pelleteries*. (2.)

En conséquence, ils décidèrent d'établir une colonie dans l'île même de Montréal, c'est-à-dire dans le lieu le plus exposé à la fureur des Iroquois, à qui déjà les Hollandais fournissaient des armes à feu dont ces barbares se servaient pour faire aux Français une guerre cruelle.

Ils résolurent aussi de bâtir dans cette île, sous le nom de Villemarie, une forte et puissante ville qui serait le rempart

(1) Bibliothèque Mazarine : *Histoire de Montréal*, par M. Dollier de Casson, depuis 1640 jusqu'en 1641.

(2) *Les véritables Notifs de MM. et Dames de la Société de Montréal*, in-4o, 1643, p. 72.

et la citadelle de l'île, et ils s'engagèrent en outre à établir dans cette ville une communauté nombreuse d'ecclésiastiques, une d'hospitalières et une autre pour l'éducation des filles.

M. Olier envoya pour cela des prêtres de sa communauté, et M. de la Dauversière des sœurs hospitalières, dont la première fut Mlle Jeanne Mance, de Langres.

La sœur Bourgeoys fut choisie d'en haut pour fonder la communauté d'institutrices auxquelles incomberait l'éducation des filles.

Disons ici que cette compagnie de Montréal avait, aussitôt formée, acheté la propriété de cette île d'un M. de Lauzon, à qui la grande compagnie du Canada l'avait cédée.

Le premier départ, sous la conduite de M. Chomedey de Maisonneuve, eut lieu à la fin de 1641, et la petite colonie débarqua à Montréal le 17 mai 1642.

Ce fut, comme on le verra dans cet *Eloge*, en 1653, que la sœur Bourgeoys s'embarqua pour Montréal où Dieu l'appelait et où elle devait s'élever à la perfection des plus grandes saintes qu'il ait données à son Eglise.

Puisse ce petit travail, en la faisant connaître, la faire aimer et admirer, la faire imiter surtout par les filles et les femmes de cette ville dont elle est la gloire, *tu gloria Jerusalem!* (3) oui, qu'elle soit leur modèle à toutes, et que toutes la reproduisent et la relèvent dans leurs mœurs, *sit exemplum virtutis* (4)!

Tu honorificentia populi nostri.
Vous êtes l'honneur, la gloire de notre pays.

(JUDITH, XV, 10.)

Messieurs et honorés Collègues de la Société Académique de l'Aube.

Vous avez eu une bien bonne pensée, une inspiration bien heureuse, lorsque, pour fêter plus dignement le concours empressé des étrangers illustres que l'a-

mour de la science amène en ces jours dans nos murs, vous avez eu l'idée, si chaleureusement secondée et par notre digne Evêque et par ces deux hauts fonctionnaires qui administrent si bien l'un le département et l'autre la cité, de réunir, de rassembler en deux endroits de notre ville chef-lieu, tous les trésors artistiques, sacrés ou profanes, que le passé nous a légués, et au moyen desquels notre cité troyenne est aujourd'hui, pour parler encore comme l'Écriture, semblable à une épouse parée de tous ses bijoux et de tous ses ornements, *quasi sponsa ornata monilibus suis* (5). Vous avez eu une bien bonne pensée, une inspiration bien heureuse, lorsque vous avez appelé de toutes les villes et de tous les villages de notre département les objets rares et précieux, les tableaux sur toile, sur bois, sur cuivre, les bas-reliefs en marbre, en pierre, en bois, les émaux, les ivoires, les vases anciens, les bronzes antiques, les croix, les châsses, les dyptiques et toutes les richesses que les arts ont enfantées parmi nous et qui ont surnagé à nos tempêtes politiques et échappé à l'action destructive des siècles, à l'incurie de l'ignorance et aux perquisitions avides et spoliatrices de ceux qui ne pouvant pas créer, sont assez riches pour acheter et dépouiller les pays producteurs en n'y laissant en échange que leurs schillings et leurs banknotes.

Mais, Messieurs, si j'applaudis de tout mon cœur à cette exposition des merveilles que l'art et l'intelligence de l'homme ont créées parmi nous, si je suis heureux et fier d'entendre les éloges que nos hôtes bien-aimés donnent à une province si injurieusement désignée et dont le luxe artistique les étonne aujourd'hui, permettez-moi de détourner un instant l'attention de vos esprits et des questions scientifiques qui doivent les occuper, et de l'admiration de nos chefs-d'œuvre d'art ou de nos plus belles fleurs (6), pour appeler cette attention sur une des gloires les plus pures de Troyes, sur une femme à laquelle il n'a manqué que de vivre du temps de Sainte Mathie ou avant elle pour avoir des autels à côté de ceux de cette sainte justement chère aux Troyens. Admirons, Messieurs, admirons les ouvrages remarquables de l'homme, personne n'a pour eux plus d'enthousiasme que moi. Mais,

(5) Is. LXI, 10.

(6) Allusion à l'exposition des produits d'horticulture, organisée dans le jardin du musée *Saint-Loup*.

(3) Judith, XV, 20.

(4) Ruth, IV, 3.

Messieurs, les grandes âmes, les beaux caractères, les nobles cœurs, les hommes et les femmes d'élite sont les chefs-d'œuvre de Dieu, les chefs-d'œuvre du Très-Haut, *vas admirabile, opus Excelsi*. Admirez-les encore plus que les œuvres de l'homme, *vas admirabile, opus Excelsi* (7).

Or, Messieurs, comme l'on a récemment exhumé de leurs tombes et ravivé le souvenir, la mémoire de trois de nos Evêques, ensevelis depuis des siècles sous les dalles et les voûtes de notre cathédrale, ainsi je viens pour ainsi dire exhumer, ou du moins mettre au grand jour de la publicité une femme presque inconnue—je le dis à regret—dans son pays natal, une femme que le grand roi Louis XIV comblait d'éloges, une femme que Colbert, le grand ministre, admirait et patronait, une femme qui porta la foi, l'instruction et la civilisation jusque dans le Canada, une femme avec laquelle les Oliers et les Tronson, ces éminents Sulpiciens, étaient en correspondance ; une femme qui, sortie des rangs du peuple, marcha certainement l'égale des dames Legras, des Françoise de Chantal et des Marie de Miramion, une femme, enfin, à laquelle nous pouvons justement dire, comme les juifs de Béthulie à une autre héroïne : Vous êtes l'honneur et la gloire de notre pays, *tu honorificentia populi nostri*.

Je veux vous parler, Messieurs, de la sœur Marguerite Bourgeoys.

Elle naquit à Troyes, le jour du Vendredi-Saint, 17 avril 1620, et elle fut baptisée le même jour, dans l'église *Saint-Jean* de cette ville.

Sans être pauvre, sa famille n'était pas non plus de celles qu'on appelle riches.

La famille de sœur Bourgeoys n'est pas éteinte à Troyes, et elle y a encore d'honorables représentants.

Son père était un honnête marchand, et sa mère, Guillemette Garnier, était la femme accomplie dont le Sage a fait le portrait au livre des *Proverbes*.

Ils eurent cinq enfants. Marguerite fut la troisième.

Sa vocation se révéla dès l'âge le plus tendre. Dieu manifesta de bonne heure, par les goûts qu'il lui inspira, le genre de bien qu'elle était destinée à opérer. —“ Dès ma petite jeunesse, écrivait-elle elle-même, à l'âge de 78 ans, dès ma petite jeunesse, Dieu m'avait donné une inclination particulière pour assembler les petites filles de mon âge dans

(7) *Eclii*. XLIII, 2.

“ le dessein de demeurer ensemble et de travailler en quelque lieu écarté pour gagner notre vie ; car je n'avais point connu encore de communauté de filles qui eût pu faire naître en moi cette idée, mais seulement quelques filles qui vivaient ensemble. Nous accomplissons cela comme pouvaient le faire des enfants (8).”

Ainsi parle la sœur Bourgeoys, ainsi nous initie-t-elle aux goûts et aux habitudes de sa première enfance. Car, remarquez-le, Messieurs, la sœur Bourgeoys a fait sa propre histoire ; elle a laissé des *Mémoires* que ses trois historiens n'ont presque fait que reproduire. Et ces *Mémoires*, Messieurs, comme vous vous en convaincrez dans la suite de ce discours, sont remarquables de diction. Le style en est pur et correct, élégant et parfois plein de naïveté. A une époque où les grandes dames et les princesses de la cour ne savaient pas l'orthographe, la sœur Bourgeoys écrivait parfaitement sa langue. Il n'y avait pas jusqu'à son écriture, dont nous avons un spécimen, qui ne fût admirable.

Nous ne nous étonnons pas qu'un de ses historiens dise d'elle que : “ dès son enfance, elle se distingua de ses petites compagnes par sa facilité à lire et à écrire, par son amour pour le travail, son adresse pour les ouvrages qu'on lui donnait à faire, mais spécialement par les dispositions singulières qu'elle annonçait pour la piété, la vertu et la science (9).”

Mais la mort de sa mère, qui arriva peu de temps après, ne tarda pas à l'obliger à exercer sérieusement les fonctions d'institutrice auxquelles elle avait présumé en s'amusant. Son père, qui voyait en elle une gravité et une prudence de beaucoup supérieures à son âge, accompagnées d'une grande piété, lui confia l'éducation de ses deux plus jeunes enfants et la chargea encore du détail et du soin du ménage.

Cependant les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, du B. Pierre Fourier, particulièrement vouées à la sanctification des jeunes filles et établies à Troyes, en 1628, sous l'épiscopat si fécond de Monseigneur René de Breslay, avaient donné commencement à leur Congrégation externe. C'était une pieuse

(8) *Ecrits autographes de la Sœur Bourgeoys*.

(9) M. l'abbé Faillon. *Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de l'église de l'Amérique du Nord*, tom. 1er, Vie de la sœur Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, à Villemario, en Canada, p. 2.

association de jeunes personnes qui, sans contracter aucun engagement de conscience, s'assemblaient les jours de fêtes et les dimanches pour vaquer à certaines pratiques de religion, et s'employaient quelquefois à exercer diverses fonctions de charité et de zèle à l'égard du prochain.

Ces vertueuses filles connurent, estimèrent et aimèrent Marguerite, et elles firent tous leurs efforts pour l'attirer à elles, persuadées que son exemple et son influence détermineraient un grand nombre de jeunes personnes à entrer à leur tour dans la Congrégation. Elles l'invitèrent donc, elles la pressèrent et firent tout ce qu'elles purent pour la gagner. Mais Marguerite refusa, et ce refus dura plusieurs années.

Mais celui qui convertit et terrassa St. Paul sur le chemin de Damas avait son jour, son heure, son lieu pour triompher des résistances de Marguerite.

Le premier dimanche d'octobre 1640 (Marguerite avait alors vingt ans et demi), le premier dimanche d'octobre 1640, jour où les Dominicains, appelés à Troyes *Jacobins*, faisaient la fête du *Saint-Rosaire*, Marguerite eut la dévotion d'assister à la procession qui se faisait ce jour-là. Comme elle était dans les rangs, la procession vint à passer, selon l'usage, devant le portail de l'abbaye des religieuses de *Notre-Dame-aux-Nonnains*, dont le monastère était, comme vous le savez, Messieurs, contigu au couvent des religieux de *Saint-Dominique*. Sur ce portail, connu dans les anciennes chroniques sous le nom de *Beau-Portail*, se trouvait une statue de pierre qui représentait la Mère de Dieu. Marguerite l'avait sans doute considérée bien des fois ; mais, ce jour-là, arrivée devant le portail, elle lève les yeux pour regarder la statue. Cette statue lui paraît d'une beauté ravissante et toute céleste..... Que se passa-t-il alors en elle ? Elle-même nous l'apprend : " Je me trouvai, dit-elle, je me trouvai alors si touchée et si changée, que je ne me reconnaissais pas."

Plus loin elle ajoute : " Après la touche que j'avais eue à la vue de cette sainte image, je retournai à la maison si touchée et si changée, que cela paraissait à tous : chacun sachant bien que jusqu'alors j'avais été fort légère c'est-à-dire gaie, enjouée et folâtre), et la bien-venue avec les autres filles. Mais, dès ce moment, je quittai tous mes petits amusements et me retirai

" d'avec le monde pour me donner au service de Dieu." (10)

A dater de ce jour, elle ne voulut plus porter et ne porta plus, en effet, dans la suite, que des vêtements très-simples, de couleur brune ou noire, sans soies ni autres ornements superflus, et elle se voua dès lors avec une ferveur toujours plus grande aux humiliations dont nous verrons que cette âme héroïque fut insatiable toute sa vie.

Ce fut alors qu'elle entra dans la Société des Congréganistes externes ; et, dès son entrée, la sœur Marguerite fut le modèle de toutes les autres.

Elle était partout où il y avait quelque action de dévouement à pratiquer, quelque bonne œuvre à faire.

Aussi, à la première élection qui eut lieu après son entrée dans la Congrégation, elle fut choisie pour occuper la charge principale, celle de préfète ; et, ce qui avait été jusqu'alors sans exemple, elle fut continuée toujours dans cette même charge jusqu'à son départ pour la Nouvelle-France.

Nous venons de dire, Messieurs, que l'héroïque sœur Bourgeoys fut toute sa vie avide d'humiliations. Et chacun de nous sait par sa propre expérience combien il en coûte pour supporter une humiliation, et quelle force il faut pour cela. La sœur Bourgeoys, loin de fuir comme nous, hommes de peu de courage, les humiliations, les rechercha, et elle en subit deux qui auraient abattu une âme moins fortement trempée.

Elle demanda à entrer chez les Carmélites et elle fut refusée : chez les Clarisses, nouveau refus. " *L'homme s'agite, et Dieu le mène,*" a dit un personnage célèbre (11).

Dieu voulait ailleurs la sœur Bourgeoys.

Cependant repoussée, pour ainsi dire, des cloîtres, elle résolut, tout en restant dans le monde et malgré ses dangers, ses ennemis et ses assauts de tout genre, elle résolut de s'attacher au service de Dieu par les trois grands vœux perpétuels de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, vœux qui ne demandent rien moins que le rempart de la clôture. A vingt-trois ans elle prononça celui de chasteté. Peu après elle s'engagea par celui de pauvreté.

Mais les desseins de Dieu sur la sœur

(10) Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys. *Mémoires*, tome 1, p. 8.

(11) M. Guizot après Fénelon.

Marguerite se révélèrent enfin. Le guide de sa conscience conçut le projet d'un nouvel institut dont elle serait la fondatrice et dont l'instruction et le salut des jeunes filles serait l'objet.

Le père de Marguerite consentit au sacrifice de sa fille. Deux autres vertueuses filles s'associèrent à elle, et ainsi furent jetées les bases de cette institution nouvelle née à Troyes, comme on le voit, et dont les trois premières associées furent des troyennes.

Protéger la vertu des filles sages et honnêtes qui étaient les plus exposées était un des principaux buts de cette institution ; et l'admirable sœur Bourgeoys déploya dans l'exercice de ce ministère de charité une sagesse et une adresse vraiment étonnantes, et parfois même un zèle et un courage magnanimes.

En voici un trait :

Un jour deux jeunes libertins entraînaient de force une fille honnête. La sœur Marguerite les voit passer, elle saisit un crucifix, sort dans la rue et court après les ravisseurs, qu'elle atteint. " Arrêtez, leur dit-elle, et laissez à cette fille son honneur." Pour toute réponse, un des deux dirige vers elle un pistolet chargé. " Tirez, lui dit-elle, mais sachez que c'est Jésus-Christ même que vous outragez dans ses membres, et tôt ou tard il se vengera de votre sacrilège." Les deux libertins s'enfuirent ; la jeune fille leur échappa et elle alla avec transport se jeter dans les bras de sa libératrice. C'était, dit-on, Mlle Crolo qui s'attacha dès lors à la sœur Marguerite, et la suivit plus tard en Canada.

Mais hâtons-nous.

Une des deux compagnes de la sœur étant venue à mourir et l'autre s'étant retirée, l'institut essayé par Marguerite s'écroula.

Une autre épreuve lui fut imposée dans ce même temps : elle perdit son père ; et, après l'avoir assisté pendant sa maladie et à sa mort, elle eut encore le courage de l'ensevelir, ne voulant pas qu'une autre qu'elle lui rendit ce dernier service ; et cette bonne œuvre d'ensevelir les morts, cette œuvre qui répugne tant à notre nature, elle l'exerça dès lors le reste de sa vie quand l'occasion s'en présenta.

Tant qu'il vécut, Abraham Bourgeoys fut un lien qui attachait sa fille au sol natal. Ce cher et doux lien étant rompu par la mort, nous allons voir Marguerite se préparer à sa grande et périlleuse mission.

Un gentilhomme champenois, M. Paul de Chomedey de Maisonneuve, venait d'être chargé par la compagnie de Montréal de présider à la fondation de Villemarie. Il vint de son château ou de Paris à Troyes avant l'embarquement pour prendre congé de sa famille.

Il avait ici une sœur, religieuse de la Congrégation, Mme de Chomedey, connue en religion sous le nom de sœur Louise de Sainte-Marie.

Cette sœur, ayant appris de la bouche de son propre frère sa nomination à la charge importante de gouverneur de la nouvelle colonie, crut que la Providence avait ménagé un si heureux événement pour lui donner à elle-même l'occasion d'aller à Villemarie exercer son zèle en faveur des sauvages de ces pays. Elle le pria donc de l'emmener elle-même, et avec elle trois ou quatre religieuses de la Congrégation ; et toutes les autres religieuses de cette communauté, entrant dans les mêmes sentiments, lui firent la même demande.

Admirons, Messieurs, admirons quel zèle d'apôtre et de martyr, embrasait toutes ces saintes filles de la cité troyenne.

M. de Maisonneuve ne pouvait, par des raisons qu'il donna, se rendre à ces instances, et il y résista.

Depuis 1641, il revint plusieurs fois de Montréal à Troyes, et, chaque fois qu'il y revenait, nos religieuses de Troyes qui brûlaient, comme autrefois sainte Thérèse, encore enfant, du désir d'aller prêcher la foi aux infidèles et de verser leur sang en témoignage de cette foi, renouvelèrent leur demande à l'intendant de Villemarie qui toujours les rejetait, la situation de Montréal étant alors une vraie boucherie par les guerres cruelles et continuelles qu'il fallait soutenir contre les Iroquois.

Mais la cause secrète de ces refus opiniâtres, cause qu'ignorait M. de Maisonneuve lui-même, c'est que Dieu avait fait un autre choix et qu'il avait d'autres vues.

En effet, Marguerite avait appris qu'on venait de faire en Canada un nouvel établissement ; une des congréganistes qui avait un grand désir d'aller dans cette colonie et qui espérait y aller, vint lui dire de s'adjoindre aux religieuses qui iraient dans cette terre infidèle. Marguerite alla aussitôt trouver la supérieure de la Congrégation, Mlle de Chomedey, sœur, comme nous l'avons dit, de M. de Maisonneuve. Cette dame consentit de grand cœur à la demande de Marguerite.

Les autres religieuses ignorant sans doute la réponse de la sœur Louise de Sainte-Marie, et espérant elles-mêmes pouvoir aller à Montréal, proposèrent à la sœur Bourgeois de les accompagner. " Ces bonnes religieuses, dit-elle, me demandèrent si je voulais être de la partie quand elles iraient à Montréal, je leur promis qu'oui et que je serais de " la bande." (12)

Cependant les Iroquois qui avaient tué ou dispersé près de trente mille Hurons, harcelaient notre colonie qui ne comptait pas plus de dix-sept hommes en état de se défendre et qui était obligée de rester enfermée dans l'intérieur du fort.

Cette situation critique obligea le gouverneur de Montréal de repasser en France pour y lever une recrue. Il engagea cent huit hommes forts et vigoureux, sachant manier les armes et habiles à travailler de divers métiers.

Mais avant de les emmener, M. de Maisonneuve voulut, selon son habitude, venir à Troyes voir sa famille et ses amis et embrassa sa sœur.

Peu de jours avant son arrivée, Marguerite eut un songe comme Saint Paul en eut un où il lui fut ordonné d'aller en Macédoine, comme Saint François-Xavier connut également par un songe qu'il était appelé à évangéliser les Indes.

De même la sœur Marguerite appelée à travailler dans les pays barbares à la gloire de Dieu, vit pendant son sommeil un homme grave et vénérable qu'elle n'avait jamais vu.

A quelques jours de là, M. de Maisonneuve arrive à Troyes, va voir sa sœur et les autres religieuses de la Congrégation externe qui lui demandent encore de les emmener à Villemarie.

Nouveau refus de la part de M. de Maisonneuve.

Cependant la supérieure, Mme Louise de Sainte-Marie, lui parla de la sœur Bourgeois, préfète de sa Congrégation externe, et lui en dit tant de bien que M. de Maisonneuve désira la connaître et pria sa sœur de la faire appeler.

La sœur Marguerite arrive ; et à peine est-elle entrée dans le parloir que, jetant les yeux sur M. de Maisonneuve, elle reconnaît en lui le personnage qu'elle avait vu en songe et qu'elle voyait de ses yeux pour la première fois, bien qu'elle fût logée chez Mme de Chuly,

sœur de M. de Maisonneuve. En le voyant elle s'écria : " Voilà l'homme de mon " songe ! " On lui demanda d'expliquer cette exclamation. Elle le fait. Et de son côté M. de Maisonneuve ne l'a pas plutôt vue et entendue parler qu'il se sent le désir de l'emmener à Montréal. Il lui demande donc si elle serait disposée à passer à Villemarie pour y faire les écoles et y instruire les enfants. Sur sa réponse affirmative, son départ fut décidé. Mais il fut décidé en même temps qu'elle partirait seule, la compagnie de Montréal ne voulant pour les écoles que des filles séculières et non cloîtrées qui pussent se transporter partout où besoin serait, et une sous-maitresse suffisant, pour le moment, à l'instruction des jeunes filles de Montréal.

Ceci se passait, Messieurs, sous l'épiscopat de Monseigneur François Malier de la Houssaye, dont le nom vient d'être remué avec les cendres et dont M. l'abbé Coffinet nous a parlé en termes si élogieux. (13)

Toutes les personnes que la sœur Bourgeois consulta alors approuvèrent sa résolution.

Mais il ne s'agissait de rien moins pour elle que de s'en aller à trente-trois ans, à deux mille lieues, seule de femme, avec cent-huit soldats et un chef qu'elle connaissait à peine, et de partir pour une contrée où elle n'aurait aucune compagnie qui partageât avec elle les travaux de l'éducation des enfants et où elle courrait tous les jours le risque, assez peu rassurant, d'être prise et brûlée par les Iroquois.

(A continuer.)

MAXIMES.

Les journalistes font, pour les événements contemporains, ce que font les commentateurs pour les textes de l'antiquité : ils parviennent à obscurcir les points les plus clairs.

—La plupart des abonnés d'un journal trouvent plus commode et plus facile de se faire l'écho de leur journal que de faire de lui l'écho de leur pensée. Le rôle de la presse devrait cependant être de répéter, et l'emploi de souffleur appartient au public.

Comte de NUGENT.

(13) Dans son *Rapport* lu le 15 juillet à la réunion de la Société académique de l'Aube sur les fouilles et découvertes faites dans le chœur de la Cathédrale.

(12) Ecrits autographes, etc. Mémoires, etc, p. 30.

Littérature.

[Pour le Foyer Domestique.]



L'HEROINE DU VESUVE.

Récit du XVIIe Siècle

Basé sur des Faits empruntés aux actes de
canonisation de

Saint-François de Rome,

PAR LE

Rév. A. J. O'REILLY, DD.,

Auteur des *Martyrs du Colisée*, des *Victimes de la*
Marmertine, etc.,

Traduit par T. P. BÉDARD.

CHAPITRE I.

Paris il y a cent-cinquante ans.



PARIS est en feu ! les Tuileries brûlent ! l'Hôtel-de-Ville est réduit en cendres !

Il est peu de personnes qui ne se rappellent combien le monde fut électrisé, il y a quelques années à peine, quand le télégraphe annonça la destruction d'une partie de Paris et de ses plus beaux monuments. C'était la tragédie finale d'une guerre désastreuse entre deux nations rivales ; cependant les flammes n'étaient pas le signal du triomphe des vainqueurs mais elles avaient été allumées par les Parisiens mêmes qui, dans un moment de fureur insensée, sans exemple dans les annales de l'histoire, préféraient voir leur splendide ville réduite en cendre plutôt que de la laisser dans sa magnificence au pouvoir de ceux qui gouvernaient alors. L'élément dévastateur accomplissait son œuvre en détruisant les palais, les superbes édifices publics et les riches demeures des particuliers ; les flammes du pétrole allumées

par une abominable perversité montait de l'entresol jusqu'au toit ; les rues étaient des ruisseaux de feu ; les charpentes s'écroulaient, les murs tombaient avec un bruit épouvantable, en un mot, la cité impériale était en feu. Semblables aux vents déchaînés par le dieu des tempêtes, les passions des hommes laissaient leurs traces maudites sur la plus belle ville de l'Europe, par des torrents de sang, et la destruction de sa magnificence.

Ceux qui ont visité la superbe reine des villes, telle qu'elle est de nos jours, ne peuvent, même en imagination, se faire une idée du contraste entre le Paris actuel et le Paris d'il y a deux cents ans.

Nous allons donc, avec une puissance plus destructive que le pétrole de la Commune, faire disparaître par la pensée les Tuileries, les boulevards, l'Opéra et les splendides édifices qui entourent les Champs - Elysées, et sur le site qu'ils occupent nous mettrons des maisons vieilles, croulantes, à six ou sept étages, bordant des rues étroites, sales, irrégulières, tortueuses et d'où s'exhalent la puanteur et des vapeurs fétides. Remplissez ces rues d'une populace paresseuse, mal vêtue, les hommes en blouses, les femmes en habits courts, tous chaussés de sabots, rassemblés près de quelque ancien cabaret, parlant vivement entre eux, ou attendant un signe de quelque politiqueur pour se déchirer les uns les autres, et vous aurez une idée de cette ville, telle que quelques écrivains ont décrit Paris il y a deux siècles.

Mais la vieille cité a disparu. Semblables à ces créations fantastiques que nous avons lues dans les contes pendant notre enfance, les palais, les temples, les boulevards et les théâtres ont surgi comme par enchantement sur la cité de l'ancienne ville. Sous la dynastie des Napoléons, la capitale a été rebâtie avec une magnificence incomparable. Habitué à voir tous les jours la splendeur du soleil, c'est à peine si nous l'admirons quelques fois, mais concentrez ses rayons d'or sur un prisme et vous ne trouverez pas d'expressions assez belles pour en décrire les beautés. Ainsi, dans un moindre degré, l'émigrant des mers du Sud, qui a vécu pendant des années au milieu des huttes de ses plaines sauvages, où les villes ne sont composées que de chaumières, où des églises sans clochers, aux toits de chaume, sont les basiliques du pays, où la justice est administrée sous des tentes ; cet

émigrant, disons-nous, est frappé et ébloui à la vue des splendeurs des édifices de la capitale de la France.

Paris a été rudement défigurée pendant les dévastations de la Commune. Cependant avec cette énergie invincible qui distingue le peuple français, il a pu payer aux vainqueurs neuf milliards de francs et réparer les monuments en partie détruits de la ville impériale. La France voit sa capitale renaître de ses cendres, comme le phénix, et reprendre bientôt sa place de reine des villes.

C'est dans la vieille cité que nous allons diriger nos pas. Nous allons traverser l'antique pont de Notre-Dame et entrer dans la rue de la Seine, où nous nous arrêterons devant la résidence et la banque de Cassier.

CHAPITRE II.

L'Usurier.

Dans le bureau de la banque, on aperçoit un homme de petite taille, barbu, assis à un pupitre. L'intelligence brille sur son front élevé, des traits anguleux et un nez aquilin nous disent son origine juive. Ses yeux brillent puis s'assombrissent, exprimant tour à tour la joie et la douleur. À la pensée de quelque spéculation heureuse qui va lui rapporter des monceaux d'or, ses traits s'illuminent d'une joie soudaine ; mais tout-à-coup un nuage passe sur sa figure. Un personnage invisible jette une ombre sur cette proie convoitée ; les traits de l'usurier se contractent, son front se ride : malheur au débiteur infortuné que la mauvaise fortune conduira au bureau du banquier pendant cet intervalle de mauvaise humeur.

Cassier était banquier de nom, mais en réalité il pratiquait l'usure ; nouveau Skyloche, il enlevait une livre de chair aux victimes de son avarice. Il était connu et redouté de tous les honnêtes négociants de la ville ; les malédictions des veuves et des orphelins qu'il avait sans pitié jetés dans la rue le suivaient partout ; quand il passait les enfants interrompaient leurs jeux. Le vieux banquier avait ce caractère infâmant que la société imprime à ses membres corrompus ; il était un objet de crainte et de mépris pour ses voisins.

En religion, Cassier avait d'abord embrassé les principes du luthérianisme, mais comme c'est toujours le cas pour ceux qui flottent à la dérive sur la mer

du doute, le caractère définitif de sa croyance avait fait naufrage dans la confusion de ses idées religieuses. En fin de compte il avait glissé sur la pente du déisme négatif qui commençait à gagner du terrain parmi les français incrédules. Il se joignit à eux dans leurs assemblées secrètes, il fit chorus aux blasphèmes lancés contre Dieu, et prit part aux complots médités contre le gouvernement. Le sang se glace en lisant les formules épouvantables des serments exigés des membres de ces sociétés secrètes. Elles ne voulaient rien moins que faire la guerre à Dieu, enlever tous les freins salutaires que la morale oppose au déchaînement des passions, détruire l'autel et le trône ; en un mot elles professaient ces théories abominables qui, de notre temps, ont été mises en pratique sous le nom de mormonisme, de socialisme et de communisme. À cette époque de notre récit, Cassier était donc devenu membre assidu de ces réunions, et quand il arrivait à sa demeure au milieu de la nuit, à moitié ivre, il terrifiait sa femme et ses enfants, en blasphémant et en leur exposant les idées révolutionnaires et impies qui avaient fait le sujet des débats de leur réunion.

Il n'est donc pas étonnant que le ciel ait envoyé à la famille du banquier les terribles malédictions qui vont faire la partie émouvante de ce récit tragique.

CHAPITRE III.

Un mariage mixte.

L'Eglise a toujours mis des restrictions aux mariages qui ne sont pas bénis par le ciel. Benoît XIV les a appelés *détestables*, et une malheureuse expérience a prouvé la sagesse de ses prévisions. Quand les premières ardeurs de l'amour sont passées et que les époux, devenus plus calmes, se trouvent en présence des tristes réalités de la vie, il n'y a pas de lien plus puissant que la communauté de religion. Au contraire le conflit des sentiments religieux produit presque invariablement une division et une cause de désaccord.

Les enfants se trouvent dans une situation perplexe. Quand l'intelligence a pénétré dans ces jeunes âmes, leurs premiers raisonnements se trouvent pris dans un dilemme. Le respect enchaîne l'enfant à son père tandis qu'un sentiment plus tendre l'attache à sa mère ; mais le père commande souvent, avec son

autorité, l'assistance au service religieux du dimanche au temple protestant, tandis que la mère s'en va toute en larmes prier devant les autels de l'église catholique. Dans tous les cas c'est la crainte ou l'amour qui détermine l'enfant, et avec l'un ou l'autre de ces sentiments on obtient rarement un croyant sincère.

Voyez cette jeune mère silencieuse et chagrine, ses yeux rougis nous disent assez qu'elle pleure en secret.

Confiant en la puissance du premier amour, attirée par la richesse, la naissance, les manières de celui qui aspirait à sa main, elle a consenti à s'attacher par des liens indissolubles et a contracté un mariage mixte. Bientôt la foi dont elle s'était peu occupée reprend ses droits dans son cœur, déjà éprouvé par les chagrins inévitables de cette union conjugale, mais la liberté n'existe plus. Au rêve de bonheur qu'elle avait fait lors du choix d'un époux a succédé la plus constante et la plus irrémédiable des douleurs, celle de la persécution domestique. Il en est peu qui peuvent surmonter l'épreuve, le plus grand nombre s'en va au courant qui conduit à un mal plus grand encore, celui de l'apostasie.

Cassier aima une belle jeune fille nommée Madeleine; elle était catholique. Aveuglé par une passion plus forte, il sacrifia ses préjugés. Il se convertit, il promit, il l'épousa. La timide Madeleine, d'une position bien inférieure à celle de son amoureux, éblouie par la fortune, et vaincue par les belles promesses qui trompent si souvent le caractère confiant des jeunes filles, elle donna sa main et son cœur à celui qui les sollicitait, et se trouva liée à une destinée qu'elle apprit bientôt à regretter.

Son imagination lui avait représenté les tableaux les plus séduisants; elle se voyait vêtue de riches habits, ornée de bijoux précieux, entourée d'une société choisie qui la comblait des attentions les plus délicates.

Ne connaissant pas combien ces plaisirs sont trompeurs, ses préparations nuptiales furent un rêve de joie qui devait s'évanouir trop tôt aux réalités des souffrances qui caractérisent trop souvent ces sortes d'unions.

Au milieu de la musique, des fleurs et des félicitations de ses amis dans l'admiration, ce fut avec le cœur et le pas légers de l'enfance que Madeleine, semblable à ces victimes ornées de guirlandes que l'on conduisait autrefois à l'autel de Jupiter Capitolin, se rendit au pied de

l'autel qui devait être pour elle celui du sacrifice de son bonheur futur. L'histoire nous raconte souvent les vicissitudes de l'innocence trompée, et le sort de ceux qui basent leur bonheur sur des châteaux de fantaisie; comme les beautés du soleil levant, ses moments de plaisirs furent trop tôt évanouis; la nouveauté et l'éclat de sa demeure somptueuse perdirent trop tôt leurs charmes, et les vertus de son enfance firent naufrage sur des écueils dorés. Bientôt Madeleine n'assista plus à la messe tous les jours, ses visites au couvent devinrent moins fréquentes, la modestie dans ses habits fut oubliée, sa conversation pleine des idées d'orgueil et d'égoïsme qu'elle puisait dans la société qu'elle fréquentait était profane et irréligieuse; bientôt, enfin, les roses des vertus chrétiennes qui donnaient tant de charmes à sa beauté, se fanèrent dans l'air fiévreux, empesté des mauvaises influences qui l'entouraient.

Seize années de douleur et de repentir ont passé sur Madeleine et, au commencement de notre récit nous la retrouvons malade; elle est victime de la consommation et des peines morales, supplice d'autant plus poignant qu'il est plus caché. Au dehors, le monde la croit heureuse; plus d'une fraîche jeune fille, dans un moment de vanité, a cru qu'elle aurait possédé le ciel, si elle eût eu la fortune de Madeleine, ses bijoux, ses équipages, ses habits de soie et de velours; mais si le voile qui couvre la fausseté du bonheur humain eût été levé, pour mettre en garde celles qui n'avaient aucune expérience de la vie, plus d'un noble cœur, comme Madeleine, aurait vu le désenchantement, les nombreuses épines sous les fleurs qui parsemaient ses sentiers. Les sympathies générales entourent maintenant la couche de cette beauté souffrante, elles se manifestent par des expressions de regrets sur le sort de l'infortunée Madeleine dont les yeux abattus, les formes amaigries, les joues pâles sur lesquelles coulent sans cesse des larmes, annoncent le naufrage d'une beauté qui s'avance, jeune encore, vers son tombeau.

Ses enfants, (ils sont trois) causent sa plus grande inquiétude: comme ils sont les héros de notre histoire nous allons d'abord les présenter au lecteur.

CHAPITRE IV.

Un jeune homme dans la voie qu'il doit suivre.

Comme une de ces rares et belles fleurs qu'on trouve sur le versant des montagnes au milieu de plantes très-communes, l'héritier de la famille Cassier est une étrange exception de vertu héroïque au milieu de l'école de séduction où il vit. Les saints furent souvent comme des plantes exotiques dans leur entourage. Leurs histoires sont remplies de malheureux incidents qui confirment la prophétie de Notre-Seigneur : " Le monde vous haïra parce qu'il ne m'aime pas."

Celui qui étudie l'hagiologie se rappelle avec douleur le sort touchant d'une Dymnia qui fut la victime de l'impiété de son père, d'un Stanislas en butte à la haine de ses frères qui avaient soif de son sang, d'un Damien qui, par la cruauté de son beau-père, mourut presque de faim ; de beaucoup de martyrs dénoncés et conduits au supplice par des parents inhumains.

Louis-Marie, l'aîné des enfants de Cassier, était doué des qualités les plus heureuses. Grâce aux sollicitations pressentes de sa mère et aussi, disons-le, par l'action de la Providence, il avait été confié aux Jésuites. Sous la direction des habiles et saints membres de cet ordre, il donna bientôt l'espérance d'une jeunesse religieuse. Loin des moqueries d'un père incrédule et des attraits si séduisants du plaisir, il ouvrit son âme généreuse à ces salutaires impressions de vertu qui entraînent l'âme vers Dieu, et lui font mépriser les frivolités de la vie.

Le temps des vacances, qui, pour les autres jeunes gens, est un temps de plaisir, était pour Louis une époque d'ennui. Quoique profondément attaché à sa mère, les remarques impies et souvent blasphématoires de son père perçaient son cœur ; la légèreté avec laquelle ses sœurs tournaient sa piété en ridicule lui était désagréable ; c'est pourquoi, sous l'impulsion de la grâce surnaturelle, il désirait ardemment retourner chez les RR. Pères, où les joies tranquilles de l'étude et de la solitude valaient bien mieux que les frivolités appelées plaisirs par ses sœurs mondaines. Cette tendance religieuse eut enfin sa consommation par un acte d'abnégation qui va nous conduire à des scènes d'un intérêt touchant, au début même de cet étrange drame historique.

Au temps où commence ce récit, Louis songeait sérieusement à fuir la maison paternelle et le monde, pour s'ensevelir dans quelque cloître. Ses études de philosophie et d'histoire l'avaient convaincu de l'immortalité de l'âme et de la vanité des grandeurs humaines. Dans ses fréquentes méditations il se sentait de plus en plus attiré vers le seul Bien éternel et impérissable que l'âme trouvera dans sa possession, au-delà du tombeau. Créée pour Dieu, se disait-il à lui-même, mon âme éprouve un attrait irrésistible vers Lui ; comme la colombe envoyée hors de l'Arche, elle plane sur les vastes mers et cherche en vain une place où reposer ses ailes fatiguées, elle doit de nouveau retourner dans l'Arche.

L'histoire des grands hommes que le monde a produits faisait une impression profonde sur l'esprit de Louis. Enthousiasmé des annales du passé, il y lisait les noms des grands hommes qui jouèrent leur rôle de courte durée sur le théâtre de la vie. Il voyait que, pendant quelque temps, ils avaient eu richesses, honneurs, gloire, puissance. Mais à peine avaient-ils porté à leurs lèvres la coupe du bonheur, qu'elle leur était violemment arrachée par quelque infortune soudaine ou par la mort. L'énivrement de l'orgueil, l'éclat de la gloire n'avaient guère duré plus longtemps que ces châteaux fantastiques que l'on aperçoit dans les nuages brillamment colorés par un soleil levant.

Au collège, Louis et ses condisciples furent appelés à écrire une thèse sur la chute de Marius. Rien n'était plus conforme à ses idées, rien ne pouvait plus l'encourager dans sa résolution qui tous les jours s'affermissait dans son cœur. On se rappela longtemps, parmi ses compagnons de collège, la peinture qu'il sut tirer de la malheureuse histoire du vainqueur des Cimbres.

Marius fut sept fois consul à Rome, pendant les jours malheureux de sa puissance il faillit couvrir de sang les trois quarts de l'Empire. Déçu dans ses rêves d'ambition, chassé en exil par des ennemis victorieux, il fut jeté par la tempête sur les rives de l'Afrique ; sans asile et sans amis, souffrant de la faim et de toutes sortes de privations, il alla s'asseoir sur les ruines de Carthage. Carthage, dont les fortifications tombées gisaient en masses écroulées autour de lui, était autrefois la vieille rivale de Rome elle-même, et sous l'habile direction d'Annibal elle menaçait un jour d'arracher à la

ville aux sept collines l'empire du monde. Maintenant l'herbe pousse dans ses rues ; le cri sauvage de l'oiseau de la solitude et les gémissements du hibou se mêlent aux sanglots d'un demi-dieu tombé, qui jadis faisait trembler la terre par la marche de ses armées triomphantes.

Louis lut les faits, les paroles prononcées par ces héros qui reconnaissaient le désenchantement que leur avait apporté la réalisation des rêves d'une ambition sans limites.

Hier, disait un sage, à la mort d'Alexandre-le-Grand, le monde n'était pas assez vaste pour lui, aujourd'hui il est contenu dans six pieds de terre. Quel pauvre tombeau érigé pour un homme en l'honneur duquel pendant sa vie on bâtissait des temples ! Ainsi parlait un philosophe à la vue d'un monument plus que modeste, élevé sur le bord de la mer, en l'honneur d'un grand guerrier qui, pendant sa vie, levait des armées dès qu'il y était débarqué.

Voilà tout ce que le grand Saladin emporte dans son tombeau, criait un héraut promenant le linceuil du grand conquérant par les rues de sa capitale.

Que n'ai-je été un pauvre frère lai, s'écriait Philippe II, roi d'Espagne, en mourant, lavant la vaisselle dans quelque obscur monastère, plutôt que d'avoir porté la couronne d'Espagne !

Ce qui produisait une grande impression sur l'esprit de Louis était l'éloquence d'Ignace quand il rencontra Xavier dans les rues de Paris.

Et après ? Question posée par un autre saint à un jeune homme ambitieux qui lui exposait ses projets d'avenir. Cette même question impressionnait vivement le saint jeune homme qui, par un caprice de l'aveugle fortune, se trouvait être l'héritier d'un des millionnaires de la capitale française.

Louis, comme St. Ignace, se retirait souvent dans un coin solitaire du jardin et là, les yeux fixés sur la voute des cieux, il s'écriait : *Oh ! quam sordet tellus dum celum aspicio* : Que la terre me paraît méprisable quand je contemple le ciel !

Un soir, Louis errait dans le jardin, pour donner un libre cours au flot de pensées qui le pressaient de répondre immédiatement à l'appel de la grâce. Dieu voulut envoyer de plus grandes lumières dans son âme en proie à l'hésitation, et la grâce le pressa plus fortement de mettre à exécution ses généreux desseins.

Le matin même, le caractère aigri de son père et les sarcasmes impies contre la foi que Louis aimait tant lui avaient rendu insupportable le séjour de la maison paternelle. Tout en versant des larmes abondantes, mais avec un courageux abandon à l'impulsion de la grâce, il résolut de quitter cette nuit même la maison de son père et de s'ouvrir de son dessein à sa mère. C'était la seule personne qu'il aimait réellement, et blesser son tendre cœur était la partie la plus pénible de son sacrifice. Ce fut donc avec une déférence filiale qu'il se prépara à brusquer sa confiance à sa mère avec autant de délicatesse que possible. Il alla soumettre auparavant sa résolution à Notre-Seigneur dans le Très-Saint Sacrement.

Comme il sort pour se rendre à l'antique cathédrale de Notre-Dame, un splendide équipage est à la porte, et deux jeunes filles vêtues avec une richesse extravagante sont dans la voiture ; elles partent pour la promenade à la mode de la vieille capitale ; il refuse avec douceur l'invitation qu'elles lui font de les accompagner, et il se hâte de se rendre au pied de l'autel pour demander au Dieu de son cœur le courage nécessaire pour accomplir la partie la plus douloureuse de son sacrifice.

Nous laisserons Louis à ses dévotions pour jeter un coup-d'œil sur les belles jeunes filles qui cherchent le bonheur dans les plaisirs mondains. Le lecteur doit connaître ces deux intéressantes personnes qui s'épanouissent dans leur beauté comme deux belles fleurs au printemps ; ce sont les sœurs de Louis, Alvira et Louise, ce sont les héroïnes de notre histoire.

CHAPITRE V.

Nos Héroïnes.

Alvira était grande pour son âge ; elle était gracieuse ; elle avait un port majestueux et quoique souverainement belle, il y avait quelque chose dans le ton de sa voix, dans le caractère de ses traits qui annonçait une énergie toute masculine. Intelligente, gaie en société et affable à tous, elle était la favorite parmi ses compagnes d'études. Cependant, parfois, elle était d'un caractère violent, et, dans les profondeurs de son cœur se recélaient les germes de grandes passions. Ces passions, comme le lierre, s'accrurent avec le temps dans son bon

cœur et enveloppèrent ce noble tronc de manière à l'enfermer tout entier.

Alvira avait souvent des accès de colère ; un léger refus ou une contradiction était suffisante pour allumer cette mine cachée et faire monter à sa figure le sang d'une hautaine indignation. Quoiqu'à peine sortie de l'enfance, elle cherchait déjà à se distinguer. La gloire dansait devant son ardente imagination comme une bulle brillante qu'elle aurait voulu saisir. Les récits de chevalerie errante et de chevaliers étaient ses lectures favorites et portaient leurs fruits nuisibles par les rêves de folle ambition qu'ils allumaient dans l'esprit de la jeune fille. Souvent quand elle était seule avec sa sœur, un livre à la main, et le regard fixé sur quelque objet de toilette, ses pensées étaient bien loin ; elle gagnait des couronnes de laurier sur des champs de bataille imaginaires, provoquait de hardis chevaliers à des actions de bravoure, ou traitait de la paix avec les vaincus. Elle sortait de sa rêverie avec une mauvaise humeur qui disait assez combien elle regrettait de voir son ambition emprisonnée, à cause de son sexe qui la destinait à manier l'aiguille plutôt que l'épée.

Louise est une douce et délicate jeune fille de quatorze ans. Il arrive souvent que les fruits produits par le même arbre diffèrent en goût et en couleur ; il en était ainsi pour les deux sœurs dont le physique et le caractère différaient entièrement.

La nature semblait avoir présidé d'une manière spécialement attentive à l'exquise conformation de Louise. La régularité de ses formes, le pied et la main d'une délicatesse charmante, des yeux d'azur, un teint de rose, des cheveux aux teintes d'or, et la douce expression de l'innocence et de la candeur qui se peignait sur ses traits délicats ; tout cet ensemble aurait pu servir de modèle à Raphaël pour une de ses incomparables vierges. Ses dispositions étaient aussi en rapport avec la beauté et la délicatesse de sa personne. Elle aimait la retraite et ne lisait que des livres où se trouvaient les plus nobles sentiments. Les poètes lui étaient familiers ; elle copiait ou retenait dans sa mémoire des passages d'une exquise beauté. Il y avait un trait de son caractère qui aura une influence marquée sur ses destinées futures, c'était son amour et son attachement pour sa sœur.

Nous ne croyons pas toujours à l'amitié fraternelle ou à celle des sœurs. Pent-

être que la familiarité la tue. Comme celui qui est devenu aveugle souffre à la pensée de la lumière et l'apprécie davantage, ainsi la séparation ou l'infortune peuvent réveiller cette affection endormie et en prouver la noblesse et la force. Quand il nous a été donné de regarder derrière le voile du cercle de la famille, nous nous sommes convaincu plus que jamais que l'affection fraternelle et la noblesse si vantée de l'amitié entre sœurs dégénèrent souvent en une suite de querelles et de jalousies aussi déplorables qu'elles sont inconvenantes et peu chrétiennes. La réserve ou plutôt la politesse hypocrite déployée devant les étrangers n'est pas le critérium de la vie domestique.

Un écrivain français a dit en parlant des dames : un point cédé ou un pardon demandé en public signifient autant de cheveux arrachés derrière la scène. Mais cette opinion est trop radicale ; il y a de nobles, de glorieuses exceptions dans les familles où règne la religion, et où la charité fraternelle trouve un élément auquel elle s'assimile, car elle s'épanouit au parfum des autres vertus, et elle est le premier caractère d'une famille pieuse. Le monde doit la considérer comme un signe auquel les membres d'une même famille doivent être reconnus, comme les disciples de Celui qui a tant aimé.

Louise éprouvait réellement pour sa sœur une véritable affection, et elle était liée à elle par des chaînes indissolubles. Le temps et la destinée qui brisent les institutions humaines et éprouvent les sentiments, consolidèrent l'union de leurs cœurs et celle de leur avenir. On ne peut guère trouver une preuve plus éclatante de l'affection entre sœurs, puisque ce sentiment tira la belle et délicate Louise de sa sphère de jeune fille, pour la faire suivre sa sœur dans une carrière d'hypocrisie et d'effusion de sang que cette dernière embrassa plus tard, dans un moment désespéré.

Notre histoire s'ouvre au moment où les deux jeunes filles ont fini leur éducation et vivent dans le luxe et les plaisirs. Les jours et les semaines se passent agréablement ; elles lisent à l'ombre des grands arbres, elles chantent et jouent de la harpe, elles peignent, brodent ou font des travaux en laine, et dans l'après-midi, quand le soleil brûlant est un peu baissé et que la température est plus supportable, elles se font emporter dans un magnifique équipage jusqu'à quelque

promenade où les élégants et les élégantes de Paris se donnent rendez-vous.

Rêves trop beaux pour durer longtemps ! A l'horizon s'amoncèlent de sombres nuages portant la tempête qui va bientôt se déchaîner sur elles, et leur faire regretter amèrement les heures charmantes de leurs plaisirs et de leur opulence.

CHAPITRE VI.

Un secret révélé.

C'était par une brillante et chaude matinée du mois de juin. Madeleine, faible et mourante, avait demandé à ses domestiques de la transporter sur une galerie, afin qu'elle put contempler une dernière fois les fleurs qui devaient bientôt s'épanouir sur son tombeau.

On redoute généralement les approches de la mort. On trouve qu'elle emporte trop vite joie, ambition, santé ; mais pour Madeleine, qui désirait s'en aller, elle était bien lente à venir. Ses petites violettes avaient déjà jeté leur parfum aux baisers de la brise qui passait par les cyprès du cimetière solitaire. De sa main amaigrie elle effeuillait une rose fanée, tout en murmurant cette pensée si magnifiquement rendue plus tard par l'immortel barde de la verte Erin :

"Puissé-je ainsi suivre de près les douces visions de l'amitié et de l'amour, à mesure qu'elles disparaissent du cercle magique et brillant des joies de la vie ! Quand les cœurs fidèles ne palpitent plus, quand les âmes tendres se sont envolées, oh ! qui voudrait habiter seul ce monde désert ? "

Ce sentiment était prophétique ; d'autres fleurs aimées se faneront sous le coup des vicissitudes de la vie ; la fleur de prédilection s'enfuira laissant le monde désert pendant sa dernière heure.

Dans le cours de l'existence il arrive souvent que nous sommes entraînés par une fatalité inexplicable à souffrir les afflictions que nous redoutons le plus. Ainsi, on a de nombreux exemples de personnes qui toute leur vie ont tremblé à la pensée qu'elles deviendraient folles, et cette pensée même s'attachant à leur esprit avec tenacité a fini par les conduire à l'asile des aliénés. Le suicide est le prophète de son propre sort ; celui qui redoute la mort par immersion finit souvent par trouver son linceul dans les eaux. Peut-être que quand le corps est affaibli l'exaltation de l'imagination nous fait courir après l'infortune que nous redoutons, ou peut-être

que quelque esprit invisible chargé d'exécuter les décrets de nos malheurs, assombrit nos pensées, et nous communique de tristes pressentiments. La mère mourante était en proie à un de ces pressentiments qui arrachent des larmes et qui sont si fréquents dans l'histoire des souffrances humaines.

Elle était coupable d'une espèce d'idolâtrie concentrée sur son fils Louis-Marie ; comme on concentre les rayons sur un foyer, ses espérances, ses aspirations, ses projets d'avenir, tout reposait sur lui. Si elle eut été assurée de vivre pour le voir à la tête des armées, dans les conseils des hommes d'Etat, ou faisant partie des grands corps de savants, le bonheur du ciel même n'aurait pu lui causer une plus grande joie ; mais un triste pressentiment s'attachait obstinément à elle, et lui disait que quelque malheur allait lui arracher l'objet de ses espérances, comme on arrache le fruit de l'arbre, la branche au tronc du chêne. Dans ses rêves elle le voyait se débattant dans un torrent impétueux qui l'entraînait au loin, ou bien encore traîné à travers les rochers par un cheval sauvage. Plus d'une fois, aussi, elle le vit à bord d'un vaisseau de l'Etat, partant avec les malheureux enfants du crime, pour se rendre aux colonies pénales des mers du sud, non comme un condamné, mais comme un ange de consolation au milieu de ces infortunés.

Tandis que Madeleine était assise dans la galerie, occupée des tristes pensées que ses rêves avaient jeté dans son esprit, Louis-Marie arriva près d'elle. Un rayon de joie passa sur sa figure amaigrie, elle imprima un baiser sur le front de son enfant chéri, et lui fit en plaisantant un reproche, à cause des mauvais rêves qu'il lui causait.

"Ma mère, lui répondit Louis, vous n'allez pas, j'espère, ajouter foi à des malheurs imaginaires. Vous savez que rien ne peut nous arriver que par la volonté de Dieu, il ne peut même tomber un cheveu de notre tête sans sa permission ; je me rappelle qu'au collège je fus charmé d'une thèse qu'un des Pères nous lut sur la Providence de Dieu ; c'était si étrange et en même temps si consolant de penser que l'Être tout-puissant qui a créé des millions de mondes, et qui les guide autour de nous dans leur marche rapide, s'occupait de nous, pauvres être humains, qui ne sommes pas plus que des insectes dans ce monde qui n'est pour ainsi dire qu'une tache dans l'immensité de

l'univers. Mais je sais pourquoi : c'est que notre âme est immortelle ; il s'ensuit que nous sommes bien plus précieux à ses yeux, que ces mondes périssables, fussent-ils dix fois plus grands.

Notre Seigneur, en descendant sur la terre et en mourant pour le salut de nos âmes, nous a prouvé que nous étions plus que les oiseaux de l'air ou les lys de la vallée, revêtus de tant de beauté. N'est-il pas raisonnable de croire que puisqu'il a donné sa course à chaque étoile, au lys et à l'oiseau leur saison et leur climat, il a aussi déterminé pour chacun de nous la carrière qu'il doit suivre pour sa plus grande gloire ? Quand à vous, ma mère, si une destinée inconnue de vous m'appelait au loin, si c'était pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, ne vous en rejouiriez-vous pas ?

Madeleine se recueillit un instant avant de répondre. Elle tremblait ; il y avait dans son cœur lutte entre l'amour maternel et le devoir. Charmée des vertueux sentiments de son fils qui le lui rendaient plus cher encore, elle tenait l'extrémité d'un fil d'or et aurait bien voulu le dérouler davantage, mais elle craignait de le rompre par quelque découverte désagréable. En proie à l'excitation et dardant sur son fils un regard inquisiteur et pénétrant, elle répondit :

« Louis, je serais menteuse aux leçons que j'ai essayé de vous donner dans le cours de ces dernières heures d'une vie que j'ai mal employée, si je ne me réjouissais pas de n'importe quelle destinée qui vous conduirait à une carrière dans laquelle vous seriez appelé à travailler pour la gloire de Dieu, mais je crains que l'enthousiasme de votre jeune cœur ne vous guide mal. Je sais, par le ton sérieux de votre voix et par votre regard, en me posant cette question, que vous cherchez un chemin pour me faire une ouverture cruelle ; je vous ai vu ce matin pleurant dans le jardin, et depuis quelque temps j'ai remarqué un nuage d'anxiété sur votre figure. J'ai résolu qu'au premier moment où nous serions seuls, je vous demanderais la cause de ce trouble. Je vous en conjure donc, par l'affection et la déférence que vous me devez, comme votre mère, de me faire partager votre anxiété, et de me demander conseil. »

Louis était venu, en réalité, près de sa mère pour s'ouvrir à elle de son terrible secret, mais il n'en avait pas le courage. Il luttait intérieurement pour

dissimuler ses émotions qui, à chaque instant menaçaient d'éclater et de se manifester par des flots de larmes. Craignant d'aborder avec trop de précipitation le sujet qui remplissait son cœur, il évita adroitement l'appel énergique de sa mère, et répondit de manière à éluder sa perception et à ne pas lâcher son secret.

« Si la guerre, dit-il, était déclarée entre les ennemis de nos frontières, et que notre bien-aimé souverain commandât à la jeunesse du pays de ceindre l'épée pour la défense nationale, vous, ma mère, ne seriez-vous pas la première à m'aider à boucler la mienne ? »

« Oui, Louis, je vous donnerais avec orgueil à la cause de la France, continua Madeleine, en feignant un patriotisme qu'elle n'éprouvait pas. Mais, Dieu merci, je ne suis pas appelée à un honneur qui, après tout, est un sacrifice et une calamité. »

« Mais, ma mère, la guerre est déclarée, et je vais être soldat pour une cause sacrée. »

« Comment, s'écria Madeleine, les compagnons du Prince Noir veulent-ils nous attaquer ? Les Turcs cherchent-ils à se venger de leur défaite de Lepante ? ou la catholique Espagne est-elle encore enivrée par ses rêves d'ambition ? D'où vient, Louis, le bruit des armes qui enflamme votre jeune ambition ? Si je suis bon juge, vos dispositions vous appellent plutôt dans un cloître que sur les champs de bataille. »

« C'est vrai, reprit Louis, qui avait habilement amené la conversation sur le sujet qui occupait ses pensées, et à la déclaration qui allait déchirer le cœur de sa mère. Je vais entrer sur le champ dans une communauté religieuse, pour devenir soldat dans la grande guerre du bien contre le mal, de ce monde contre l'autre. »

Le clairon de la grâce m'appelle à cette guerre, et je suis venu demander à la mère qui consentait à donner son fils à la cause de sa patrie, de faire la même chose pour celle du Tout-Puissant. »

Un pas se fit entendre au dehors. Louis s'esquiva dans le jardin, le mari de Madeleine apparut et la trouva inondée de larmes.

(A continuer).

Economie Sociale et Politique.

[Pour le Foyer Domestique.]

ESSAI

SUR LE

DROIT SOCIAL CHRÉTIEN.

(Suite.)

VIII

De la Perfection sociale et de la nécessité du Catholicisme.



NE dernière question fondamentale, mais la plus importante de toutes, et celle à laquelle viennent aboutir les aperçus précédents : c'est celle de la *Perfection sociale*.

Qu'est-ce que la Perfection sociale ?

Nous en avons déjà donné la théorie générale dans l'article III. Nous y avons vu un triple élément de perfection : l'*unité*, perfection de l'être social ; l'*efficacité*, perfection de l'action sociale ; la *rectitude*, perfection de la tendance sociale.

Il nous reste maintenant à démontrer la nécessité du Christianisme à la réalisation de cette triple Perfection.

Quand nous parlons de Christianisme, nous entendons le Christianisme dans toute son intégrité et sa pureté, le vrai Christianisme de Jésus-Christ, le Christianisme de l'Eglise catholique, et non le Christianisme mutilé par la Réforme protestante.

La vraie Religion chrétienne, ou la Religion catholique, est la seule dont les dogmes soient *vérité* ; la morale, *justice* ; et le culte, un moyen réel de *sanctification*.

Le Christianisme n'est pas une théorie, une connaissance ; "c'est une loi, imposant la croyance de ses dogmes et la pratique de son culte, aussi bien que l'accomplissement de sa morale. Et encore, à la différence de toutes les lois purement humaines, qui n'offrent pas le moindre secours pour aider ceux qu'elles regardent, à exécuter ce qu'elles ordonnent, ou à éviter ce qu'elles défendent, le Christianisme seul est une loi, portant avec elle et en elle les secours surnaturels de la grâce, qui élève l'esprit et le cœur de tous ceux qui s'y soumettent, et les met en état de le réaliser par les actes, après s'y être attachés par l'amour..... Ce n'est donc que par la connaissance et la pratique du Christianisme que l'homme peut accomplir toute justice et conquérir le règne de

Dieu, c'est-à-dire atteindre sa fin. Mais la fin de la société est tout-à-fait la même que celle de l'homme : les êtres sociaux ne peuvent donc l'atteindre qu'à la condition de croire et de rester fidèles à la loi chrétienne."⁽¹⁾

Pour procéder plus facilement à l'examen de cette importante question, nous posons les trois propositions suivantes, et nous nous attacherons à les démontrer séparément :

I. L'*Unité sociale parfaite* est impossible en dehors du Catholicisme ;

II. L'*Efficacité sociale parfaite* est impossible en dehors du Catholicisme ;

III. La *Rectitude parfaite* de la tendance sociale est impossible en dehors du Catholicisme.

Quelques esprits bien intentionnés, nous voulons le croire, mais malheureusement influencés par l'état présent des choses, se font déjà en eux-mêmes cette observation : A quoi tend cette doctrine catholique ! Nous savons bien qu'elle est la véritable doctrine en soi ; mais comment peut-elle s'appliquer dans un pays comme le nôtre, où l'élément protestant est si influent !— Je sais bien que le retour des idées catholiques dans le domaine politique est difficile, surtout dans une contrée si divisée sous le rapport religieux. Mais est-ce une raison parce que l'espoir de voir triompher la vérité n'est pas très-brillant, de cesser d'en proclamer les droits ? Est-ce une raison, parce que l'erreur domine et semble même fondée pour un temps, de courber lâchement la tête devant elle, de trahir ses convictions intimes par un mutisme stupide en face du mal, lorsque l'on ne va pas jusqu'à trahir ces mêmes convictions directement, en acceptant ouvertement l'état présent des choses comme le seul devenu possible et praticable ? L'erreur, parce qu'elle est favorisée par le succès, peut-elle jamais devenir la seule chose possible et praticable ? La nature de l'homme, la nature des choses est-elle donc changée ?

Non ; laissons ceux qui n'ont pas le bénéfice de la vérité catholique se contenter de la condition anormale de la politique actuelle, y voir même, s'ils le veulent, un progrès ; pour nous, catholiques, qui sommes dans le vrai, notre devoir est de l'affirmer généreusement. Que pour nous la défense de la vérité ne soit pas seulement une spéculation de succès, mais l'accomplissement d'un devoir ; et, avec cette disposition, nous aurons le courage de nos convictions ; et, avec ce courage, nous nous poserons franchement comme catholiques, non-seulement dans l'Eglise et dans le sanctuaire de la famille, mais aussi sur le théâtre de la vie publique et dans l'arène politique. C'est là le grand besoin de la société présente.

I. Premièrement, l'*unité sociale parfaite* est impossible en dehors du Catholicisme pour la raison toute simple que le lien reli-

(1) Ventura.—Pouvoir public, chap. II, p. 59.

gieux est le plus puissant des liens sociaux, n'a de force réelle que dans le Catholicisme, et que par conséquent, une société qui se prive du plus puissant des liens sociaux ne peut arriver à la perfection de l'unité de son être.

Le lien religieux est le lien le plus puissant qui puisse exister entre les hommes.

Cette vérité est démontrée d'abord par l'expérience. Si l'on consulte les faits recueillis par les historiens, si l'on examine les doctrines des philosophes de tous les temps, si l'on fait attention même aux déclamations des sophistes, l'on arrive à une démonstration manifeste de cette vérité : que la religion est naturelle au cœur de l'homme, et qu'il est inévitable pour lui de la regarder comme le premier des intérêts. Aussi, dès l'origine de la société, la religion fut généralement regardée comme le principal fondement sur lequel elle doit reposer, et le principal soutien des lois et des gouvernements. Dans l'univers entier il n'y eut jamais un peuple réuni en société sans avoir une religion vraie ou fausse. "On bâtirait plutôt une ville en l'air, dit Plutarque, qu'une république sans religion." Et Platon, de son côté, déclare que "celui-là détruit le fondement de toute société humaine, qui détruit la religion" (2). Aristote, à son tour, se demandant quelles sont les choses essentielles à la constitution d'une République, "d'abord dit-il, (3) il faut les moyens de fournir les aliments, ensuite les arts, ... en troisième lieu les armes, ... enfin les ressources pécuniaires ; mais pardessus tout doit être placé le ministère des choses sacrées, que l'on appelle sacerdoce."

Cicéron avance comme un principe incontestable, en matière de gouvernement, que la religion en est le fondement, que les magistrats doivent la mettre à la tête de toutes les institutions, et être prêts à la défendre au péril même de leur vie (4).

Voici une des maximes que Zaleucus mit à la tête de ses Constitutions aux Locriens, et qui se trouve conservée dans les ouvrages de Diodore, et citée dans le *Voyage d'Anacharsis* (5) : "Tous les citoyens doivent être persuadés de l'existence des dieux. ... Il faut adorer les dieux parce qu'ils sont les auteurs des vrais biens. Il faut préparer et purifier son âme, car la divinité n'est pas honorée par l'hommage du méchant. ... On ne peut lui plaire que par les bonnes œuvres et par une vertu constante. ... Toutes les fois qu'un génie malfaisant entraînera un citoyen de cette ville vers le crime, qu'il se réfugie dans les temples, auprès des autels, dans tous les lieux sacrés, pour demander l'assistance divine."

Minos, préparant ses lois pour les Crétois,

(2) De Legibus, lib. 10.

(3) De Repub. lib. VII, cap. 8.

(4) Pro P. Sectio No 46.

(5) Chap, 62.

s'enferme dans l'autre de Jupiter pour les rendre sacrées à leurs yeux.

Confucius, en Chine, fait dériver de Dieu, et le gouvernement et ses lois ; et il fait de la religion le premier intérêt de la nation.

Dans l'Inde, l'ordre sacerdotal, connu sous le nom de brachmanes, y a toujours été le plus influent dans les affaires publiques.

Au Japon, les *daïros*, ou ministres des choses saintes, interviennent au nom de la religion dans toutes les affaires publiques, et même les *cubos*, ou empereurs, sont tenus de leur rendre une sorte d'hommage, comme s'ils ne gouvernaient qu'en qualité de leurs lieutenants.

L'on sait que Mahomet n'a pu réussir à former son empire qu'au nom de la religion, et en faisant de celle-ci la base de l'unité musulmane.

Si l'on passe en Afrique, nous y trouvons les prêtres dépositaires des livres où se trouvent consignées les lois, et les interprétant au roi aussi bien qu'au peuple. Nous voyons les Ethiopiens, chez qui, d'après Diodore de Sicil, le roi devait toujours être choisi parmi les prêtres.

Les Gaulois, les Germains et les Bretons composaient le fond des nations barbares européennes "ces peuples, dit Rhorbarcher (6), avaient de Dieu une idée tellement présente, qu'ils avaient transporté la théocratie jusque dans la discipline."

Si, à ces quelques données historiques que nous pourrions multiplier jusqu'à en faire un volume, nous ajoutons la Constitution des Hébreux, reçue de Dieu lui-même, par la bouche de Moïse, et dans laquelle la religion était mise au fond de toutes les affaires publiques, et regardée comme l'unique fondement de la société juive ; si nous ajoutons surtout les Constitutions des peuples chrétiens, qui, à venir jusqu'à l'époque des révolutions modernes, ont toujours placé l'intérêt de l'Eglise du Christ au premier chef parmi les intérêts sociaux et nationaux, nous nous trouvons en face du consentement universel des peuples, attestant que le sentiment religieux est inné chez tous les hommes, a toujours été considéré comme le premier et le principal intérêt, et le lien le plus puissant des diverses sociétés qui ont paru au sein de l'humanité. Or le consentement universel, en matière de droit social, aussi bien qu'en matière de droit individuel, est un principe de certitude dont les conclusions doivent être reçues comme vraies. Conséquemment le lien religieux, regardé par tous les peuples et dans tous les temps, comme le plus puissant des liens sociaux, doit être posé comme tel dans la théorie du droit social.

Si maintenant l'on examine la question dans sa valeur intrinsèque, l'on voit que la force du lien religieux résulte de trois sources principales : de la propension de

(6) Hist. Univ. livre IX.

l'esprit, des affections du cœur, et des intérêts matériels.

“ Quand un changement moral s'opère dans l'homme, a dit très bien Mr. Guizot, quand il acquiert une idée... quel est le besoin qui s'empare de lui ? c'est le besoin de faire passer son sentiment dans le monde extérieur. ” Telle est, en effet, la nature de l'esprit humain que, lorsqu'il est convaincu de posséder une vérité, et du prix inestimable de ce bien, qui, bien loin de diminuer en se communiquant, s'accroît au contraire, il se sent fortement poussé à propager cette vérité dans autrui. Cette impulsion est d'autant plus vive que la conviction est plus profonde. C'est là un phénomène psychologique sur lequel le doute ne peut se soutenir.

Or la foi chrétienne est, de toutes les vérités, la plus grande et la plus certaine, par la raison qu'elle est un rayon de lumière suprême. Elle doit donc produire dans l'esprit qu'elle a illuminé, une propension plus forte qu'aucune autre vérité à sa propagation dans autrui. Conséquemment elle devra établir entre tous les esprits qui auront une conviction commune de cette vérité un bien plus puissant que toute autre vérité. Nous savons, en effet, que les intelligences ne sont liées entre elles que par leur adhésion commune à une même vérité connue également par toutes.

Le cœur de l'homme vient encore ajouter à cette force du lien religieux. “ Il est impossible, dit Taparelli (7), que la connaissance du bien n'ait pas d'attrait et que la vue du mal ne cause pas d'effroi : la connaissance du bien suprême doit donc avoir des attraits d'un ordre tout-à-fait supérieur, et la vue du mal suprême doit produire chez l'homme raisonnable la répulsion la plus complète.

“ Cet attrait et cet effroi dont nous parlons ne sauraient demeurer ensevelis dans un stérile égoïsme, sinon lorsque l'intelligence est dans le doute. Supposez une ferme adhésion de l'esprit aux vérités religieuses : quel cœur d'ami, de citoyen, d'homme, pourrait voir, sans être ému, que son ami, son concitoyen, l'homme, son semblable, se prive du plus grand des biens, et se précipite en aveugle dans le plus grand des maux. ”

Si l'affection est un principe d'union, ce qui est hors de doute, il est certain que l'affection, se portant sur le plus grand bien que l'on puisse désirer pour son semblable, le bien de la religion, est le principe d'union le plus puissant qui se puisse concevoir entre les hommes. Donc le lien religieux reçoit encore de cette source une efficacité qui ne peut avoir aucun autre lien.

Enfin les intérêts matériels eux-mêmes viennent aussi accroître cette efficacité. Détruisez l'importance de la religion, et de suite les intérêts matériels sont entraînés à leur ruine ; car la religion est leur sauve-

garde la plus ferme et la plus solide. “ Il est dans la nature des choses que plus les intérêts matériels nous vont au cœur, plus nous désirons trouver dans autrui la conscience et l'honnêteté fortifiées par des croyances intérieures. ” Voltaire lui-même disait : “ Je ne voudrais pas avoir un impie pour roi ; car je serais assuré qu'il me ferait piler dans un mortier, lorsque ses intérêts l'exigeraient ; je ne voudrais pas d'un impie pour mon valet, car je ne vivrais plus en sûreté dans ma maison. ”

Il y a bien la sanction naturelle et la sanction humaine. Mais, si d'un côté, la sanction naturelle est capable de faire quelque bien, de l'autre, qu'elle est faible dans l'esprit où la religion positive fait défaut ! La sanction humaine est encore plus faible pour la double raison qu'elle ne peut connaître, et conséquemment punir, que les crimes les plus énormes, et qu'elle est restreinte à l'ordre extérieur (8).

Si donc, de l'aveu même de ceux qui, par l'expérience de leurs propres sentiments, savent mieux que tout autre dans quelles conditions se trouvent les hommes dépourvus de religion, l'homme ne se croit plus en sûreté à côté de son semblable, ni dans ses biens, ni dans sa vie même, quand la religion ne vient garantir elle-même cette sûreté, comment voulez-vous arriver à la perfection de l'unité sociale en dehors du lien religieux ? N'est-il pas évident qu'une société qui se prive d'un lien si puissant ne peut être constituée que dans une unité très faible ? Plus que cela, elle a dans son sein un principe de dissolution qui ne peut manquer de produire les plus tristes effets. Le lien religieux n'existant pas, les associations diverses formées par les différentes croyances religieuses devront presque inévitablement tendre à se séparer, et la société totale sera dépourvue de toute force dans son unité. La Puissance du Canada est une preuve manifeste de la vérité de cette conséquence. Peut-on dire qu'il existe une unité sociale parfaite parmi les diverses nationalités confédérées, chez qui l'unité religieuse fait défaut ? Chaque année n'apporte-t-elle pas son fait de luttes, de vexations et d'injustices, provenant presque toujours des antipathies que font naître la différence des convictions religieuses et le fanatisme des sectes ? Si c'est là de l'unité sociale parfaite, changeons les idées et la définition des choses.

Mais s'il n'y a pas de doute que l'unité religieuse soit nécessaire, avant tout, à la perfection de l'unité sociale, il n'y a pas de doute, non plus, que la société politique n'a pas le droit de prescrire en matière religieuse, et d'imposer par conséquent une religion, parce qu'elle n'a pas le droit de forcer l'adhésion des intelligences à ce qu'elle voudrait établir comme vrai, ce droit reposant nécessairement sur le privilège de l'infaillibilité.

Nous voilà donc en face d'une difficulté.

(7) Droit naturel, n. 871

(8) Taparelli.—Droit naturel.

D'un côté, l'unité religieuse est essentielle à la perfection de l'unité sociale ; et de l'autre la société n'a pas le pouvoir d'imposer une religion sociale. Si la société a droit à sa perfection, n'a-t-elle pas droit aux moyens essentiels à cette perfection ? Dieu a-t-il donc destiné la société humaine à une perfection impossible ? Le lien religieux, le plus puissant, le plus général, le plus doux même des liens sociaux, ne sera donc jamais qu'un songe dans les aspirations de la société ?

Pour résoudre le problème d'une manière évidente, transportons-le sur un autre terrain qui nous fournira une comparaison. Il est certain que l'homme a un penchant naturel en vertu duquel il est poussé à arriver à la science, à un ordre social, à un bien-être matériel auxquels cependant il ne saurait jamais atteindre à l'aide de ses seules forces individuelles. Pourquoi la Providence a-t-elle implanté ces penchants dans la nature de l'individu isolé, tout en lui refusant les moyens de les satisfaire ?

La réponse se présente d'elle-même : Dieu a refusé ce moyen à l'homme isolé parce qu'il le destinait à l'état social.

Eh ! bien, pourquoi la Providence inspirait-elle à l'homme le désir de l'unité religieuse dans la société, si elle le laisse incapable de réaliser cette unité par ses seules forces naturelles ? La réponse se présente encore d'elle-même : c'est que la Providence le destinait à un état surnaturel, c'est qu'elle avait résolu de parler elle-même à l'homme. " Cette parole, en qui réside la vie, dit TARANELLI (9), devait former la perfection de l'unité sociale, comme elle forme la perfection physique, morale et intellectuelle de l'individu. De même qu'en physique, en morale, en métaphysique, l'impossibilité de satisfaire pleinement la raison par le seul secours de la lumière naturelle, démontre le besoin que nous avons d'un ordre surnaturel ; de même aussi, dans les sciences politiques, l'impossibilité de créer, à l'aide des seuls éléments naturels, une société parfaite, comme la nature elle-même le désire, prouve à son tour qu'un ordre surnaturel est nécessaire à la société."

Cette vérité n'a pas échappé à la vue du protestant Guizot, qui, dans sa *Civilisation Européenne*, a écrit ces lignes remarquables : " Il y a dans la nature humaine, dans la destinée humaine, des problèmes dont la solution est hors de ce monde, qui se rattachent à un ordre de choses étranger au monde visible, et que l'homme ne peut absolument résoudre. LA SOLUTION DE CES PROBLÈMES, des croyances, des dogmes, tel est le premier objet de la religion."

La révélation divine se présente donc comme une condition indispensable à la perfection sociale, puisque l'unité sociale ne peut être que très imparfaite si elle n'est cimentée par le lien religieux, le plus puissant de tous les liens sociaux, et que ce lien

religieux lui-même ne peut être formé que par la révélation, c'est-à-dire par une parole infaillible qui, précisément parce qu'elle est infaillible dans la vérité qu'elle propose, a droit que l'on adhère à ses enseignements, et que cette adhésion soit commune à tous les hommes.

Mais la révélation divine, où se trouve-t-elle, sinon dans le catholicisme ?

Pour le catholique, qui a le bénéfice de sa foi, cette vérité n'a pas besoin de démonstration. Pour lui, donc, le catholicisme est un élément nécessaire à l'unité sociale parfaite. Pour lui, donc, la perfection de l'unité sociale est impossible en dehors du Catholicisme.

Mais pénétrons davantage dans la question ; voyons si tout autre lien religieux peut réaliser cette perfection.

L'unité sociale, c'est l'union entre les éléments constitutifs de l'être social, entre les membres de la société et l'autorité qui y préside. Cette union ne peut être parfaite qu'en tant qu'il y a, d'un côté, obéissance des sujets à l'autorité, et de l'autre, respect de la part de l'autorité pour la liberté des sujets. Obéir et être libre, c'est là un double besoin imprimé dans la nature de l'homme, et ce double besoin doit être également respecté. L'homme est fait pour obéir autant que pour être libre, et pour être libre autant que pour obéir.

Si l'obéissance s'élève sur les ruines de la liberté, il y a *servilisme* et *esclavage*. Si la liberté s'érige sur les ruines de l'obéissance, on a l'*anarchie*. Dans le premier cas, ce sont des masses retenues sous le joug de la servitude, mais qui, précisément parce qu'elles sont dans un état anormal, contraire à la nature de l'homme, à son besoin de liberté, subissent cette servitude sans l'aimer, sans s'y résigner, et se révolteront dès lors qu'elles se verront en mesure de briser la force qui les retient : donc, défaut radical d'unité sociale. Dans le second cas, c'est la dissolution de l'être social, opéré par la disjonction de ses éléments constitutifs, les sujets et l'autorité : donc encore, défaut radical d'unité sociale.

Où se trouve la perfection de l'unité sociale ?—Dans la conciliation de l'obéissance avec la liberté. Là est le problème fondamental de cette unité. Ce problème, le Catholicisme seul l'a résolu, et seul il a pu et pourra jamais le résoudre, parce que le Catholicisme seul, en enseignant aux sujets à obéir au pouvoir, comme à Dieu lui-même, enseigne en même temps au pouvoir à traiter les sujets comme des enfants et non comme des esclaves ; le Catholicisme seul, en apprenant à l'obéissance à être libre, a le secret d'apprendre en même temps à la liberté à être obéissante.

En dehors du Catholicisme, ou bien une obéissance servile tue la liberté, ou bien une liberté anarchique tue l'obéissance.

En dehors du Catholicisme, en effet, nous voyons le paganisme, sous une forme ou sous une autre, ou bien le protestantisme,

(9) Droit Naturel, n. 881.

autrement l'hérésie, aussi sous une forme ou sous une autre : car toute hérésie est protestante, le caractère de toute hérésie étant de protester contre quelqu'un des dogmes proclamés par l'autorité enseignante, au nom de Dieu, dans l'Eglise Catholique.

Il est vrai de dire que, hors le Catholicisme, il ne peut y avoir que l'infidélité, c'est-à-dire le paganisme, ou bien l'hérésie, c'est-à-dire le protestantisme.

Or quel est le principe du paganisme ?— Le despotisme absolu, et la négation de la liberté individuelle.

Quel est le principe du protestantisme ?— La négation de l'autorité, et la liberté individuelle absolue.

D'un côté, c'est l'obéissance érigée sur les ruines de la liberté ; de l'autre, c'est la liberté érigée sur les ruines de l'obéissance.

D'un côté c'est le servilisme et l'esclavage ; de l'autre, c'est l'anarchie.

Prenez les nations païennes de tous les temps. Qu'y voyez-vous ?— Des masses retenues par un bras de fer sous le joug du servilisme. On n'obéit pas au pouvoir ; on obéit aux bourreaux qui escortent le pouvoir ; ou pour mieux dire, on obéit au pouvoir en baissant la tête sous la hache qui arme la main du bourreau. Toute idée de liberté est étrangère à ces peuples. "Jetez un regard sur le globe, dit un savant observateur, et vous verrez le domaine de la liberté s'arrêtant là où le Fils de l'homme n'est pas connu, et où sa divine parole n'est pas écoutée. La liberté est une invention chrétienne : elle suit le Christ où il va, elle disparaît d'où il se retire." Mais ces masses d'esclaves, qui constituent une société païenne, tiennent la tête baissée sous le joug, tant que le bras qui soutient le joug est assez fort ; et, à un moment donné, on se lève, on tue, on assassine, et cela, pour redescendre aussitôt après, sous le joug du pouvoir passé entre d'autres mains. Est-ce là de l'unité sociale ?

Le protestantisme, à son tour, qu'a-t-il fait ? Il a voulu faire disparaître l'esclavage, oui, mais pour lui substituer l'anarchie.

Son principe c'est la négation de toute autorité religieuse, la liberté individuelle en matière de religion, la liberté pour chacun de croire ce qu'il veut, et de vivre comme il croit : un principe de division par conséquent. Et comment voulez-vous que ce qui est par sa nature, un principe de division, devienne l'élément principal de l'unité sociale ? Les théories qui servent de base au protestantisme ne sont autre chose que la négation de l'autorité et la liberté absolue laissée à l'individu. Et comment voulez-vous que ces théories, se traduisant en politique, y produisent autre chose que l'anarchie politique. Il suffit de vouloir rapprocher deux idées pour apercevoir l'incapacité radicale, au moins théorique, du principe protestant, à réaliser le lien religieux, premier élément de l'unité sociale parfaite. Tenter d'établir l'unité sociale parfaite avec le principe protestant, c'est tenter l'impossible :

c'est vouloir faire de l'union avec de la division. Mais la division est antipode de l'union. Ce sont deux principes qui se détruisent mutuellement : l'un est la négation de l'autre.

Entrons maintenant dans le domaine des faits. Nous n'y voyons pas avec moins d'évidence l'incapacité du protestantisme, en pratique aussi bien qu'en théorie, à réaliser la perfection de l'unité sociale. Il n'a produit, dans la réalité, que la dissension sociale. Un fait incontestable : c'est que "les révolutions qui, dans les derniers temps, ont bouleversé tous les Etats de l'Europe, ne datent que de l'époque où le protestantisme obtint droit de cité en Europe, et n'ont été que l'application à l'ordre politique de ses sentiments d'opposition et de haine pour toute autorité religieuse."

L'histoire du protestantisme n'est-elle pas là, en effet, pour attester hautement ce fait ? Le protestantisme n'a-t-il pas salué en battant des mains la révolution Française de 1789 ? La protestante Allemagne n'a-t-elle pas applaudi, de concert avec la protestante Angleterre, la révolution de 1830 ? Partout où le protestantisme fit son premier appel à la révolte des chrétiens contre le Pape, ne s'en est-il pas suivi de suite un appel des peuples à la révolte contre les Rois ?— C'est un fait avéré, que la réforme protestante et la révolution sont sœurs : elles sont sorties toutes deux de la même source, l'orgueil humain ; elles sont basées toutes deux sur le même principe, la destruction de l'ordre que fait naître l'obéissance aux autorités légitimes.

Je laisse parler le Père Ventura :

"La perfection de la société, dit-il (10), ne consiste que dans la conciliation de l'ordre avec la liberté, en sorte que la société politique est d'autant plus parfaite que l'ordre y est plus solidement établi et la liberté plus commune et plus complète. Or l'ordre qui règne dans les sociétés païennes n'est rien moins que solide ; et cet ordre ne met à l'abri ni le pouvoir de l'insolence des sujets, ni les sujets de l'arbitraire et des caprices du pouvoir ; il n'est acheté qu'au prix de l'anéantissement complet de la conscience, de la liberté, de la dignité de l'homme, et par l'emploi brutal de la force. Ce sont des aggregations d'êtres dégradés qui végètent en dehors de toutes les conditions propres à la vie humaine. C'est l'ordre des tombeaux où rien ne bouge parce que rien n'agit.

"C'est que l'ordre politique ne peut subsister qu'autant que la volonté des masses soit contenu, maîtrisé par la loi de Dieu ou par la loi humaine. Là donc où la loi de Dieu règne dans toute sa vigueur, la loi humaine a fort peu de chose à faire et la liberté politique y devient passible ; mais là où la loi divine a perdu son ascendant sur les esprits, pour les contenir, la loi humaine doit se montrer partout, et déployer plus de

(10) Pouvoir public, Chap. II, pp. 66 et 67.

force et de sévérité ; et le despotisme y devient une nécessité. Là où l'on n'écoute plus le cri intérieur de la conscience, il faut que le cri extérieur des magistrats se fasse entendre plus haut ; là où l'on a cessé de craindre Dieu, il faut que l'on craigne l'homme ; là où l'on n'est pas arrêté, dans la perpétration du mal, par la peur des supplices éternels, il faut redoubler les menaces des supplices temporels ; là où l'action du prêtre n'a passa force, il faut recourir à l'action du bourreau ; là enfin, où le peuple est devenu matière, les théories libérales sont un anachronisme et un danger social ; l'absolutisme est seul possible ; la force doit remplacer le droit, car la matière ne peut être maîtrisée que par la force.

“ Les cultes païens durent sans progresser : les cultes philosophiques ou hérétiques progressent sans durer. D'une part c'est le repos de la mort ; de l'autre c'est le mouvement de la destruction. Là c'est la décomposition des cadavres qui s'opère en silence ; ici c'est la ruine d'édifices sans fondement qui s'accomplit avec fracas. C'est dans le Catholicisme seul que se trouve le progrès durable et la durée progressive, la tranquillité de l'ordre et le mouvement de la vie. Il n'y a qu'les familles et les nations demeurées fidèles au Christianisme de Saint Pierre, qui sont dans un état de prospérité toujours croissante, qui triomphent des vicissitudes de la fortune et des révolutions, et qui, éprouvées par de grands revers, paraissent renaître plus fortes de leur propre faiblesse, et plus solides de leur ruine.”

Mais on se hâte d'apporter, comme objection à l'encontre des aperçus donnés précédemment, l'exemple de l'Angleterre, la reine du protestantisme, qui cependant est demeurée forte au-dessus des révolutions des derniers siècles, et qui voit son peuple dévoué à l'autorité, toujours prêt à se sacrifier pour soutenir les droits et l'honneur de la Couronne Britannique ; et de l'autre côté l'exemple de la France catholique, en proie, depuis les derniers siècles, aux révolutions, ballottée entre le drapeau blanc, le drapeau tricolore et le drapeau rouge. Nous répondrons à cette objection au prochain numéro.

L. P. PAQUIN, O. M. I.

(A suivre).

PENSÉE.

Pour la fleur comme pour l'intelligence, dans le monde on admire l'éclat du coloris, et dans la solitude, on préfère la douceur du parfum : le camélia s'étale dans les salons, et la violette embaume les bosquets.

Comte DE NUGENT.

Education.

[Pour le Foyer Domestique.]

L'INSTITUTEUR.



INSTITUTEUR dans une paroisse est l'auxiliaire du Curé. Elle est donc grande, elle est donc belle la mission de ces hommes dévoués qui sacrifient leurs veilles, leur liberté, leur santé même aux soins des jeunes enfants. Avant de faire partie de cette classe d'hommes si dévoués et si indispensables dans la société, je ne comprenais point tout le mérite qu'il y a à sacrifier ainsi ses plus belles années à l'instruction de la jeunesse ! En effet, si la tendre mère apprend à son petit nourrisson assis sur ses genoux, si elle lui apprend, dis-je, à bégayer le doux nom de Jésus, n'est-ce pas l'instituteur qui lui apprend à le connaître ? Car dans nos écoles canadiennes, grâce à Dieu, on cherche avant tout à inculquer dans les jeunes cœurs les principes de la morale chrétienne. Cela est dû à notre Clergé qui, animé du zèle des véritables apôtres, a érigé dans notre métropole et dans notre belle et grande ville de Montréal des maisons d'éducation où les jeunes gens vont puiser les saines doctrines pour les répandre ensuite dans les campagnes au milieu de nos jeunes Canadiens.

Ces institutions sont admirablement dirigées par des personnes sages et éclairées ; les professeurs sont choisis parmi nos instituteurs qui se sont le plus distingués, et il ne faut pas en douter, les études qui se font aux Ecoles Normales de notre beau pays, pour préparer les jeunes gens à la vie laborieuse du professorat, marchent rapidement et sont des meilleures. Il faut en conclure qu'un jeune homme bien disposé, qui se fréquente pendant trois ou quatre ans les cours de ces maisons d'éducation, ne peut manquer de remplir convenablement les devoirs d'un digne instituteur.

Mais, quelle perspective d'avenir ce même jeune homme peut-il entrevoir dans cet état, lorsqu'il gagne à peine de

quoi se nourrir et s'entretenir ! En effet, jugez vous-mêmes combien doit être précaire la position d'un instituteur qui, tout en comptant sur de bien faibles honoraires, est encore incertain sur l'époque où il doit les recevoir ! C'est cependant ce qui a lieu dans la plupart de nos campagnes où l'instituteur est obligé d'attendre que les retardataires paient leurs cotisations avant de toucher son salaire. Ce qui serait bien mieux alors c'est que le gouvernement se chargeât de payer les instituteurs par trimestre, en retirant lui-même les sommes prélevées dans chaque municipalité pour l'entretien de leurs écoles. De cette sorte au moins l'instituteur pourrait compter sur son argent quelque minime qu'en soit la somme.

Je ne saurais trop attirer sur ce point l'attention des personnes influentes et amies de l'éducation, afin qu'elles plaident la cause des Instituteurs. Ce n'est pas que je veuille en tirer mon profit, car, outre que ma santé est déjà assez délabrée, je sens faiblir mon courage de vingt ans devant la tâche pénible que j'ai assumée.

Il est temps de remédier au mal, car la plupart des jeunes gens abandonnent cette ingrate carrière pour embrasser d'autres professions sociales.

Puisse ma faible voix être entendue de notre bienveillant Surintendant de l'Éducation, et que cette humble remarque puisse contribuer à améliorer le sort de l'instituteur.

FERDINAND RIOUX, Inst.

Cacouna, 20 février 1877.

PENSÉES SUR L'ÉDUCATION.

Dieu a distingué l'homme de la bête en lui donnant une intelligence capable d'apprendre..... Cette intelligence a besoin, pour se développer, d'être enseignée.

GENÈSE.

C'est par l'éducation qu'on peut réformer la société et la guérir des maux qui la tourmentent.

PLATON.

Celui-là qui est maître de l'éducation peut changer la face du monde.

LEIBNITZ.

Critique.

[Pour le Foyer Domestique.]

UN MOT DE CRITIQUE.



DUELLE singulière nation que la nôtre ! En Canada, nous nous enthousiasmons presque pour un rien. Nous ne savons nous arrêter ni dans l'excès de l'aversion, ni dans l'exagération de l'enthousiasme ; nous sommes toute haine ou toute admiration. Si nous nous laissons prendre d'une belle passion pour une œuvre d'art, pour une idée, même pour l'ombre d'une idée, pour une mode, c'en est fait ; nous épuisons aussitôt en son honneur toutes les formules de la louange ; nous nous en abreuons jusqu'à l'ivresse, nous en abusons jusqu'à la folie, nous nous en entichons jusqu'au fanatisme. Puis, lorsque l'accès de la fièvre est passé, nous faisons un retour sur nous-même ; nous examinons de sang-froid l'objet d'une si grande frénésie, et nous découvrons avec un peu de honte que nous avons été dupes de notre aveugle engouement.

C'est alors l'heure des réactions injustes ou des oublis cruels ; nous jetons au feu ce que nous avons adoré et nous précipitons—du faite de notre enthousiasme—des renommées qui ne méritaient, comme l'a dit un céleste écrivain :

Ni cet excès d'honneur, ni cet indignité.

Eh bien ! cher lecteur, c'est en lisant, l'autre jour, dans l'*Opinion Publique*, une longue pièce de vers intitulée : *CROQUIS*, due à la plume de M. Eudore Evanturel, que j'ai eu l'idée d'écrire cette critique.

Je n'ai certainement pas l'intention, en écrivant ces quelques lignes, de détruire le mérite de notre jeune poète ; non, je veux être aussi juste que possible.

Suivant moi, la meilleure critique que l'on puisse faire de ces alexandrins, c'est de les citer.

Sans façon, je prends la première strophe—lisez :

J'ai rêvé bien souvent d'aller mourir à Nice,
Seul, au milieu d'un bois, dans un vieux chalet
[suisse,
Près d'un lac ;—mais surtout, j'ai souhaité d'avoir
Un marquisat bien riche avec un beau manoir ;

Sapristi ! il n'a pas trop mauvais goût, le jeune homme ! mais voyez, il devient plus exigeant :

On plutôt un *Castel* bâti sous Charlemagne, J'aurais bien voulu vivre, autrefois, en *Champagne*, Du temps de Louis-Quinze et de la Pompadour.

Quels beaux rêves ! Eut-il été heureux, notre jeune poète ?

L'été dans mon domaine et l'hiver à la cour, J'aurais servi mon roi sans manquer à la messe.

Voyez donc quelle sublimité ! La Pompadour avec la messe. Il devient malin, notre jeune poète.....

Continuons :

Aux soupers clandestins du baron de Gouesse Plus tard, Lebel m'aurait fait voir la Debarry, Partout, dans mon château, chez Monsieur, à Marly, Même au grand Trianon, aux pieds d'une mar-

[quise....

J'aurais relu Pousseau—la Nouvelle Héloïse.

Quel immense bagage d'érudition !—Dubarry, Gouesse, Lebel, Charlemagne, Rousseau, Louis-Quinze, la Pompadour, Marly, Champagne, Trianon, la Nouvelle-Héloïse, Nice....., toute une suite de noms ronflants ! Et dire que M. Evanturel se serait mis *aux pieds d'une marquise* pour lire *Rousseau*. Pour l'amour de Dieu, M. Evanturel, veuillez donc nous expliquer le sens de cette mystérieuse strophe ; pour moi, je vous déclare—peut-être ingénument—que je n'y comprends absolument rien.

Mais lisons encore :

Son portrait est bien fait. Son livre aussi. Voilà.

Quelle harmonie ! — deux enjambements dans le même vers. Mais savez-vous, M. Evanturel, que vous avez fait là un tour de force remarquable.

Les après-midi d'août, j'y vais à *marée haute* (hiatus)

En voilà assez, je crois, pour prouver que la pièce de M. Evanturel n'est pas un bijou ; les fautes de ponctuation pululente, et des enjambements, grand Dieu !—il y en a à foison.

Mais pour être juste, je dois dire qu'il y a dans cette pièce des strophes vraiment remarquables. Citons, par exemple, la seconde qui renferme de belles pensées ; les vers sont bien faits, et la rime est très-riche.

Le jour de la Toussaint est triste à la campagne ! Le curé vient veiller, son gros chien l'accompagne. On le reçoit. La neige a mouillé son rabat. Son vieux feutre, on le met sur le pied du grabat. On balaye, en jasant, les plis de sa soutane, La mère sait qu'il toussa ; elle offre sa tisane ;

Il refuse. Le père appelle ses garçons. On fait cercle, d'abord, un peu loin des tisons ; Et puis sans le savoir, lentement on s'approche. Soudain on croit ouïr les sanglots de la cloche : C'est pour les morts. On met les enfants à genoux, La grand'mère, aussitôt, va tirer les verroux, Et le vieux curé fait—afin que l'on médite— Le signe de la croix avec de l'eau bénite.

Cette strophe est bonne ; la cadence laisse un peu à désirer, mais les vers sont bien tournés.

M. Evanturel est assurément un jeune homme de talent qui, déjà, occupe une place distinguée dans le monde littéraire.

Il a écrit, autrefois, dans l'*Opinion Publique*, sous le pseudonyme TALMA, des pièces remarquables par l'élévation des pensées. Entre-autres, nous citerons une magnifique pièce, ayant pour titre : *En revenant des eaux*, écrite avec un naturel parfait. Aussi, un beau sonnet dédié à M. W. Chapman, l'auteur du magnifique volume *Les Québécoises*.

Mais comme l'a dit, avec raison, un grand écrivain :

“ Tout poète en ce monde a ses grandes faiblesses, ”

Il prit un jour fantaisie à M. Evanturel d'écrire un grand poème, sous le titre assez original, de CRANE ET CERVELLE.

Pendant une quinzaine de jours, on ne parla, à Québec, que de *Crane et Cervelle* ; et les journaux — toujours prodigieux de louanges—annoncèrent, en gros caractères, que M. Evanturel s'était décidé de livrer son poème à la publicité, mais qu'avant, il voulait qu'il fût solennellement déclamé au *Music Hall*. En apprenant cette nouvelle, tous les hommes de lettres—*jusqu'à moi*, chers lecteurs—brûlèrent du désir d'aller entendre, à la Salle de Musique, ce poème qui faisait tant de bruit.

Enfin, le jour tant désiré arriva ; la salle de musique fut littéralement encombrée. Le poème en question fut dit avec beaucoup de chaleur par M. Manguard ; notre artiste distingué, qui, par une déclamation pure et brillante, fit oublier un peu les parties faibles de la pièce. Et le lendemain, M. Evanturel recevait de tous ses amis les plus chaudes félicitations. Il était heureux et content.

Mais comme les plus grands bonheurs en ce bas monde, sont souvent de courte durée, quelques jours plus tard, un bon écrivain publia dans le *Journal de Saint Roch*, une critique très-sévère de *Crane et Cervelle*. Et, en lisant cette critique, le poète fut soudainement frappé

au cœur ; les rêves brillants que son imagination avait formée, disparurent au choc de la réalité.

Oui, je le répète, M. Evanturel est doué d'un bon talent, il possède une véritable nature de poète ; mais ce qui lui manque, c'est cette énergie fébrile, cette persévérance dans le travail, qualités essentielles du vrai poète.

Voyez Crémazie, par exemple ; à dix-neuf ans, il estropiait, on ne peut mieux, la grammaire française ; il faisait des alexandrins de dix-huit syllabes ; ne se gênait nullement de faire rimer *prune* avec *flutte*, et de manquer aux règles les plus élémentaires de la poésie ; mais à force de travail et en s'appliquant souvent le précepte du *Maître* :

Cent fois sur le métier, remettez votre ouvrage ;
Polissez-le sans cesse, et le repolissez.

M. Crémazie, dis-je, en suivant cette manière, est parvenu à acquérir la première place parmi nos hommes de lettres.

Eh bien, M. Eudore Evanturel peut, s'il le veut, en repolissant sans cesse, devenir, bientôt, l'égal des Lemay, des Crémazie, des Fréchette et des Chapman.

J. B. C.

St. Sauveur de Québec,
10 Février 1877.

[Pour le *Foyer Domestique*.]

L'ÉTUDE DE L'HOMME.



E SUIS étonné que M. Elzéar Paquin, qui paraît avoir lu pas mal d'ouvrages philosophiques ne soit pas tombé sur la philosophie de Herbert Spencer, qui n'est pas un modèle en tout, mais qui a étudié l'Homme sous tous les rapports, dans une nouvelle division philosophique, qu'il a appelé *Biologie* ou science de la Vie. Cette

division a été adoptée par un grand nombre de philosophes modernes.

Ce que je dis, n'a pas pour but de décourager l'auteur de *l'Étude de l'Homme*. Les beaux et les bons esprits se rencontrent, et M. Paquin a pu penser originalement ce que d'autres ont pensé vingt ans au-

paravant ; si son érudition est en défaut, sa bonne foi et sa perspicacité ne sont pas mises en doute. Seulement comme il peut y avoir un certain nombre de lecteurs du *Foyer* qui ne sont pas familiers avec l'histoire de la Philosophie, j'ai cru qu'il ne fallait pas les laisser induire en erreur, faute d'une correction fraternelle.

J'ai une autre petite explication à demander à M. Elz. Paquin. Dans son premier article sur l'Homme, il dit que par la pénitence nous recouvrons les privilèges de l'état d'innocence, or, ces privilèges, outre la grâce, étaient l'exemption de la souffrance, du travail pénible, de la mort ; il y a là peut-être une simple inexactitude de langage, plutôt qu'une erreur positive. Je suis heureux de fournir à M. Paquin une occasion de faire une rectification nécessaire.

UN LECTEUR DU *Foyer*.

Réponse.

Je ne réponds qu'au troisième paragraphe des bons mots et des belles phrases qui précèdent :

Après avoir lu attentivement mon premier article, et même ce que j'ai publié sur l'Homme, je n'ai pas trouvé la phrase incriminée. Si toutefois elle y était, même sans correctif, je la désavoue, car il y aurait certainement une erreur.

Elz. PAQUIN.

BONNE RÉPLIQUE.

Un frère des écoles chrétiennes descendait, l'autre jour, la rue de la Madeleine à Bruxelles.

Les trottoirs, comme on le sait, y sont étroits et laissent à peine place pour deux personnes.

Devant l'humble religieux vint tout à coup se placer d'un air provocateur, un monsieur, dont l'intention évidente était de lui barrer le passage.

—Voudriez-vous bien me laisser passer ? demande le Frère.

L'autre répond, en homme qui a fait son éducation dans la *Chronique* et dans la *Gazette* : *Je ne fais point place pour un cornichon !*

—Moi, bien ! monsieur ! réplique le Frère, qui se découvre, s'incline et poursuit son chemin par le milieu de la rue.

On voit d'ici la figure de "l'homme éclairé" qui s'est attiré cette verte mais si juste riposte à bout portant.

Bibliographie.

[Pour le Foyer Domestique.]

FETES D'YAMACHICHE.



MOUS accusons réception d'une petite brochure de 64 pages qui contient la narration d'une intéressante cérémonie à laquelle fut conviée toute la population d'Yamachiche. Comme le dit l'auteur, "cet opuscule n'est à proprement parler que le récit fidèle d'une fête mémorable qui eut lieu à St. Anne d'Yamachiche, le 18 octobre 1876."

Mais en quoi consista cette fête? Était-ce un festin, un mariage ou un baptême?—C'était la bénédiction de trois cloches neuves, achetées à Londres pour l'Eglise d'Yamachiche, cérémonie qui fournit l'occasion d'organiser dans cette paroisse une fête dont le succès a été tellement complet, sous tous les rapports, que l'auteur de cette brochure, M. Frs. L. Désaulniers, n'hésite pas à déclarer que jamais plus brillante démonstration n'a encore eu lieu dans cette localité.

On sait que l'Eglise déploie une grande solennité dans la cérémonie de la bénédiction des cloches, et les prières qu'elle récite à cette occasion sont fort belles et fort touchantes.

Que la cloche soupire en notes plaintives et lentes pour annoncer une agonie, qu'elle éclate en glas funèbres pour annoncer un trépas, qu'elle s'élançe en volées pour saluer un jour de fête, ou bien qu'elle donne le signal d'un incendie ou de la révolte, elle n'en proclame pas moins l'idée catholique de son origine et de son institution. La religion qui a trouvée une voix pour parler au peuple à toutes les heures de la nuit et du jour, pour le convoquer au saint lieu, pour réveiller dans l'âme de la multitude un même sentiment, une même émotion; la religion a forcé le peuple à recourir à cette voix dans les nécessités publiques, et alors même que la multitude, dans ses emportements aveugles, secoue et brise le joug des lois, la prière et l'émeute s'exprime

par le même organe. C'est cet organe que le peuple écoute quand la religion lui parle, c'est cet organe qu'il invoque encore lorsqu'il veut faire entendre au loin sa clameur terrible. Ainsi le temple est toujours le centre de la cité, du village, il domine toujours l'un et l'autre; toujours il préside à toute manifestation; il est l'intermédiaire entre toutes les intelligences, toutes les volontés, toutes les passions, et la cloche est aussi, comme l'orgue, la voix de la multitude: *vox populi*. La cloche établit un lien de parenté entre les habitants du village ou du hameau, quels qu'ils soient, pauvres ou riches, vassaux ou seigneurs. La cloche élève chaque jour la voix pour tous en commun, pour chacun en particulier. Il n'en est pas un seul dont elle n'ait raconté une joie ou une douleur; pas un seul dont elle n'ait annoncé la naissance, le baptême, le mariage, l'agonie, la mort. Ses sons sont quelque chose de sympathique et de pénétrant qui répond comme la voix d'une mère; elle est la parole amie qui rattache les jeunes générations aux anciennes, et qui fait d'une cité une seconde famille.

L'auteur, pénétré des divers sentiments, des différentes émotions que ressent notre âme au bruit d'une cloche, a su rendre à merveille la joie qu'éprouvèrent les habitants d'Yamachiche en assistant à la bénédiction des cloches de leur église. Nous ne pouvons mieux faire que de le complimenter sincèrement sur son œuvre, et aussi d'engager nos lecteurs à se le procurer pour se rappeler leurs jeunes années écoulées près du clocher de leur village.

GUST. SMITH.

MOIS DE MARS.

Nous avons le plaisir d'annoncer que *MM. J. B. Rolland et Fils* mettent en vente un nouveau **MOIS DE ST. JOSEPH**, contenant diverses prières et méditations sur St. Joseph, qui formeront un joli volume in-32 d'environ 275 pages. (1)

Nous ne pouvons mieux faire connaître le mérite de cet ouvrage, qu'en plaçant sous les yeux du lecteur l'approbation que Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de

(1) Prix 25 cents l'exemplaire avec poste. Remise en faveur des personnes achetant à la douzaine. Pour le diocèse d'Ottawa, s'adresser aux bureaux du *Foyer Domestique*.

Montréal a bien voulu donner à ce volume.

APPROBATION.

Nous, soussigné, Evêque de Montréal, approuvons, bénissons et recommandons à tous les fidèles de notre diocèse ce nouveau *Mois de St. Joseph*, afin de contribuer, autant qu'il est en Nous, à répandre de plus en plus la dévotion à ce puissant *Patron de l'Eglise Universelle*. Car il y a en lui tant de grandeur, tant d'amabilités, tant de grâces et de vertu qu'il ne saurait y avoir trop de livres pour le faire connaître, trop de cœurs pour l'aimer, trop de langues pour le louer.

Cet excellent opuscule est réimprimé, avec les principales pratiques de dévotion usitées dans l'Eglise, pour honorer ce glorieux patriarche, afin de répandre dans les familles chrétiennes le culte qui lui est dû à tant et à de si justes titres. Il recevra donc partout le bon accueil qu'il mérite et il deviendra le guide fidèle des âmes ferventes qui vont à *Joseph* comme au meilleur de tous les pères.

IG., EV. DE MONTRÉAL.

On ne peut rien ajouter à un tel éloge. Les âmes pieuses, les familles chrétiennes et les communautés religieuses seront heureuses de trouver dans ce livre un *Manuel complet* de prières et de diverses pratiques de piété qui aideront à faire connaître et à propager partout le culte de St. Joseph que Sa Sainteté Pie IX a nommé *Patron de l'Eglise Universelle*.

[Pour le Foyer Domestique.]

LES ÉVÉNEMENTS DE 1837-38.

par L. N. Carrier, Québec 1877.



Le nouveau livre, qui sort des presses du journal *l'Événement*, renferme moins de deux cents pages. C'est dire de suite que la mine historique de 1837-38 n'a pas été explorée dans ses profondeurs, car un très-gros volume même n'y suffirait pas, mais nous trouvons dans les études de l'auteur suffisamment de matières pour recommander l'ouvrage. Le point de vue où il se place nous semble aussi très-convenable : c'est en quelque

sorte ce que l'on pourrait appeler la politique du district de Québec durant ces fameux troubles. Le peu qui est écrit sur cette époque nous vient du district de Montréal, du sol même de l'insurrection. Puisque nos historiens veulent aborder ce sujet, aussi intéressant à coup sûr que pas un en Canada, nous aimerions à voir les enfants des deux grands districts se pousser d'émulation et mettre au jour ces pages précieuses que l'on a déjà trop tardé de nous montrer. A Mr. L. O. David, apposons de cette manière, Mr. L. N. Carrier. Il reste encore de la place pour quatre ou cinq bonnes plumes à côté de ces deux pionniers. Espérons qu'on les verra à l'œuvre bientôt et souvent.

M. Carrier est le fils du canadien qui conduisit de Québec à la frontière Dodge et Theller, évadés de la citadelle de Québec. Ce souvenir compte pour beaucoup dans l'ouvrage qu'il vient de donner au public. Nous ne pouvons que le féliciter de son affection filiale, qu'il exprime, du reste, en termes bien sentis.

La lecture de ce volume est entraînante. Les faits principaux y sont nettement dessinés, dans un langage clair et précis, et l'on sait que ces faits ne manquent pas d'intérêt. Quant aux détails, ils ne sauraient abonder dans si peu d'espace, il y en a assez cependant pour varier l'attention de temps à autre. Ce qui nous a plu davantage c'est la sagesse avec laquelle l'auteur envisage les graves événements qu'il raconte. Il n'est ni partisan ni craintif. Les jugements qu'il porte proviennent de l'étude des actes même. Ni enthousiasme, ni froideur mais un juste milieu qui fera certainement aimer son livre et le répandre partout.

B. SULTE.

A l'occasion de l'Anniversaire de l'Apparition de N.-D. de Lourdes en Février 1858.

Noble site qu'aima la Madone si pure
Oasis attrayant au milieu du désert.
Trône quo lui bâtit la main de la nature,
Ruisseau dont l'hymne aimé des tendresses mur-
Etonnante vision où l'œil plonge, se perd ! [mure,

Dites nous vos secrets, votre céleste histoire !

Autour de vous voyez ce nombreux auditoire,

Mer humaine baignant votre doux oratoire,

Ecoutant attentif les sons de votre voix !

Dites-nous la candeur, les traits de Bernadette,

Et comment la Bergère en extase, muette,

Levant vers votre grotte une angélique tête

Oui, vit Notre-Dame, une, deux, plusieurs fois !

Un temple demandant dans le lieu de son choix !

Raconter chaque jour témoin de vos miracles,

Dans votre sanctuaire et dans vos tabernacles !

Eclairer l'univers de ces divins oracles

Sainte Vierge veillant sur les petits, les rois !

X.....

Beaux-Arts.

[Pour le Foyer Domestique.]

ÉTUDES

SUR LES

BEAUX-ARTS.

IIÈME ÉTUDE.

NOTIONS GÉNÉRALES SUR LES ARTS DU DESSIN.

(Suite.)

§ II.—Lavis à teintes plates.

ES teintes plates présentent d'assez grandes difficultés lorsqu'elles ont une certaine étendue. En s'y exerçant on reconnaîtra d'abord : 1o que l'endroit où l'on applique le pinceau en commençant donne presque toujours une tache ; 2o que chaque fois qu'on abandonne une teinte, soit pour reprendre de la couleur, soit pour aller continuer une autre partie qui menace de sécher, il se fait une autre tache à l'endroit abandonné ; 3o enfin, que pour conserver la nuance, il est nécessaire de prendre toujours la même quantité de couleur avec le pinceau ; lorsqu'elle dépose, il faut la remuer, pour avoir chaque fois la même quantité de dépôt ; ou bien ne jamais enfoncer le pinceau au fond du godet, pour n'attaquer que la partie supérieure du liquide.

2. Si la chaleur de l'atmosphère est un peu considérable, il faut prendre la précaution d'humecter le papier avec le pinceau à eau avant de passer la teinte. On donne à la planchette une position inclinée, et l'on opère avec un pinceau surchargé de couleur, de manière que la partie inférieure de la teinte que l'on étend, soit constamment sur une espèce de réservoir, qu'on abaisse peu à peu, et qui doit être toujours assez rempli pour que ses bords ne puissent sécher avant que le pinceau y revienne.

3. Une grande teinte plate un peu foncée ne doit jamais être faite en une fois.

On met d'abord une première teinte très-faible, puis une seconde, une troisième, etc., en ayant soin de ne passer à une nouvelle teinte que lorsque la précédente est parfaitement sèche.

4. Pour qu'une teinte plate soit bien déccupée sur les bords, il faut avoir l'attention de tenir le pinceau presque perpendiculairement au papier. Cette précaution est particulièrement utile pour découper le côté droit, qui est une des difficultés du lavis pour les commençants.

5. Lorsqu'en posant une teinte, il arrive qu'on fasse quelques taches, soit par le défaut du papier ou pour tout autre cause, on doit les corriger en épongeant légèrement, lorsqu'elles sont plus fortes que la teinte, et en mettant avec le pinceau presque sec quelques faibles tons dans les parties les plus pâles, pour les raccorder avec le ton général.

6. Pour obtenir des teintes plates superposées, nous engageons l'élève, pour s'exercer à la dégradation de ces teintes, à prendre pour exemple un prisme ou un cylindre.

7. Pour que la dégradation soit plus sensible, et qu'elle produise un meilleur effet, on mettra quelques gouttes d'eau dans le godet chaque fois qu'on étendra une nouvelle teinte.

8. Lorsqu'on considère un objet quelconque recevant les rayons de lumières parallèles, on peut imaginer que ces rayons forment entre eux un cylindre ou un prisme qui aurait pour base le contour éclairé de l'objet. La partie qui est rencontrée par ces rayons est entièrement éclairée, et celle opposée se trouve entièrement privée de lumière. On dit alors que cette partie non éclairée est l'ombre propre du corps.

9. Si l'on suppose que ces rayons lumineux se prolongent jusqu'à la rencontre d'une surface quelconque, le contour limité par ces rayons sur cette surface, et qui alors est aussi privé de lumière, s'appelle *ombre portée*. La ligne qui sépare la partie éclairée de celle qui ne l'est pas, s'appelle *ligne de séparation d'ombre et de lumière*. Elle est toujours droite quand les surfaces sont planes ; elle peut être droite ou courbe lorsque les surfaces sont cylindriques, coniques, sphériques ou courbes.

10. En principe général, la détermination des ombres propres et portées revient à chercher le point de contact ou de rencontre d'une droite qui exprime le rayon de lumière, avec un plan ou une surface quelconque ; mais comme l'ex-

plication de ce principe, quoique paraissant d'abord fort simple, présente des difficultés dans la pratique à cause de la variété des contours des objets, nous renvoyons pour les explications les plus usuelles à un cours raisonné de dessin industriel dans lequel un grand nombre d'exemples seront d'un grand secours pour l'élève.

11. Nous engageons les élèves à tracer sur le prisme ou le cylindre de très-légères lignes au crayon qui leur serviront de guides ou directrices pour faciliter le travail régulier de la pose des teintes. Le nombre de teintes destinées à exprimer la gradation, doit évidemment varier suivant la largeur de la surface dégradante, et on comprend que plus les teintes seront multipliées, plus elles pourront être faibles, et par suite moins seront dures les lignes sur lesquelles le pinceau se sera arrêté. Nous recommandons aussi à ce sujet d'avoir le soin d'effacer les lignes au crayon après que les teintes sont bien sèches.

§ III. — Du lavis à teintes fondues.

1. Le lavis par teintes fondues est plus difficile et demande plus d'habitude que le lavis par teintes plates. Il se fait à peu près comme l'autre, au moyen d'un certain nombre de teintes plates superposées, avec cette différence, que dans le lavis à teintes plates, les teintes sont coupées net sur leurs bords, tandis que dans le lavis à teintes fondues on les dégrade à mesure qu'on les pose, avec un pinceau légèrement imbibé d'eau.

2. Les conseils que l'on peut donner dans ce genre de lavis se réduisent à recommander : 1^o de procéder avec des teintes très-pâles, car dans le cas contraire il est difficile d'enlever les taches ; 2^o que le pinceau à fondre soit le moins chargé d'eau possible, autrement le lavis prendrait un mauvais ton, et serait, comme on dit, noyé ; 3^o quand les surfaces à laver sont grandes, on doit d'abord humecter le papier avant de donner la première teinte, et ne pas attendre que cette première teinte soit bien sèche pour donner les suivantes.

3. Pour arriver à bien étendre la teinte sur le papier, on plonge le pinceau dans le godet, en ayant la précaution de bien remuer le mélange ; on essuie le trop plein du pinceau sur les bords du godet, on l'essaie au besoin sur un garde-main, non-seulement pour reconnaître si la teinte a la couleur convenable, mais encore pour affiler le pinceau. Après ces

préliminaires on procède à la pose de la teinte, en conduisant le pinceau de gauche à droite, de haut en bas, et par tranches parallèles, non interrompues, et en le guidant constamment sur les lignes de contour.

4. Nous devons observer que les couches seront d'autant plus régulières qu'on aura conservé dans le pinceau une égale quantité de teinte ; on arrive à ce résultat en ne chargeant pas trop le pinceau chaque fois qu'on l'alimente et en n'attendant pas qu'il soit complètement vide ou sec pour le renouveler. Lorsqu'on est près de terminer la couche, il est convenable de sécher le pinceau, soit en le frottant sur le garde-main, soit en le passant légèrement entre les lèvres, pour éviter l'accumulation de la teinte vers le bord.

§ IV. — Lavis en couleur.

1. Lorsqu'un dessin est destiné à être colorié, on peut d'abord le laver à l'encre de Chine, comme s'il devait rester noir. On applique ensuite sur chaque objet un ton de couleur qui lui est propre. Ce genre de lavis est facile, mais il laisse à désirer, car les contours paraissent sales, et le dessin sans vigueur.

2. Un autre moyen, qui donne un bon résultat, consiste à poser de suite, et sans teinte préalable d'encre de Chine, des tons dégradés de couleur, qui, en même temps qu'ils font ressortir la forme et le relief des objets, en indiquent encore la nature. Ce procédé a l'avantage de donner au dessin beaucoup de transparence et plus de chaleur.

3. La pose des teintes de couleur se fait exactement comme pour l'encre de Chine ; mais elle demande beaucoup plus d'habitude, surtout pour les dégradations des parties cylindriques. Dans ce cas, on commence par les teintes les plus faibles, c'est-à-dire par celles qui approchent le plus de la génératrice brisante ; et, en avançant vers la ligne de séparation d'ombre et de lumière, on fonce le ton de chaque nouvelle teinte avec un peu d'encre de Chine. Du reste, il n'est guère possible de se guider d'après des théories dans le lavis avec des couleurs. Il est à peu près indispensable d'avoir vu dessiner un bon maître.

§ V. — Composition des teintes conventionnelles pour un dessin de machine.

1. La quantité de couleur de chaque mélange dépend du goût et de l'exercice ; nous n'indiquerons ici que la couleur dominante.

2. *Fonte*.—Le ton de la fonte est un bleu violet qui se compose de bleu de Prusse, d'encre de Chine et de carmin. On fait entrer cette dernière couleur en plus grande quantité (1).

3. *Fer*.—Sur le fer on met une teinte bleuâtre composée de bleu de Prusse, de carmin, et quelquefois d'un peu d'encre de Chine. C'est le bleu qui domine.

4. *Acier*.—L'acier s'indique par le même ton que le fer, mais un peu plus clair.

5. *Plomb et étain*.—Ces métaux s'indiquent à peu près comme le fer, mais on rend le ton plus gris en mettant un peu plus d'encre de Chine.

6. *Cuivre jaune et bronze*.—Le ton du cuivre s'obtient par un mélange de gomme-gutte et de carmin, La gomme-gutte entre en plus grande quantité. Pour le bronze, on remplace le carmin par le vermillon, qui donne au ton un aspect plus brillant.

7. *Cuivre rouge*.—La teinte du cuivre rouge s'obtient par un mélange de carmin, d'encre de Chine, et d'une petite quantité de terre de sienne brûlée ; c'est le carmin qui doit dominer.

8. *Bois*.—Le bois généralement employé en mécanique étant le chêne, se représente par une teinte composée de terre de sienne brûlée, de carmin et d'encre de Chine.

9. *Cuir*.—On emploie fréquemment dans les machines pour les garnitures des pistons à eau, comme pour les courrois, des cuirs emboutis ou travaillés spécialement ; la teinte de cuir s'indique par un ton brun foncé, composé d'encre de Chine, de gomme-gutte et de carmin. On peut aussi le représenter avec un mélange de sépia ou de carmin.

10. *Pierre de taille*.—Toute maçonnerie reçoit une teinte d'un ton jaune gris composée de jaune et d'un peu de terre de sienne.

11. *Brique*.—Le ton de la brique ordinaire s'obtient avec du vermillon, auquel on ajoute un peu de carmin et de l'encre de chine. Pour la brique réfractaire, on ajoute à la teinte un peu de gomme-gutte.

(1) On trouve dans le commerce des pains de couleurs appelés *teinte neutre* (neutral teint), et gris de Payn (*Payn's gray*), qui donnent immédiatement le ton de la fonte sans autre mélange. Avec cette couleur on obtient le ton en ajoutant du bleu de Prusse.

§ VI.—Topographie au Lavis.

1. Lorsqu'un dessin topographique doit être lavé, on en esquisse d'abord légèrement toutes les parties avec un crayon bien tendre, et l'on évite de se servir de la mie de pain pour enlever les lignes inutiles, parce qu'elle graisse le papier et qu'ensuite les couleurs ne prennent que difficilement.

2. Les couleurs généralement employées pour la topographie sont l'encre de Chine, le carmin, la gomme gutte, le bleu de Prusse, la sépia et le vermillon.

3. Le mélange de ces couleurs, dans certaines proportions, donne les teintes conventionnelles employées pour la représentation des diverses parties d'un dessin topographique.

4. Il n'est guère possible d'indiquer à priori ces divers mélanges. Avant de se servir d'une teinte, il convient de l'étendre sur le bord de la feuille du dessin, et de la laisser sécher pour juger de sa nuance et de son intensité.

5. On délaie d'abord les couleurs primitives chacune dans un godet particulier, en frottant le pain de couleur jusqu'à ce qu'elles aient acquis le plus haut degré de force, sans cependant cesser d'être liquide ; puis, à l'aide d'un pinceau exclusivement destiné à mesurer les couleurs, les teintes se composent d'après les nombres indiqués plus loin.— Il y a inconvénient à laisser baigner le pain de couleur dans le godet, parce qu'il s'écaille et se granule. Cette observation s'applique également à l'encre de Chine.

6. On appelle unité ou partie la quantité de couleur que peut contenir un pinceau bien plein. On entend par pointe la quantité de couleur prise avec l'extrémité du pinceau.

7. Le pinceau doit être lavé pour chaque couleur ; il faut les tenir constamment plongés dans l'eau, pour l'empêcher de sécher et avoir plus de facilité à le nettoyer.

§ VII.—Composition des teintes pour la topographie.

1. *Fleuves et rivières*.—On lave les fleuves et rivières par des teintes claires de bleu de Prusse, posées sur les bords et adoucies en allant vers le milieu du courant. Lorsque ces teintes fondues sont bien sèches, on passe sur toute la surface des eaux une teinte plate de bleu de

Prusse bien légère et transparente. On pourrait également ménager les teintes bien légères, et filer les eaux, c'est-à-dire tracer à la plume ou au pinceau, avec du bleu de Prusse et parallèlement aux rives, des lignes fines très-serrées d'abord, et s'écartant progressivement à mesure qu'elles s'éloignent des bords.

2. *Etangs, lacs.*—Ils se lavent comme les rivières avec une teinte de bleu claire ; mais au lieu de les filer, on donne les touches horizontales toujours plus fortes du côté opposé au jour.

3. *Mer.*—La mer se traite comme les rivières, en ajoutant un peu de jaune au bleu pour donner à l'eau un ton verdâtre.

4. *Ponts.*—Les ponts en pierre doivent être lavés en passant une teinte faible de carmin entre les parallèles qui forment le parapet.

Les piles se couvrent d'un léger ton de pierre composé de gomme-gutte et d'une pointe de carmin. On traite de même l'intervalle compris entre les parapets, mais avec une teinte encore plus faible. Les ponts en bois se lavent avec une légère teinte de sépia, posées sur les mardiers du pont.

5. *Maçonnerie.*—Tous les ouvrages de maçonnerie, églises, maisons, murs, etc., ayant été mis au trait avec du carmin, on remplit les massifs avec une teinte de la même couleur mais bien plus faible, relevée par une ligne plus foncée du côté opposé au jour. Quelquefois les monuments remarquables se représentent par le plan de leurs toits, qu'on lave avec une teinte légère de bleu et d'un peu d'encre de Chine.

6. *Prés.*—Pour laver les prairies, on se sert d'une teinte vert d'herbes formée de six parties de bleu de Prusse, deux de gomme-gutte et huit d'eau. Quand le dessin est sur une échelle assez forte, on jette ça et là quelques touches larges et irrégulières de jaune et de carmin, mais très-faibles et très-légères.

7. *Forêts, bois, haies.*—Le trait étant esquissé, on passe, dans les intervalles laissés entre les masses d'arbres, une teinte plate de vert sombre et bleuâtre, composé de jaune, de bleu et d'encre de Chine. Les touffes d'arbres sont teintées de jaune du côté qui reçoit le jour, et de vert du côté opposé ; on termine en donnant des touches avec de l'encre de Chine, assez pâle pour indiquer les ombres portées. Les haies se traitent comme les bois.

8. *Arbres isolés.*—On couvre de jaune verdâtre le côté qui reçoit le jour, et de vert très-foncé l'autre côté. L'ombre, qui suivra la direction ordinaire dans une projection horizontale, sera recouverte d'une teinte légère de sépia, et devra indiquer par sa forme la nature de l'arbre.

9. *Vergers.*—Le fond reçoit une teinte plate de vert bleuâtre, et les arbres se traitent comme il a été dit pour les arbres isolés.

10. *Vignes.*—Les vignes se lavent avec une teinte plate formée de parties égales de carmin et de bleu de Prusse ; on y ajoute un peu d'encre pour lui donner le ton de la lie de vin. Les ceps et les échelas sont dessinés à la plume ou au pinceau, et les ombres indiquées par un trait d'encre de Chine donné au pinceau.

11. *Jardins.*—Pour les jardins potagers, on peut indiquer, si l'échelle le permet, les plates-bandes, les bordures, et imiter les arbustes, les fleurs en mettant sur ces parties les teintes qui leur conviennent. Si le dessin est sur une petite échelle, on met une teinte plate sur chaque carré, ayant soin de la relever par un petit trait bleu du côté de l'ombre. Quant aux jardins d'agrément, on lave les pelouses avec la teinte des prés et les massifs d'arbres avec celles des bois. Sur les allées, on met une teinte légère formée d'une partie de jaune et d'une pointe de carmin.

12. *Terres labourées.*—Elles se lavent avec une teinte légère formée de six parties de sépia, d'une partie de carmin et d'un point de gomme-gutte. On peut aussi indiquer les sillons par des lignes parallèles un peu interrompues et tremblotées.

13. *Montagnes.*—Les montagnes se lavent avec une teinte formée d'une partie d'encre de Chine, d'une partie de sépia et d'une pointe de bleu de Prusse. Le côté éclairé sera le moins foncé.

14. *Rochers.*—Ils se traitent par des teintes de différentes couleurs suivant leur nature ; les creux et les parties qui sont dans l'ombre sont indiquées à l'aide de tons foncés d'encre de Chine.

§ VIII.—Noms des couleurs anglaises et françaises.

Comme dans les deux Amériques on ne se sert généralement que des couleurs de fabrique anglaise, il est nécessaire que les élèves puissent les reconnaître

avec leurs noms français, si, par hasard, une boîte de couleurs venant de France se trouvait dans leurs mains ; voici leurs noms dans les deux langues :

EN ANGLAIS.	EN FRANÇAIS.
<i>Ultramarine</i>	Bleu d'Outremer.
<i>Cobalt blue</i>	Bleu de Cobalt.
<i>Prussian Blue</i>	Bleu de Prusse.
<i>Carmin</i>	Carmin.
<i>Vermillon</i>	Vermillon.
<i>Gamboge</i>	Gomme-Gutte:
<i>Yellow Ochre</i>	Ocre jaune.
<i>Chrome Yellow No 1</i>	Jaune de Chrome No 1.
" " <i>No 2</i>	" " No 2.
" " <i>No 3</i>	" " No 3.
<i>Burnt Sienna</i>	Terre de Sienne brûlée.
<i>Sepia</i>	Sépia.
<i>Emerald green</i>	Vert Emeraude.
<i>Prussian green</i>	Vert de Prusse.
<i>Neutral Tint</i>	Teinte neutre.
<i>Payn's Gray</i>	Gris de Payne.

Les couleurs anglaises de Newman sont bien supérieures aux couleurs françaises.

Ce tableau ne contient que celles des couleurs dont se servent les ingénieurs et les architectes.—On peut en ajouter plusieurs autres dont on trouvera les noms dans notre Etude sur l'*Aquarelle*.

Nous terminons notre deuxième Etude avec la certitude d'y avoir placé une série d'articles aussi complets que le praticien le peut désirer. Seulement, nous regrettons que cette dernière section soit peut-être un peu sèche pour le lecteur ; mais, en revanche, elle contient tous les renseignements que la jeunesse studieuse serait obligée de chercher dans un grand nombre d'ouvrages spéciaux, et que nous avons abrégés en nous servant de nos propres connaissances, c'est-à-dire, en réduisant les moyens pratiques à leur plus simple expression, sans nuire cependant à l'exécution des divers genres de dessin.

Si la forme de notre travail est nouvelle, cela tient beaucoup moins à notre caprice qu'à la situation dans laquelle nous nous trouvons de ne pouvoir, le plus souvent, nous procurer les ouvrages qui traitent des beaux-arts sous tous les points de vue. Au lieu de spécialiser, si nous pouvons ainsi nous exprimer, en un volume une seule matière, nous avons généralisé toutes les matières des beaux-arts dans un seul et même corps

d'ouvrage, de manière à conduire d'un pas assuré le praticien vers les bonnes traditions et au but que nous nous sommes tracé dès en commençant : *apprendre pour savoir,—beaucoup lire pour beaucoup connaître*. C'est précisément l'enseignement que nous avons reçu et que nous nous permettons de transmettre à la nouvelle génération du Canada. Cette même règle de conduite se retrouvera toujours dans nos prochaines Etudes.

GUST. SMITH.

(A continuer.)

LA GOUTTE D'EAU.

Sur sa tige penchée,
Une fleur desséchée
D'abandon se mourait.
Sa senteur était douce,
Mais, sous son nid de mousse,
Nul ne la respirait.

Survint une fauvette,
Qui, voyant la pauvrete
Déjà morte à moitié,
Pour cette abandonnée,
Avant le temps fanée,
Fut prise de pitié.

Aimable messagère,
Elle vola légère
Vers le prochain ruisseau,
Et de son bec humide
Dans le calice avide
Fit tomber un peu d'eau.

La fleur décolorée
But, et désaltérée
Leva sa tête en pleurs ;
Et la pure rosée
En son sein déposée
Lui rendit ses couleurs.

A l'âme solitaire
Qui languit sur la terre
Sans amis, sans espoir,
Et jusqu'au fond blessée,
Du monde délaissée,
S'affaisse avant le soir.

Pour fermer sa blessure,
Pour que la nuit obscure
Cède la place au jour,
Que faut-il ? Un sourire,
Un mot où Dieu respire,
Une goutte d'amour !

EUGÈNE DE MARGERIE.

Biographie.

[Pour le *Foyer Domestique*.]

PIERRE CHRYSOLOGUE PAMBRUN.

(Suite.)

IV.



PAMBRUN. reçut ordre vers 1825 d'aller prendre le commandement du fort des Babines, dans la circonscription de la Nouvelle-Calédonie.

Une courte description de la Nouvelle-Calédonie suffit pour démontrer que cette mission n'était ni agréable ni facile. Ce pays s'étend au sud de l'Amérique Russe et de la mer Arctique, et est borné à l'est par les Montagnes Rocheuses et à l'ouest par l'Océan Pacifique. Il est montagneux, très-boisé, et sillonné par un grand nombre de rivières, qui se jettent presque toutes dans la rivière Frazer au sud, ou dans la rivière Simpson vers le nord. Les plus hautes montagnes, couvertes de neiges éternelles, sont celles qui encadrent le lac Stewart et le lac des Babines. Le climat est assez doux d'avril à septembre, mais la neige couvre la terre depuis le mois de novembre jusqu'à la fin d'avril, et elle a dans le nord une épaisseur de plus de six pieds.

La Compagnie de la baie d'Hudson possédait huit établissements de traite dans la Nouvelle-Calédonie : New-Alexandria, le fort George, La Fourche, le lac Frazer, le lac Stewart, le fort des Babines, le lac d'Ours et le lac de la Trinité. Les sauvages qui fréquentaient ces postes étaient souvent aussi féroces que les bêtes de la forêt, et ils leur ressemblaient sous bien des rapports. Les voyageurs canadiens leur ont donné le nom de *Porteurs du Nord*, sous lequel ils sont encore connus. On attribue l'origine de ce nom au fait que ces sauvages, n'ayant pas de bêtes de somme, transportent leur bagage sur leurs épaules dans leurs voyages.

L'intrépide Mgr. Demers, le premier

missionnaire qui évangélisa ces indiens en 1841, dit qu'ils se font de misérables cahutes en terre qui n'ont qu'une ouverture par où s'échappe la fumée, et par où ils entrent et sortent eux-mêmes au moyen d'une longue pièce de bois qui leur sert d'échelle ou d'escalier. Ils sont entassés dans ces tanières autour d'un feu dont la fumée les suffoque, et dont la chaleur ne les garantit pas de l'humidité de la terre qui les entoure et sur laquelle ils sont étendus (1).

Il n'est pas étonnant que la Compagnie de la baie d'Hudson ait confié à Pambrun un poste aussi périlleux. Elle choisissait les Canadiens, en général, pour les expéditions les plus longues et les plus pénibles, et les plaçait aux postes où les Indiens se montraient le plus hostiles, et où les moyens de subsistance étaient difficiles à obtenir.

Aussi tous les *bourgeois*, Anglais, Ecosais et Irlandais, reconnaissaient qu'un seul canadien valait mieux que cinq hommes de toute autre race. Les employés canadiens l'emportaient non-seulement sur tous les autres par leur courage, leur vigueur et leur gaieté, au milieu des plus grands dangers et des fatigues les plus excessives, mais ils savaient encore inspirer une sympathie toute particulière aux sauvages avec qui ils faisaient la traite.

En revanche, la Compagnie réservait aux Ecosais ou gens d'Orkney ses comptoirs les plus avantageux, ceux qui se trouvaient par exemple à l'est des Montagnes Rocheuses, où le gibier abondait. Les robustes Highlanders faisaient pourtant exception et rivalisaient avec les Canadiens de bravoure et d'intrépidité.

Ni les dangers, ni les privations ne manquèrent à Pambrun durant son séjour dans la Nouvelle-Calédonie ; mais il sut éviter les uns et supporter les autres avec son courage ordinaire. Dans l'une de ses nombreuses courses à travers ce désert, il fit une marche vraiment extraordinaire, souvent mentionnée dans les récits des employés de la Compagnie. Il quitta Kamloops, un matin, et vingt-quatre heures plus tard, il atteignit le lac Stewart, après avoir franchi une distance de cent-cinquante milles. Cette marche est consignée dans les archives de ce dernier poste comme la plus rapide qui ait jamais été accomplie.

(1) *Rapport sur les Missions du Diocèse de Québec.* Lettre du Rév. M. Demers à Mgr. l'Evêque de Québec, 20 décembre 1847.

V.

Un jour que Pambrun faisait la traite sur les bords du lac des Babines, il dépêcha son interprète, Wankin, et un canadien du nom de Canot, au poste voisin, dans le but de ravitailler le fort. Un épais tapis de neige recouvrait le sol, et les voyageurs durent parcourir cette distance dans des traîneaux à chiens.

Ces véhicules primitifs consistent en planches légères reliées par des barres transversales, et une de leurs extrémités est relevée comme celle d'un patin pour pouvoir glisser plus facilement sur la neige. Six chiens sont parfois attelés deux par deux à chaque traîneau et peuvent ainsi parcourir quinze milles à l'heure, lorsqu'ils sont vigoureux et bien dressés à ce dur métier. Trois de ces animaux suffisent cependant pour traîner un poids de deux cents livres.

Les deux voyageurs revenaient du fort en question avec leurs approvisionnements, lorsqu'ils furent assaillis malheureusement par une bande de sauvages qui leur avaient tendu une embuscade. Ils se défendirent vaillamment, mais ils ne purent résister à la force écrasante de l'ennemi. Wankin, l'interprète, périt, victime de son courage, tandis que Canot put échapper aux coups des sauvages, dans un état de nudité presque complet, après avoir été sérieusement meurtri.

Les premiers, les chiens fidèles arrivèrent au fort des Babines, couverts de larges blessures. A leur vue, Pambrun se persuada que les voyageurs avaient été massacrés par les sauvages, et que les chiens avaient seuls réussi à se sauver, après avoir bravement défendu leurs maîtres.

A la grande surprise de Pambrun, Canot fit son apparition quelques jours plus tard. Ce n'était plus un homme, mais un véritable squelette. Que l'on imagine un homme presque nu, affreusement blessé, exposé pendant plusieurs jours à un froid rigoureux, obligé de vivre de chasse et d'herbe, et de creuser des trous dans la neige pour y prendre quelque repos, puis de parcourir à pied une centaine de milles dans de semblables conditions. Telles étaient cependant les incroyables privations que venait de subir Canot dans le but d'échapper à une mort certaine.

Là ne se termina pas la terrible aventure.

Le malheureux interprète Wankin,

avait su inspirer une vive affection à un sauvage, qui campait près de Pambrun. Or, en apprenant son funeste sort, cet indien résolut de venger son sang dans celui de ses assassins, Pour mieux atteindre son but, il alla demeurer au milieu de la bande d'indiens en question, et il saisit la première occasion favorable pour poignarder leur chef, après avoir feint pour lui la plus sincère amitié. Sa vengeance accomplie, il retourna en toute hâte au fort, bien sûr que les sauvages ne seraient pas lents à user de représailles.

A son arrivé au lac des Babines, l'indien se mit immédiatement à l'œuvre avec quelques uns de ses camarades pour se préparer à une attaque de la part de l'ennemi. Ils se construisit très-ingénuement une forteresse souterraine, en ne laissant qu'une ouverture, qui servait à la fois de porte, de croisée, de tuyau de cheminée et de meurtrière.

Ses pressentiments ne le trompèrent pas. Au printemps, l'on vit arriver une nombreuse bande d'indiens, bien décidés à massacrer les blancs du fort et les sauvages qui pourraient leur être dévoués. Ils étaient parés de leurs costumes les plus bizarres, de leurs plumages les plus voyants, et étaient armés de fusils et de flèches.

Pambrun avait malheureusement quitté le fort depuis quelques jours pour aller faire la chasse. Aussi la place n'avait pour tous défenseurs que son épouse, une parente du nom de Madame Ross, et un canadien sérieusement malade. Les deux femmes étaient réellement abandonnées à leurs seules ressources. Il leur fallait résister aux sauvages, ou bien se résigner à une mort terrible et ignominieuse. Elles n'hésitèrent pas à se défendre vigoureusement et à vendre chèrement leur vie. La maladie avait tellement démoralisé leur compagnon qu'il refusa même d'aller fermer les portes du fort, à l'approche de l'ennemi.

Les sauvages ne furent pas lents à faire leur apparition. Madame Pambrun, qui s'était préparée à leur faire une chaude réception, les accueillit avec le plus grand sang-froid. Elle les pria de prendre des sièges, puis elle leur offrit du tabac, suivant l'usage ordinaire.

Le chef refusa de fumer le calumet de la paix, et demanda où se trouvait le capitaine français. Madame Pambrun répondit qu'il était absent, et elle lui je-

ta en même temps à la face le tabac qu'il n'avait pas voulu accepter. Non contente de cette insulte sanglante, elle saisit un fusil, puis le plaçant à bout portant sur la poitrine du chef, elle lui ordonna de décamper sur le champ. Madame Ross se tenait prête de son côté à faire le coup de feu. Étonnés de leur audace, les sauvages quittèrent le fort l'un après l'autre, suivis de leur chef, qui ne voulut pas s'éloigner, cependant, sans ramasser le tabac, que Madame Pambrun lui avait jeté à la figure.

Ces derniers allèrent ensuite attaquer le pauvre indien, qui les attendait de pied ferme dans sa tanière. Cette tentative ne leur porta pas chance, car dès qu'un individu se montrait près de l'ouverture en question, une balle adroitement lancée l'envoyait dans le pays des grands manitous. Affaiblis et découragés par ces pertes, les assaillants ne furent pas lents à repartir pour leurs wigwams. Le jour même de leur départ, Pambrun, épuisé par ses courses des jours précédents, prenait quelque repos au pied d'un grand pin, au milieu de la forêt. Les indiens passèrent près de lui sans découvrir heureusement sa présence. Ce sommeil forcé lui porta bonheur, car autrement il eut fait rencontre des indiens, qui se seraient vengés sur lui de leur déconvenue.

A son réveil, Pambrun reconnut les traces des enfants des bois, et il s'empressa de se rendre au fort, en proie aux plus sombres conjectures sur le sort de sa famille. Il s'imaginait que sa maison avait été détruite et que tous ses hôtes avaient été impitoyablement massacrés. En arrivant au fort, il trouva à sa grande surprise deux femmes bien armées, prêtes à lui en disputer l'entrée. Que l'on juge de sa joie lorsqu'il apprit l'heureux dénouement de l'incursion des sauvages !

L'insuccès des sauvages, en cette circonstance, eut pour effet de les rendre en général plus bienveillants à l'égard des blancs. Ils vinrent philosophiquement à la conclusion que, là où les femmes sont si braves, les hommes doivent être terribles.

Ce trait de courage n'est pas le seul que nous pourrions citer en faveur de Madame Pambrun. En voici un autre qui fait voir son dévouement maternel : la scène se passe sur les bords de la rivière Siskatchewan, au milieu de la contrée habitée par les Pieds Noirs.

Madame Pambrun étant occupée un

jour à blanchir du linge au dehors, une vieille sauvagesse entra furtivement dans sa maison, et profita de son absence pour enlever un petit garçon, Dominique, encore au berceau. Elle emporta l'enfant, malgré ses cris, se rendit au camp des Pieds Noirs, puis le cacha dans un tas de peaux de buffles.

Revenue à la maison, Madame Pambrun constata l'absence de son enfant et ne douta pas de son enlèvement. Ses soupçons se portèrent avec raison sur la vieille squaw, dont elle recevait la visite de temps à autre. Sans communiquer son projet à personne, elle se dirigea bravement vers le camp des sauvages, et après avoir fouillé maints wigwams, elle se rendit à la tente de la vieille sorcière, où elle trouva son jeune enfant à demi enseveli sous une épaisse peau de buffle.

Sans cet acte de courage, Dominique Pambrun serait probablement aujourd'hui un grand chef Pied Noir, car les sauvages qui l'avaient fait enlever, par l'intermédiaire de la vieille squaw, n'avaient pas eu d'autre objet en vue que de l'adopter pour le mettre plus tard à la tête de la tribu.

VI

Pambrun quitta le fort des Babines, vers 1827, pour aller passer l'hiver sur les bords du lac Moose, près de la baie d'Hudson. Il parcourut cette immense distance de plusieurs centaines de lieues, en compagnie de sa famille, dans des traîneaux à chiens.

En traversant un petit lac, la glace se brisa, et trois chiens, attelés à des traîneaux, périrent dans le gouffre aboyant. Leurs cadavres furent retirés de l'eau et on les dépêça ensuite avec soin pour les faire servir à quelque délicieux repas. Leur chair fut fort goûtée par les voyageurs, et cela se comprend facilement lorsqu'on sait qu'ils avaient eu pour toute nourriture, durant l'hiver, du saumon sec et quelques lapins pour varier le menu quotidien.

Disons à ce sujet que la Compagnie de la baie d'Hudson était loin de bien nourrir ses employés. De fait, elle ne leur donnait qu'une maigre pitance. Ses voyageurs et ses trappeurs devaient se contenter de ce qu'ils pouvaient trouver aux postes ou au bout de leurs fusils. Ils ne recevaient jamais de viande de la Compagnie, et leurs rations consistaient principalement en pémican et en saumon

sec, mal préparé, souvent rance, auquel ils avaient donné le nom fort caractéristique de *bardeau*. Ce saumon avait souvent passé deux ou trois hivers dans les hangars, et il fallait le faire sécher au soleil pendant plusieurs jours pour l'amollir.

Les commis étaient mieux traités. Ils recevaient par an cent livres de fleur, quelques livres de thé et de sucre, et une certaine quantité de vins et de spiritueux. Ils conservaient en général cette boisson pour les fêtes de Noël et du Nouvel An, auxquelles tous les employés de la Compagnie prenaient part, et qui étaient invariablement accompagnées de chants et de danses très-animées.

La brigade ou *expres* qui accompagnait le convoi des pelleteries depuis Vancouver jusqu'aux Montagnes Rocheuses n'avait, par exemple, pour toutes provisions que du maïs et de la graisse souvent moisie. Les voyageurs faisaient fondre cette graisse, le soir, dans une grande marmite, au feu du campement, et s'il leur arrivait de souffrir de la faim ils en absorbaient une certaine quantité dans une écuelle.

Et pourtant quel rude service que celui des hommes qui composaient cette brigade ! Ils quittaient Vancouver vers le premier mars et traversaient les Montagnes Rocheuses au mois d'avril. Il leur fallait escalader des montagnes escarpées, couvertes d'une neige épaisse, semées de précipices affreux, traverser des petites rivières jusqu'à vingt-cinq fois dans un jour, des rapides mugissants, des dalles fameuses par leurs naufrages, de grands marais, chaque homme portant sur ses épaules une lourde charge pas moindre de cent cinquante à deux cents livres. Peu importait à la Compagnie que ses employés fussent non-seulement exposés aux plus grands dangers, mais souffrissent les plus grandes privations et les tortures de la faim. Un peu plus d'humanité n'aurait-il pas été de nature à diminuer les gros bénéfices sur lesquels comptaient les associés de la Compagnie pour pouvoir mener grand train de vie à Londres ?

VIII

La factorerie de Moose s'élève dans une jolie petite île, à environ trois milles de la baie d'Hudson. Elle n'avait pas une grande importance par elle-même, car il n'y avait pas plus de cinquante chasseurs qui venaient y faire la traite.

Mais comme ce poste se trouvait à l'extrémité de la baie, il servait d'entrepôt aux factoreries environnantes, et un navire d'Angleterre venait tous les ans y débarquer leurs approvisionnements, emportant au retour une cargaison de précieuses fourrures.

Après avoir passé un hiver au fort Moose, Pambrun reçut ordre de traverser de nouveau les Montagnes Rocheuses pour aller séjourner à Vancouver. Ce trajet se fit en novembre, à une époque de l'année où il devait être bien pénible dans cette froide contrée.

Une fois les Montagnes Rocheuses franchies, les voyageurs se rendirent à la station du Campement des Barges, situé à une quarantaine de lieues, à l'endroit où la rivière Colombie commence à être navigable.

A leur arrivée à ce poste, il était d'habitude de dépouiller un pin altier de ses branches et de ne lui laisser au sommet qu'une touffe, en l'honneur du *bourgeois*. Pour reconnaître cette politesse, ce dernier distribuait d'ordinaire une chopine de rhum à ses engagés, ce qui avait pour effet de les mettre en liesse.

Or, un voyageur ayant ainsi dégarni un pin de sa ramure, Pambrun lui ménagea une surprise qui n'égaya pas peu les spectateurs. Au moment où il entonnait le cri de triomphe, Pambrun riposta par un coup de fusil qui ne lui fit aucun mal, mais qui lui inspira une frayeur mortelle et eut pour effet de le faire descendre de l'arbre avec une rapidité vertigineuse. Pambrun avait eu la précaution d'enlever le plomb de son fusil avant de le décharger, pour éviter toute possibilité de danger. Une fois revenu de sa frayeur, le voyageur en question fut le premier à s'amuser de ce plaisant incident.

De tous les établissements de traite de la Compagnie sur les bords du Pacifique, le plus important était celui de Vancouver, que Pambrun avait été appelé à occuper pendant quelque temps. Ce fort était situé sur les bords de la rivière Colombie, à trente lieues de son embouchure, dans un endroit très-pittoresque. L'enceinte comprenait plusieurs bâtiments : les logements du gouverneur, du surintendant et des autres employés de la Compagnie, les magasins des pelleteries, différents ateliers et une chapelle catholique servant d'école.

Avant l'arrivée des missionnaires, les voyageurs canadiens se réunissaient dans cette chapelle le dimanche pour y faire

des lectures pieuses et y chanter des cantiques. La population du fort était assez nombreuse et se composait, entre autres, de cent engagés canadiens avec leurs familles.

Le fort Vancouver était spécialement fréquenté par l'importante tribu des Tchinouks. Ces sauvages avaient une prédilection particulière pour les traîtres canadiens qu'ils désignaient sous le nom de *Fransé* ou *Pasayouk*, c'est-à-dire visages blancs, les canadiens étant les premiers blancs qui aient traversé les Montagnes Rocheuses. Les Anglais étaient pour eux des *Kinjor*—corruption des mots King George—et les Américains des *Boston* ou *Souillapat*; ces derniers leur étaient encore moins sympathiques que les premiers.

JOSEPH TASSÉ.

(A continuer.)

SAINT-JOSEPH.

Premier Patron du Pays.

(Le 19 Mars.)



SAINT-JOSEPH fut le plus heureux et le plus juste des hommes, par le choix que Dieu fit de lui pour être le père nourricier du Sauveur et être l'époux de la Sainte Vierge. La conversation familière avec Jésus et avec Marie, leurs exemples, les grâces et les moyens de salut qu'il recevait à tous les moments, furent pour lui les principes d'une sainteté éminente. Il mourut, servi, consolé, animé par la Vierge, son épouse, entre les bras du Sauveur qui lui faisait espérer le bonheur qu'il pouvait lui donner.

Il est bien glorieux pour nous, habitant du Canada, d'avoir la protection spéciale d'un tel saint. On ne pouvait placer mieux le pays, que sous la protection de Saint-Joseph. Demandons à ce saint de nous continuer sa protection, et d'éloigner loin de nous, comme par le passé, le nuage noir et menaçant de la révolution et de l'impunité qui cause tant de trouble et d'alarme dans l'Europe entière.

S. D.

Agriculture.

[Pour le Foyer Domestique]

Valois-Ville, le 1er Février 1877.

Monsieur le Rédacteur,



EUILLEZ me permettre de choisir votre intéressant journal pour faire l'éloge d'un canadien-français, avec lequel j'ai eu l'honneur de faire connaissance il y a quelques jours. Ce cultivateur canadien est un Monsieur DOMINIQUE FANEUF, de St. Antoine de Richelieu.

J'ai parcouru toute la province de Québec et je suis heureux de pouvoir dire que je n'ai rencontré aucun cultivateur qui puisse aujourd'hui rivaliser avec Monsieur Faneuf, pour la manière de cultiver ses fermes et l'élevage de ses animaux. Sa bergerie se compose de vingt-cinq moutons de la plus belle espèce et de la plus recherchée; le moindre de ses montons ne vaut pas moins de douze à quinze dollars. Je puis en dire autant du contenu de ses étables et écuries. Ses cochons sont aussi très-recherchés.

Je ne pourrai non plus passer sous silence son poulailler. Mr. Faneuf aime tout ce que le cultivateur peut se procurer et aussi s'efforce-t-il en faisant de très grands sacrifices, de se procurer tout ce qui embellit la vie du cultivateur. Honneur donc à Monsieur Faneuf; que tous nos cultivateurs s'empressent de faire comme ce brave canadien et avant longtemps le Canada pourra se glorifier de réussir tout aussi bien que les autres nations.

Permettez-moi de vous remercier pour la bonté que vous avez eu de publier ces quelques lignes, j'ose espérer qu'elles seront un encouragement pour nos cultivateurs canadiens-français, et qu'ils s'efforceront de suivre le bon exemple de Monsieur Dominique Faneuf.

Votre tout dévoué,

DR. M. F. E. V.



LE FOYER DOMESTIQUE.

Ottawa, 1er Mars 1877.

Noces d'or de Pie IX.

Encore une époque solennelle dans la vie de Pie IX, encore un jour de joie et de bonheur pour l'univers catholique ; il y aura cinquante ans le 3 juin 1827, que le Père commun des fidèles recevait la consécration épiscopale.

Conservons dans nos archives les dates mémorables de cette grande et miraculeuse vie :

Naissance, 13 mai 1792.
 Prêtre.....19 avril 1819.
 Evêque..... 3 juin 1827.
 Cardinal.....14 décembre 1840.
 Pape.....16 juin 1846.

JEAN-MARIE MASTAI FERRETTI est bien l'élú du Seigneur, un de ces hommes providentiels que Dieu réserve pour les circonstances extraordinaires, un de ces pilotes rares et expérimentés à qui est confié le gouvernail de la barque de l'Eglise dans les jours de tempête et d'orage. Pie IX a toujours été plus grand que les événements. On le voit marcher d'un pas tranquille, sûr au milieu des ruines et des épaves amoncelées par les ans et la scélératesse.

Les Italianistes, les libres penseurs, les impies, enfin toute la clique des sots et des barbares modernes, ont cloué ce noble cœur au gibet permanent du Golgotha : les payens de l'antiquité lui eussent élevé des statues et consacré des autels !

Pie IX est la grande victime qui protège le monde dans ce siècle d'apostasie et de bassesse, il porte dans son âme les douleurs de toute l'Eglise, *sollicitudo omnium Ecclesiarum*. En Suisse il est exilé avec les Evêques et les prêtres du Jura ; en Allemagne il est dans les prisons de

Bismark, villipendé en France, massacré dans la Corée et le Tonking ; partout on approche de ses lèvres, qui ne savent que prier et bénir, la coupe amère du fiel et du vinaigre !

O grand et immortel Pontife ! puisse votre jubilé épiscopal vous trouver encore debout et intrépide sur le roc de Pierre ! Puissent les vœux, l'amour et le dévouement de vos fidèles enfants consoler votre grande âme, et hâter le jour heureux qui verra le 255e successeur de Saint-Pierre entonner l'hymne du triomphe et de l'action de grâce.

Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Sherbrooke doit porter aux pieds du Saint-Père la magnifique Adresse de l'Eglise du Canada, que nous sommes heureux de reproduire, ainsi que le Mandement de Mgr. l'Evêque d'Ottawa à l'occasion du Jubilé de Pie IX.

TRÈS-SAINT PÈRE,

Les soussignés, Archevêques, Evêques, Prêtres, Clercs et Citoyens de la Province de Québec, en Canada, profitant d'une heureuse occasion, se prosternent devant VOTRE PATERNITÉ et lui offrent leurs plus cordiales félicitations.

Au milieu des calamités si nombreuses et si grandes qui assaillent et affligent l'Eglise de Jésus-Christ en ce temps, entre les motifs d'encouragement et de consolation qui n'ont jamais manqué, brillent au premier rang cette protection spéciale et vraiment admirable qui couvre VOTRE PATERNITÉ.

VOTRE BÉATITUDE a vu les années de Pierre ; Elle a vu aussi les jours de Pierre et les a surpassés de beaucoup, aux applaudissements de tout l'univers catholique.

En l'année même où il a été donné à VOTRE SAINTETÉ d'ouvrir le Concile du Vatican, nous avons célébré avec joie le cinquantième anniversaire de l'onction sacerdotale qui a consacré et sanctifié ses mains qui devaient plus tard répandre la bénédiction apostolique sur des multitudes innombrables et tenir le gouvernail de l'Eglise avec tant de sagesse et de fermeté dans ces temps d'extrême difficultés.

Maintenant brille le jour du cinquantième anniversaire de Votre consécration épiscopale. Privilège très-rare, réservé sans doute par le Dieu très-bon et très-

grand, à nos temps très-malheureux, pour notre encouragement et notre consolation !

Remplis d'admiration, nous rendons grâces du fond de Notre cœur à Jésus-Christ, qui a donné à son Vicaire sur la terre de parcourir une carrière si longue, si admirable, si remplie de belles actions. Daigne le Seigneur nous accorder encore pendant de longues et très-longues années, de voir et de vénérer assis dans la chaire de Pierre, un PÈRE que nous aimons tendrement, et un DOCTEUR en qui, par l'assistance divine, réside cette infailibilité dont notre Divin Rédempteur a voulu que son Eglise jouisse quand elle définit une doctrine concernant la foi ou la morale.

Que la Vierge Immaculée pour qui Vous avez eu une piété filiale dès Votre plus tendre jeunesse, que cette Vierge Immaculée dont vous avez proclamé l'ineffable privilège, qu'Elle-même protège et défende et fasse triompher VOTRE BÉATITUDE. Qu'Elle-même obtienne du très-Sacré-Cœur de Jésus, ce que nous demandons continuellement, savoir que pour les années durant lesquelles nous avons vu le malheur, nous ayions tous ensemble, avec notre Père très-chéri, la joie de voir le glorieux triomphe de notre mère la Sainte Eglise !

Nous implorons Votre bénédiction Paternelle et Apostolique sur nous et sur tous les habitants de cette Province.

—
MANDEMENT
DE

Monseigneur l'Evêque d'Ottawa,

A L'OCCASION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA CONSÉCRATION
ÉPISCOPALE DE NOTRE SAINT-PÈRE LE
PAPE PIE IX.

—
JOSEPH-THOMAS DUHAMEL,

Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint-Siège Apostolique, Evêque d'Ottawa.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et aux Fidèles du Diocèse d'Ottawa, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Jésus-Christ est le Fils de Dieu fait homme pour nous. *Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui et il sera dans tous les siècles.* (Heb. XIII, 8.) Il a vécu trente-trois ans

sur la terre dans la pauvreté et la souffrance. Sa vie humaine a suppléé à nos moyens d'expiation ; sa vie particulière et publique a été exemplaire et irréprochable. Lorsqu'il conversait avec les hommes, il était appliqué et uni à Dieu. Toujours il a méprisé les richesses et les honneurs du monde ; toujours il a eu en horreur les plaisirs de cette vie. Si nous considérons ses vertus nous ne pouvons nous lasser d'admirer sa sagesse, sa modestie, sa retenue, sa sobriété, son humilité, sa patience, sa douceur, son zèle, son obéissance, sa charité. En effet, quelle n'a pas été sa sagesse dans ses paroles, sa modestie dans ses démarches, sa retenue dans ses regards, sa sobriété dans son manger, son humilité dans la haute réputation que lui avaient acquise ses miracles, sa patience dans les injures, sa douceur dans sa manière de parler, son zèle, son obéissance dans l'accomplissement des ordres de son Père, sa charité dans la recherche des pauvres pécheurs ! Quel saint exemple à suivre ! Quel beau modèle donné à la sainteté humaine ! Nous avons le devoir de conformer notre vie à celle de Jésus-Christ qui est le plus parfait modèle que nous puissions nous proposer. Nous n'imiterons ce modèle qu'en autant que nous l'aimerons, que nous chercherons à lui ressembler. L'amour de Jésus, la ressemblance avec lui, voilà donc les choses qui forment la sainteté complète.

Souvent nous avons pensé à l'amour que nous aurions témoigné à Notre-Seigneur si, avec notre connaissance actuelle et notre foi actuelle, nous avions pu vivre avec lui et le servir pendant les trente-trois ans qu'il a passés dans cette vallée de larmes. Notre-Seigneur a trouvé le moyen de satisfaire ce désir inspiré par l'amour et la volonté de lui obéir.

Jésus-Christ expire sur la croix, il ressuscite et monte au ciel prendre place à la droite de son Père.

Toutefois, il ne veut pas nous priver de sa présence ; il reste dans le Saint-Sacrement ; il demeure réellement et en vérité dans le tabernacle, il se place lui-même dans les mains de ses prêtres ; il repose sur notre langue et descend dans nos cœurs. Quand nous le voulons, nous pouvons jouir de sa présence qu'il se plaît à multiplier en tous lieux. Notre divin Maître habitera parmi nous, sous les voiles de l'Eucharistie, jusqu'à la fin des siècles. Cette présence si vraie pourrait servir à créer dans nos cœurs un

amour immense pour Jésus. Mais notre pauvre nature humaine a besoin de voir, d'entendre, pour aimer, pour obéir.

Aussi Jésus-Christ veut que nous jouissions, d'une certaine manière, de sa présence visible. C'est pourquoi il se fait représenter sur la terre. Il semble craindre que nous n'oublions qu'il est le divin Maître.

Maître ! c'est le nom que les disciples de Jésus aimaient à lui donner. Ils écoutaient avec un respect profond et une attention soutenue ses discours, ses maximes, ses paraboles ; ils faisaient de sa doctrine la nourriture de leurs âmes. Il faut que Jésus-Christ soit notre Maître, notre Maître réel et vivant, afin que nous puissions déposer à ses pieds notre indocilité ; que nous puissions être transportés d'amour au son de sa voix ; que nous puissions renoncer devant lui, à notre propre jugement et à nos pensées. C'est pour atteindre ce but que le Sauveur nous a donné le Pape. Le Pape est une présence visible du Dieu Maître parmi nous, puisqu'il est le successeur de Saint Pierre que Jésus-Christ avait choisi pour être son Vicaire, c'est-à-dire son représentant visible dans l'Eglise. Jésus-Christ a établi son Eglise sur Pierre et il la conduit infailliblement dans les sentiers de la vérité par son représentant. Le Pape est donc investi de la primauté de l'Eglise et son magistère est infaillible. En voici les preuves.

André, frère de Simon-Pierre, était l'un des deux..... qui avaient suivi Jésus. Il rencontra d'abord son frère Simon à qui il dit : Nous avons trouvé le Messie (c'est-à-dire Jésus-Christ). Et il l'amena à Jésus. Or, Jésus l'ayant regardé lui dit : Tu es Simon, fils de Jona ; tu seras appelé Céphas, c'est-à-dire Pierre. (Jean I, 40-42). Notre-Seigneur sait à quoi il destine ce disciple ; il commence à former son Eglise ; il désigne le fondement : vous vous appellerez Pierre. Voilà ce rocher immuable sur lequel l'Eglise sera bâtie. Ce changement de nom signifiait quelque chose qui devait se déclarer plus tard. On ne peut douter que, dès ce moment, le Sauveur destinait la primauté de l'Eglise à Saint-Pierre.

Dans une autre circonstance, il lui en fait la promesse.

Jésus étant venu aux environs de Césarée de Philippe, interrogea ses disciples et leur dit : Que disent les hommes qu'est le Fils de l'homme ? Ils lui répondirent : les uns disent que vous êtes Jean-Baptiste ; les autres, Elie ; les autres, Jérémie, ou quelqu'un des pro-

phètes. Jésus leur dit : Et vous autres, que dites-vous que je suis ? Simon-Pierre prenant la parole, lui dit : Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant. Jésus lui répartit : Tu es bienheureux, Simon, fils de Jean, car ce n'est point la chair ni le sang qui te l'ont révélé, mais mon Père qui est dans le ciel. Et moi je te dis que tu es Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Eglise et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. (Math. XVI, 13-19.)

Jésus-Christ, la vraie pierre et la force par lui-même, agira en Simon et imprimera en lui le caractère de sa fermeté, afin qu'il devienne le fondement de son Eglise. La haute prédication de la foi que Pierre vient de faire lui mérite l'indéfectibilité de la foi que Jésus-Christ lui promet un peu plus tard en ces termes :

Simon, Simon, voilà que Satan a demandé à vous cribler, comme on crible le froment. Mais moi j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point ; et toi, quand tu seras converti, affermis tes frères. (Luc XXII, 31-32).

Jésus-Christ a fait des promesses à Simon-Pierre, à celui qu'il veut avoir pour Vicaire, pour représentant. Il tiendra, il accomplira ce qu'il a promis. Une année environ s'écoule. Notre-Seigneur, étant ressuscité d'entre les morts, apparaît à ses disciples. S'adressant à Simon-Pierre, il lui dit : *Simon, fils de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci ? Il lui répondit : Oui, Seigneur, vous savez bien que je vous aime. Jésus lui dit : Pais mes agneaux. Il lui dit une seconde fois : Simon, fils de Jean, m'aimes-tu ? Pierre lui répondit : Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Pais mes agneaux. Il lui demanda, pour la troisième fois : Simon, fils de Jean, m'aimes-tu ? Pierre fut contristé de ce qu'il lui demandait pour la troisième fois, m'aimes-tu ? et il lui répondit : Seigneur, vous connaissez toutes choses ; vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Pais mes brebis. (Jean XXI, 15-17.)*

Pierre est désormais le pasteur suprême des agneaux et des brebis. Le pasteur et les ouailles lui sont soumis. C'est à lui à les paître, c'est-à-dire à les instruire, à les gouverner. Pierre vient d'expier ses trois reniements par trois actes d'un amour plus grand que celui des autres, et Jésus-Christ l'investit de l'autorité souveraine et des grâces qu'il a voulu attacher à cette dignité suprême.

Or, ce que le Prince des pasteurs et le Pasteur suprême des brebis, Notre-Sei-

gneur Jésus-Christ, a établi en la personne du bienheureux Pierre, pour la solidité perpétuelle et le bien permanent de l'Eglise, doit nécessairement et constamment subsister par l'autorité du même Jésus-Christ, dans l'Eglise qui, fondée sur la pierre, demeurera stable jusqu'à la fin des siècles. Il n'est douteux pour personne, loin de là, c'est un fait notoire dans tous les siècles, que jusqu'à notre temps et toujours, le saint et bienheureux Pierre, prince et chef des apôtres, colonne de la foi et fondement de l'Eglise Catholique..... vit, règne et juge en ses successeurs les évêques du Saint-Siège de Rome. établi par lui et consacré par son sang. C'est pourquoi chacun des successeurs de Pierre dans cette chaire possède en vertu de l'institution de Jésus-Christ lui-même, la primauté de Pierre sur l'Eglise universelle (1ère constit. dogm. Concile du Vatican, chap. II). Le Pape a donc plus qu'une charge d'inspection et de direction, il a un plein et suprême pouvoir de juridiction sur l'Eglise universelle, il a la plénitude de ce pouvoir dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Eglise répandue dans tout l'univers. Ce pouvoir est ordinaire et immédiat sur toutes les églises et sur chacune d'elles, sur tous les Pasteurs et sur tous les fidèles et sur chacun d'eux. (*Idem*. Chap. III). Le Pape est véritablement le représentant, une présence visible de Jésus-Christ. En lui obéissant c'est à Jésus que l'on obéit, on ne peut donc se tromper et il ne peut se tromper ni nous tromper : il est infaillible lorsqu'il parle *ex-cathedra*. Il parle *ex-cathedra* lorsque, remplissant la charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être crue par l'Eglise universelle. Ses définitions sont par conséquent d'elles-mêmes irréfutables et non en vertu du consentement de l'Eglise. (*Idem*. Chap. IV). Notre-Seigneur se trouve dans le Pape. Ce qui est fait au Pape est fait à Jésus lui-même. Tout ce qu'il y a de royal, de sacerdotal dans le divin Maître se trouve rassemblé dans la personne de son Vicaire, pour recevoir nos hommages, notre vénération, notre attachement, notre dévouement.

Dans ces temps de troubles et d'afflictions, il est plus nécessaire que jamais de se rappeler ces principes afin que

jamais notre foi ne défaille. Bien des difficultés seraient résolues, bien des scandales seraient évités, bien des embarras cesseraient si l'on cherchait Notre-Seigneur en tout et si nous voyions les choses telles qu'elles sont en lui et pour lui. La paix reviendrait bientôt dans le monde, si les hommes voulaient comprendre que Jésus vit dans son Vicaire et si leurs dispositions et leurs sentiments habituels à l'égard du Pape étaient tels que le demande Notre Sauveur. Pour nous, N. T. C. F., reconnaissons dans le Pape Notre divin Maître et montrons notre foi en cette présence visible de Jésus par les marques d'une soumission réelle, d'un respect profond. Aimons le Pape ; secourons le Pape ; obéissons au Pape. Saisissons toutes les occasions de lui témoigner notre dévouement, notre dévotion.

Notre-Seigneur n'a pas souffert les incommodités de la vieillesse. Le poids des années n'a jamais plissé son beau visage, la lumière de ses yeux ne s'est jamais obscurcie, la ferme virilité de sa voix ne s'est jamais affaiblie. Mais il veut être vieux dans ses Pontifes afin de recevoir dans leurs personnes les hommages dus à la vieillesse. (FABER, *devotion to the Pope*, sermon qui m'a donné la matière de ce mandement). Entre tous les Pontifes, Pie IX n'est-il pas privilégié sous ce rapport ?

N'est-ce pas lui dans la personne duquel J.-C. veut recevoir des hommages particuliers ? Comme le divin Maître, n'a-t-il pas toutes les gloires, ne souffre-t-il pas toutes les humiliations ? Quelle ne doit donc pas être notre tristesse lorsqu'il est triste ? Aussi, quelle ne doit pas être notre allégresse lorsqu'une gloire nouvelle brille dans sa personne sacrée ?

Le vingt-un mai prochain, le Saint-Père complètera ses cinquante années d'épiscopat, Marie, qu'il a proclamée Immaculée aux applaudissements joyeux de l'univers, lui obtiendra la vie jusqu'à cette date mémorable et, espérons-le, longtemps encore, afin que tous les cœurs catholiques puissent se tourner vers lui, se river davantage à la chaire de Pierre et remercier le Sauveur de nous avoir conservé ce saint Pontife, sauveur aussi, qui empêche le monde de se perdre entièrement dans le dédale des principes pernicieux qui causent partout les révolutions et tous les maux qui s'en suivent. Pour nous, nous demanderons que l'auguste Vieillard du Vatican vive jusqu'à ce que le monde soit sauvé par

le triomphe de la Sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine. Au tribut de nos prières nous ajouterons celui de nos offrandes. Le Pape, dépoüillé de ses Etats, comme autrefois Jésus de ses vêtements, doit recevoir des fideles les moyens de remplir la grande, la noble, la sainte mission de donner la paix aux hommes de bonne volonté. Redoublons de ferveur dans nos prières, Dieu se lèvera, et ses ennemis seront dissipés. Faisons pénitence puisque l'Eglise nous y invite pendant le saint temps du Carême. Déposons dans le sein des pauvres des trésors que personne ne pourra nous enlever. Pour tout dire, soyons chrétiens, soyons catholiques et l'Eternel se souviendra de son peuple, il le comblera de ses bénédictions.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, Nous avons réglé et ordonné, Nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1o Le *vingt* mai prochain, dimanche de la Pentecôte, on chantera, ou s'il est impossible de le chanter, on récitera un *Te Deum* solennel à la suite de la messe paroissiale ou conventuelle pour remercier Dieu de toutes les grâces qu'il a accordées à N. S. P. le Pape Pie IX ;

2o Une quête spéciale pour le Souverain Pontife sera faite le 11 mars prochain, dimanche de la solennité de Saint Joseph, protecteur de l'Eglise, dans toutes les églises où se fait l'office public ;

3o Le produit de cette quête Nous sera remis sans délai. Les prêtres et les communautés religieuses sont invitées à envoyer aussi leurs offrandes ;

4o Les fideles de ce diocèse sont invités à signer une adresse dont la lecture sera donnée à la suite du présent Mandement ;

5o Tous les fideles se feront un devoir d'offrir cette année les pieux exercices du mois de Marie pour obtenir du Seigneur Tout-Puissant que son pasteur privilégié, Pie IX, chante au plutôt le *Te Deum* du triomphe.

Sera le présent Mandement lu et publié au prône de toutes les églises ou chapelles, où l'on fait l'office public, ainsi qu'en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Ottawa sous notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de notre Secrétaire, le vingt-trois janvier mil huit cent soixante-dix-sept.

† J. THOMAS, Ev. D'OTTAWA.

Par Mandement,

D. F. FOLEY, Ptre., Secrétaire.

Parlement Federal.

Ottawa, 8 Février.

L'ouverture du Parlement Fédéral a eu beaucoup plus d'éclat que les années précédentes. Depuis quelque temps l'Huissier de la Verge Noire était assiégé de demandes de la part des personnes qui voulaient obtenir des cartes d'admission, et ces demandes ont été si nombreuses, qu'un bon nombre de personnes n'ont pu assister à l'ouverture de la session.

Suivant la coutume, les sièges pour les sénateurs et pour les invités, qui étaient tous occupés, étaient disposés de chaque côté de la salle et faisaient face au trône. Les sénateurs avaient endossé l'habit noir de rigueur, les juges de la Cour Suprême étaient revêtus de leurs longues robes de couleur écarlate bordées d'hermine, et les prélats portaient leurs habits d'apparat. La toilette des dames était ravissante et rehaussait l'éclat de la cérémonie.

Les galeries du Sénat étaient encombrées et ceux qui n'avaient pu se faire admettre dans la Salle, faute de place, s'étaient réfugiées dans les couloirs et à tous les endroits d'où ils espéraient voir passer Son Excellence et sa suite.

La garde d'honneur était composée de cent soldats des Gardes à pied de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous le commandement du capitaine Dunlevie, et la compagnie de cavalerie du capitaine Sparks, formait l'escorte.

A l'entrée principale des édifices du parlement, Son Excellence fût reçue par le Major Général Selby Smith, le Col. Powell, Adjudant-Général de la Milice, le Deputé Adjudant Général Jackson, et les Lieutenant-Colonels Ross, McPherson, Eagleson et Stewart et les Majors Wickstead, White et Graham.

Une salve fut tirée par la batterie de campagne du Major Graham.

A trois heures précises, Son Excellence, accompagnée par le capitaine Hamilton, A. D. C. l'Hon. E. Lyttleton, le Capitaine

F. R. Ward et les membres du cabinet, fit son entrée dans la salle du Sénat.

Son Excellence ayant pris son siège sur le trône, prononça le discours suivant en présence des membres du Sénat et de la Chambre des Communes.

*Honorables Messieurs du Sénat ;
Messieurs de la Chambre des Communes.*

Je suis heureux de convoquer de nouveau le Parlement pour la dépêche des affaires à une époque de l'année qui paraît la plus convenable pour vous.

Depuis la dernière session j'ai visité la Colombie Anglaise et j'ai été heureux d'entrer en relations avec les habitants de cette Province et d'avoir l'occasion de juger des ressources et du climat du pays.

Les explorations sur le chemin du Pacifique ont été poursuivies avec plus d'activité et à plus grands frais l'année dernière que les années précédentes, mais il a été néanmoins impossible de compléter les travaux du tracé de la ligne, et en conséquence j'ai été obligé de retarder la publication des soumissions pour la construction du chemin conformément à l'acte de 1874.

La correspondance échangée au sujet des questions pendantes entre le gouvernement canadien et celui de la Colombie Anglaise vous sera soumise.

Pendant la suspension de certaines clauses du traité d'extradition avec les États-Unis j'ai eu soin de faire observer au gouvernement de Sa Majesté combien il était important pour le Canada que ces clauses fussent mises en force de nouveau ; et de plus, j'ai fait observer qu'il était opportun de donner une plus grande étendue aux dispositions du traité qui existe actuellement.

Je suis heureux de vous annoncer que le traité est redevenu en force et qu'on négocie de nouvelles conditions qui viendront mieux aux deux pays.

On a attiré l'attention de mon gouvernement sur certaines anomalies qui existent dans la Commission Royale et dans les instructions données par le gouvernement de Sa Majesté au Gouverneur-Général, particulièrement dans cette partie qui a trait à la prérogative du pardon. Des mesures ont été adoptées pour amender ces instructions, et les documents qui s'y rapportent ainsi que ceux qui concernent le traité d'extraditions, et les documents qui s'y rapportent vous seront soumis.

Les grands travaux ayant rapport à la navigation du fleuve St. Laurent et des canaux, requis pour perfectionner le système de navigation, ont été poursuivis avec vigueur durant le cours de l'année écoulée.

Des contrats ont été accordés pour la plus grande partie des travaux du Canal Welland et du Canal de Lachine, à des conditions avantageuses pour le pays. Le coût des travaux qui ont été fait pendant les trois dernières années a naturellement augmenté la dette publique ; et bien qu'on espère que le pays soit remboursé de ces frais plus tard, je crois devoir suggérer qu'il n'est pas opportun de pousser à présent la construction de tous les travaux projetés pendant les premières années de la confédération.

Je suis heureux de vous annoncer que le chemin de fer intercolonial a été mis en opération sur tout son parcours au commencement de l'été dernier et que les résultats de cette entreprise sont aussi favorables qu'on pouvait le supposer. Un des premiers avantages résultant de l'ouverture de cette ligne a été l'arrivée et la livraison des malles anglaises à Halifax après la clôture de la navigation du fleuve St. Laurent, et je suis heureux de dire que jusqu'à présent, le transport des malles et des passagers par cette voie n'a souffert d'aucun retard pendant le trajet.

L'exhibition des produits industriels et des objets d'art du Canada à l'Exposition du Centenaire à Philadelphie, a démontré au monde entier que déjà le Canada occupe un rang élevé parmi les autres nations, comme un pays riche par son sol et ses industries.

Il est satisfaisant de voir que les frais de cette exhibition n'ont point dépassé la somme prévue. En toute justice, je dois dire que l'énergie et la sage prévoyance des commissaires de cette exhibition ont beaucoup contribué à son succès.

J'ai cru qu'il était opportun, dans l'intérêt du pays, de prendre des mesures pour que des produits du Canada fussent exhibés à l'exposition qui doit avoir lieu à Sydney, dans le pays de la Nouvelle Galles, et l'on vous demandera de voter la somme nécessaire à cette fin.

Malgré la baisse des revenus causée en partie par la diminution de nos importations, les réductions qui ont été faites cette année ont contribué à établir l'équilibre entre les revenus et les dépenses ; néanmoins une grande écono-

mie dans les dépenses est encore nécessaire pour atteindre ce but.

Je suis fâché de ne pouvoir vous annoncer le règlement final de la question des pêcheries, en vertu du traité de Washington, bien que mon gouvernement ait fait toutes les démarches possible pour amener ce résultat.

Mes commissaires ont conclu un nouveau traité avec certaines tribus indiennes du Nord-Ouest, en vertu duquel les indiens ont cédé leur droit de propriété sur une grande partie des territoires situés à l'ouest de ceux mentionnés dans le traité No. 4; et bien que certaines conditions de ce traité soient onéreuses et d'un caractère exceptionnel, j'ai néanmoins cru devoir le ratifier. Ce traité vous sera soumis.

J'ai pris des mesures pour négocier un traité avec les autres tribus qui habitent le côté Est des Montagnes Rocheuses.

Les traités avec les indiens occasionnent certainement des dépenses considérables, mais il est démontré qu'après tout, la politique du Canada à cet égard est la moins dispendieuse, si on regarde ce qui se passe dans les autres pays; c'est avant tout une ligne de conduite juste et chrétienne. Nonobstant la guerre déplorable qui se fait sur les territoires indiens aux Etats-Unis, entre les tribus et le gouvernement américain, depuis un an, on n'a nullement eu à se plaindre des indiens qui habitent le sol canadien, à peu de distance du théâtre de la guerre.

On vous demandera de prendre en considération le projet pour faire des changements à l'Acte concernant les compagnies à fonds social, afin d'empêcher à l'avenir la passation d'actes spéciaux pour l'incorporation de certaines compagnies, y compris celles qui veulent faire le commerce d'emprunter et de prêter de l'argent, en statuant qu'elles soient organisées en vertu de lettres patentes.

Mon gouvernement s'est occupé de la question de faire accorder de nouvelles garanties aux porteurs de polices des compagnies d'Assurances sur la vie, en outre de celles données en vertu de la loi actuelle, et j'espère que la mesure qui vous sera soumise sera propre à cette fin.

Une mesure vous sera soumise afin d'étendre à la navigation des grands lacs, les droits et recours en loi qui s'appliquent actuellement aux eaux qui sont

sous la juridiction de la Cour de Vice-Amirauté.

On vous demandera de modifier et de consolider les lois qui concernent les douanes.

J'ai jugé à propos de pourvoir à un système permanent d'exploration géologique, qui, jusqu'à présent a été conduite en vertu de lois temporaires du parlement, et d'en faire un département du service civil. Un projet de loi à cet effet vous sera soumis.

Des mesures concernant la modification de l'Acte concernant les poids et mesures, les lois d'accise, la marine et d'autres lois vous seront également soumises.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Les comptes de l'année écoulée vous seront soumis. Les estimés pour l'année prochaine vous seront également soumis, et j'espère que vous trouverez qu'ils ont été préparés de manière à faire face aux besoins actuels du pays et à rencontrer les frais de l'administration des affaires d'une manière convenable.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Comptant sur votre sagesse et vos talents et votre attachement aux lois du pays, j'espère que vos travaux parlementaires seront conduits de manière à assurer la prospérité au pays et la concorde à la population."

Le discours terminé, les membres de la Chambre des Communes se retirèrent et Son Excellence partit avec sa suite peu de temps après.

L'Exposition de 1878.

La première exposition publique des produits de l'industrie eut lieu en 1797, au Champ-de-Mars. Elle réunit seulement 110 exposants, elle était d'ailleurs bornée au département de la Seine.

La deuxième comprenait 38 départements et comptait 220 exposants; c'est Bonaparte, alors premier consul, qui l'installa au Louvre, en 1801.

La troisième eut lieu l'année suivante, en 1802, toujours au Louvre. Elle réunit 540 exposants, représentant 73 départements.

Les expositions suivantes se succédèrent de la façon ci-après :

1819 au Louvre.....	1,500	exposants.
1823 —	1,648	—
1827 —	1,795	—

1834, place Concorde....	2,447	Exposants.
1839, Champs-Élysées....	3,381	—
1844 —	3,960	—
1849 —	4,532	—

L'Angleterre prit alors l'initiative des expositions *internationales*. En 1851, elle réunit 14,837 exposants.

Celle qui eut lieu à Paris en 1855, en compta 24,000, et celle de 1862, à Londres, 27,466.

Quant à l'Exposition de 1867, elle dépassa toutes les autres dans une immense proportion, et nous sommes fondés à croire que celle de 1878 sera encore plus considérable que l'Exposition qui vient lieu à Philadelphie.

PIE IX.

Qu'entends-je ? quelle est cette voix fébrile mais encore sûre qui parvient à mon oreille à travers les mille bruits confus du vieux continent ? Qu'elle est cette voix qui nous dit d'espérer ? Ah ! je comprends c'est la voix du Vétéran de Rome, la voix du vieillard aux cheveux blancs, la voix du prisonnier illustre contre lequel sont déchainés l'enfer et le monde orgueilleux et pervers ! "Espérons, dit-il, souvent Dieu veille sur nous et saura déjouer les trames ourdies contre nous par nos ennemis."

Prends garde, Victor Emmanuel ; recule Garibaldi : et tremblez, vous tous, adeptes de satan, car le bras vengeur de l'Éternel est en garde à la porte du Vatican ! N'approchez, pas car des légions d'anges entourent le Martyr, tenant en mains des épées nues et flamboyantes....

St. Pierre, premier Pontife, soutient de son bras puissant la chaire sur laquelle, pour la première fois, il a dicté au monde les lois de l'Évangile.....

Il se rit de vos efforts, cloaques dégoûtant des sociétés secrètes, rebus du monde civilisé, miasmes impures sortis de la fange..... Les tempêtes que vous soulevez contre la Ville Éternelle viendront encore, en gémissant, amortir leurs vagues écumantes contre le Roc inébranlable sur lequel est assis l'immortel Pie IX ! et la chair de Pierre, couronnée des lauriers de ses fidèles enfants, restera ferme au milieu de ce cataclysme universel !

Vétéran de 1812, que ne soyez-vous là pour voler au secours de Pie IX !..... Mais, Zouaves du Pape, martyrs de Castelfidardo, je sais que vous avez fait votre devoir et que vous êtes morts en braves sur les plages lointaines de la vieille Italie.....

Zouaves Canadiens, en quittant le foyer paternel, la bénédiction et les vœux d'une mère et d'un père chéris vous accompagnaient. Les prières de tous les Chrétiens fervents montaient au ciel, à tous les instants du jour, et imploraient pour vous l'assistance divine. Et dans la tombe, vous avez emporté le souvenir de Pie IX et sa dernière bénédiction ; que vous restait-il à désirer si non d'être unis pour l'éternité à celui pour lequel vous aviez si vaillamment combattu ! J'envie votre sort, élus de Dieu, et du haut des cieux priez pour Pie IX et ses enfants.

Vive Pie IX ! Il y a encore, dans le Canada, des bras forts et vigoureux, des cœurs patriotiques, des âmes fortes, des braves qui savent voler où est le danger.. Un mot de votre bouche, Vicaire du Christ, et je suis assuré que des milliers de Canadiens se lèveraient comme un seul homme, et répondraient à votre appel en donnant leur vie pour vous..... Oui, oui, ils se lèveront fièrement à l'ombre de leur vieux drapeau sans tache, et feront, comme autrefois, à l'abri des murs troués du jeune Québec, des actions héroïques !

S'il est vrai que la jeunesse vit d'espérance, espérons, que le sort ne peut pas toujours nous accabler ; de grands événements ne peuvent manquer d'arriver, qui ouvriront à la Chrétienté de nouveaux horizons à son état actuellement si sombre.

FERDINAND RIOUX.

Instituteur.

Cacouna, Février 1877.

Moralité aux États-Unis.

On lit dans un journal canadien des États-Unis, le *Travailleur* :

"Malgré nos églises, nos écoles, nos bibliothèques, nos *Sunday schools*, nos *revivals*, etc., les crimes deviennent de plus en plus nombreux dans la Nouvelle-Angleterre, dit le *Boston Herald*. Comment pareil aveu peut-il entrer dans la tête des MM. du *Herald* ? Les philosophes de la presse, et la tourbe des *lecteurs* de tout grade, ne cessent de proclamer que l'ignorance est la cause féconde de tous les crimes. Il est entendu de tous nos libéraux, de tous les fanatiques, qu'en mettant le peuple en état de lire la Bible, la tendance au crime doit cesser. Et dans la Nouvelle-Angleterre, pays inondé de Bibles, pays couvert de maisons d'écoles,

pays de *revivals* et de *camp meetings*, les crimes sont tellement nombreux que nos pieux journalistes proclament tout haut leurs alarmes. O mânes des vieux puritains, frémissez, en voyant vos dogmes détruits par vos indignes descendants!

“ Vos églises sont nombreuses, c'est vrai, mais l'infidélité est partout et l'indifférence et le matérialisme maîtrisent et gouvernent les âmes. Vos Bibliothèques fortifient le mal en donnant à tous, sans distinction, les œuvres malsaines des popularités du jour. Vos écoles sont la cause et la source de tout le mal, parceque vous en avez banni jusqu'au nom de Dieu. Quant à vos *revivals* et à vos *camp meetings* vous-mêmes savez ce qui s'y passe. L'enfance ignore les droits de l'autorité, elle n'a pas d'éducation, et l'instruction ne la rend que plus habile et plus forte dans le mal.

“ Si nos explications n'expliquent rien ; soyez conséquents avec vous-mêmes, et donnez-nous encore des livres, et des arithmétiques et des gazettes. La vérité seule peut arrêter le mal, mais vous n'en voulez pas.

L'Echo des Deux-Mondes.

Parmi les journaux qui font honneur à la presse française des Etats-Unis, l'*Echo des Deux-Mondes* occupe une des premières places. Rédigé avec talent, sincèrement attaché aux vrais principes catholiques, bien imprimé, l'*Echo* a mérité dernièrement une bénédiction spéciale du Souverain-Pontife.

Nous remercions M. Alfred Cotté, son digne Rédacteur-en-Chef, pour ses bonnes paroles à l'égard du *Foyer Domestique* et que nous sommes heureux de reproduire.

“ Le *Foyer Domestique*, revue religieuse, littéraire, historique, artistique et agricole, publiée chaque mois à Ottawa (Canada), est une de ces œuvres trop rares de nos jours, qui ont pour but l'éducation religieuse et morale des masses et qui méritent de la part de tous ceux qui ont à cœur les intérêts du catholicisme le concours le plus dévoué et le plus actif. Depuis dix huit mois, cette revue mensuelle fourmille d'articles aussi variés qu'attrayants sur toutes les questions vitales du catholicisme, et son prix très modeste (\$2 par an) devrait lui ouvrir des milliers de portes tant aux Etats-Unis que dans les deux Canadas. Bien des Français américanisés ne connaissent que de nom la splendide colonie que le génie de Jacques Cartier a découverte et que l'ineptie de l'esclave couronné de la Pompadour laissa passer à l'Angleterre, en 1763. Or, le *Foyer Domestique* est presque entièrement rédigé par un comité d'écrivains Catholiques Cana-

diens-Français. C'est, par conséquent, un recueil tout moderne de la littérature canadienne par excellence, et nul doute que nos compatriotes des Etats-Unis ne trouvent un charme inattendu dans cette lecture mensuelle d'œuvres françaises, par le cœur et la langue, et ne finissent par y puiser une sympathie profonde pour ce peuple Canadien abandonné par la mère-patrie et qui pendant plus d'un siècle a tenu bon pour sa loi française, ses institutions françaises, et sa langue parfaitement française aussi, quoiqu'en veuillent bien dire nombre de beaux esprits habitués à railler ce qu'ils ne connaissent pas.

Nous félicitons chaudement nos confrères du *Foyer Domestique* en masse et en particulier, pour le haut ton qu'ils maintiennent dans leur entreprise religieuse et littéraire, qui nous intéresse vivement, et qui est toujours la bienvenue sur notre table éditoriale. Nous invitons tous nos lecteurs à s'y abonner eux-mêmes et à la répandre parmi leurs amis, dont les familles trouveront là une puissante ressource pour l'instruction quotidienne de leurs enfants, aussi bien que pour leur édification personnelle.”

Notre Partie Littéraire.

Nous commençons dans ce numéro la publication d'*Alvira, l'Héroïne du Vésuve*; cette nouvelle est de la plume élégante et féconde du Révd. A. J. O'REILLY DD. auteur des *Martyrs du Colisée*, des *Victimes de la Mamertine*. Le premier de ces ouvrages est rendu à sa sixième édition dans l'espace de trois ans. L'auteur a reçu les plus hautes approbations, depuis celle de Pie IX jusqu'à celle de la presse qui ne lui a pas ménagé les éloges pour la beauté de son style et les charmes du sujet qu'il a traité. *Les Martyrs du Colisée* ont été traduits en italien, en allemand, en espagnol et en portugais. M. T. P. BÉDARD en a fait la traduction française qui est maintenant sous presse.

On retrouve les mêmes qualités dans *Alvira*, excepté que l'auteur, en adoptant la forme du roman, a pu donner plus libre carrière à sa brillante imagination, tout en respectant la vérité historique, car il ne faut pas oublier que le fonds de cette histoire est vraie. On serait cependant porté à en douter, car nul roman à sensation ne présente plus d'intérêt, de situations fréquentes, extraordinaires, de vicissitudes étranges, d'aventures presque incroyables et qui donnent parfaitement raison à ce vers :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Alvira a été traduit par M. T. P. BÉDARD, auteur de *l'Histoire de Cinquante Ans*, traduction de l'excellent ouvrage de

Son Excellence Lord Dufferin " *Un voyage en yacht,*" duquel ouvrage nous avons rendu compte dans le *Foyer Domestique*, il y a quelques mois.

C'est une occasion des plus favorables pour nos agents et les amis du *Foyer Domestique* de faire de nouveaux efforts afin d'obtenir de nouveaux abonnés.

Information Particulière.

L'administrateur du *Foyer Domestique* croit devoir informer ceux que cela peut concerner, que tous les travaux inédits publiés dans le *Foyer*, en dehors de la partie éditoriale, ne sauraient être reproduits sans autorisation.

La reproduction par une feuille des Etats-Unis de l'Episode historique : *Amour et Patrie*, (sans même nous donner crédit), nous offre l'occasion de formuler cette légitime observation.

Il en devra être ainsi pour l'*Héroïne du Vésuve*.

Tous ces travaux nous coûtent de l'argent, et sont la propriété exclusive du *Foyer Domestique*, cela se conçoit.

A nos Collaborateurs.

Plusieurs écrits remis faute d'espace. Nous reprendrons, dans la prochaine livraison, le récit si émouvant et si plein de charme historique du *Fils du Martyr*, interrompu pour faire place à des matières plus pressantes, ainsi que l'*Etude sur l'Homme* et la suite de l'article bibliographique qui se rapporte au livre de M. Lemoine, sur Québec.

Société St. Jean-Baptiste d'Ottawa.

Les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers de la Société :

Président.—Dr. St. Jean, M. P.
Vice-Président.—Lieut.-Colonel Panet.
2e Vice-Président.—H. Lapierre.
Commissaire-Ordonnateur.—Stanislas Drapeau.
Trésorier.—Emmanuel Tassé.
Secrétaire-Archiviste.—Dr. Godin.
Secrétaire-Correspondant.—C. Gagné.

L'Université-Laval et Sir Francis Hincks.

L'Université-Laval a reçu de Sir Francis Hincks la copie d'un portrait du comte Elgin, ancien gouverneur du Canada.

Sur cette photographie, le comte Elgin est représenté dans son costume officiel avec la charte de l'Université en mains.

L'original de ce portrait avait été dé-

posé, comme on se le rappelle, par notre artiste, feu M. Théophile Hamel, dans les bâtisses du Parlement. Malheureusement, l'incendie est venu le détruire. C'est une copie de ce portrait que Sir F. Hincks a fait cadeau à l'Université.

Sir Francis Hincks est l'un de ceux qui ont pris un grand intérêt à obtenir pour l'Université-Laval la charte royale de 1852. Il était alors premier ministre. Ses collègues furent MM. Morin (premier ministre du Bas-Canada,) Taché, Caron, Drummond, Young, Moris, Cameron Rolph, Richards, S. McDonald et Chauveau. De ce ministère Sir Francis Hincks et MM. Drummond, Young, Richards et Chauveau sont seuls survivants.

Des fondateurs de l'Université-Laval, deux seulement sont encore survivants ; Mgr Alex. Taschereau, et M. le curé Forques, de Saint-Laurent.

Institut Canadien de Québec.

Les membres dont les noms suivent ont été élus officiers de l'Institut Canadien de Québec pour l'année courante :
Président-Honoraire.—Hon. P. J. O. Chauveau.

Président actif.—M. J. O. Fontaine.
Vice-Président.—M. L. P. Turcotte.
2e Vice-Président.—M. Arthur Vallée.
Trésorier.—M. L. P. Vallée.
Assistant-Trésorier.—M. L. P. Sirois.
Secrétaire-Archiviste.—M. A. LaRue.
Assistants-Secrétaires-archivistes.—M. Charles Vallée et M. Cyprien Labrecque.
Secrét.-correspond.—M. H. A. Turcotte.
Assistants-secrétaires correspondants.—M. Chs. Langelier et M. Edwin Turcot.
Bibliothécaire.—M. H. J. B. Chouinard.
Curateur de musée.—M. J. B. N. Proulx.
Membres du Bureau de Direction :

Le président actif, les vices-présidents, le trésorier, le secrétaire-archiviste, le secrétaire-correspondant, le bibliothécaire, le curateur de musée, Mgr. Cazeau, M. le curé de Québec, M. l'abbé L. N. Bégin, Hon. P. Garneau, MM. L. J. C. Fiset, P. J. Jolicœur, T. Ledroit, E. Remillard, H. T. Taschereau, M. P., D. J. Montambault, T. Et. Roy, Ferd. E. Hamel, V. Bélanger, C. Joncas, Cyp. Labrecque et L. P. Sirois.

Nous apprenons avec intérêt que l'Institut Canadien de Québec vient de conférer le titre de membre correspondant à l'un de nos compatriotes d'Ottawa, M. Stanislas Drapeau, en considération des services qu'il rend aux lettres par ses travaux et son esprit d'entreprise.

Mission Providentielle des Peuples.

VI

Gesta Dei per Francos.

L'Empire Romain avait comblé la mesure de ses crimes ; trente mille dieux trônaient au capitole ; le sénat avait déifié l'infamie même en la personne des Tibère, Néron, Caligula ; ce vieux colosse qui avait pendant si longtemps foulé les nations de son pied altier, et qui avait bu pendant trois siècles le sang des martyrs, tombe sous les coups des exécuteurs de la vengeance divine, et les lambeaux dispersés de son cadavre crient à tous les siècles : "Ainsi sera traité l'empire qui aura dit : *Je ne veux pas que le Christ règne sur moi.*" Entendez-vous ce cliquetis des armes, ces cris féroces qui ébranlent le nom de l'Europe et de l'Asie ? Ce sont des essaims de peuplades barbares ; les Francs, les Huns, les Vandales, les Visigoths et vingt autres ; Dieu leur a soufflé au cœur sa colère. Soudain ils quittent en mugissant leurs repaires, leurs grands bois, les ossements de leurs pères, et, poussés par un esprit qu'ils ne comprennent pas eux-mêmes, ils se ruent sur les provinces romaines.

Comprenons-le bien, ces peuples avaient deux missions à remplir : punir l'empire prévaricateur de sa révolte opiniâtre contre l'Agneau Dominateur des mondes ; puis consoler l'Eglise en devenant ses enfants dociles.

Comme aux anciens jours, Dieu va se choisir, parmi ces hordes, un peuple qui sera le sien, l'appui de l'Eglise, auquel il prêtera la force de son bras.

En l'an 496, non loin des bords du Rhin, dans les plaines de Tolbiac, un chef barbare livrait bataille à d'autres barbares ; la victoire désertait pour la première fois ses étendards, les soldats plient, il va tomber entre les mains de ses ennemis..... soudain le fier Sicambre tombe à genoux : "Dieu de Clotilde, donne-moi la victoire et tu seras mon Dieu !" L'ange a porté la prière au Dieu des armées, les Allemands sont repoussés par une force surhumaine, et la couronne de la victoire repose sur le front de Clovis, roi des Francs, l'époux de Clotilde.

La veille de Noël de la même année, St. Rémi conduisait, au milieu d'une pompe et d'une joie extraordinaire, Clovis dans l'antique cathédrale de Reims, le faisant mettre à genoux dans le baptistère, le Pontife lui dit : Fier Sicambre baisse la tête, adore ce que tu as brûlé,

brûle ce que tu as adoré—*Mitis depone colla, Sicamber ; adora quod incendisti, incendit quod adorasti.*" Un immense nombre d'officiers et de soldats francs reçurent avec Clovis l'eau sacrée et l'onction du saint chrême, le baptême et la confirmation.

C'en est fait, la nation française est sacrée dans ce grand jour en la personne de Clovis ; ce sera la *fille aînée de l'Eglise, le royaume très-Chrétien*, et, selon le protestant Gibbon, cette *ruche* faite par les évêques.

La nouvelle de la conversion de Clovis répandit la joie dans tout le monde chrétien ; l'Eglise jeta un regard de complaisance sur son royal enfant, et le pape Saint-Anastase II, lui écrivit en ces termes : "Le siège de Pierre ne peut, en cette circonstance si solennelle, refuser de se réjouir, puisqu'il voit accourir à grands pas autour de lui la plénitude des nations, et se remplir à travers les siècles le filet qui doit jeter dans la haute mer ce pêcheur d'hommes, qui est en même temps le bienheureux porte-clés de la céleste Jérusalem. Connaisant la joie du père commun, croissez en bonnes œuvres, mettez le comble à notre consolation, soyez notre couronne ; que l'Eglise se réjouisse de l'accroissement d'un tel fils qu'elle vient d'enfanter à Jésus-Christ son époux. Glorieux et illustre fils, soyez donc la consolation de votre mère, soyez-lui, pour la soutenir, une colonne de fer.....; car notre barque est battue d'une horrible tempête, etc."

Rois et gouvernements, politiciens et hommes de nos jours, prêtez l'oreille à cette parole d'Anastase qui a été, qui est et qui sera toujours la parole de l'Eglise et de la Papauté. Vous êtes, non les esclaves, comme vous savez le dire, mais les fils de l'Eglise, sa couronne, la colonne de fer qui doit la protéger contre des attaques impies.

Hélas ! dans ces heures de ténèbres et d'orgueil qui sonnent comme le son lugubre du tocsin au milieu de la société, on ne veut plus être appelé les fils de l'Eglise et de la Papauté, mais on dit à l'Eglise et à son Chef : Descends du trône où t'avaient placé nos ancêtres *ignorants*, nous sommes les maîtres, sois notre esclave, notre jouet, c'est le vieux cri de l'Archange rebelle *Non serviam* ; je ne vous obéirai pas. C'est encore le cri de l'ignoble populace du peuple déicide qui faisait retentir le prétoire de ces paroles pleines d'injustice et de cruauté : *Non hunc sed Balanam ; nous ne voulons pas*

que Jésus règne sur nous, mais Barrabas.

Les nations modernes ne veulent plus du règne pacifique de l'Oint du Seigneur, du Pape, chef de l'Eglise, à l'imitation de la Synagogue ; aussi les Barrabas règnent en Italie dans la personne de Victor-Emmanuel ; en Allemagne, dans celle de Bismark ; en Suisse, dans celle des petits tyrans de Berne ; en France, dans celle des modernes Jacobins, partout enfin, ils règnent par la Franc-maçonnerie et un libéralisme marqué du sceau de la révolte.

Qu'on nous pardonne cette digression, mais il est bon de recueillir, en passant, les précieux enseignements du passé, pour en faire le sujet de nos méditations.

La joie maternelle de l'Eglise fut d'autant plus vive, que Clovis était alors le seul prince qui fut véritablement catholique ; Anastase, empereur d'Orient, pactisait avec l'erreur eutychieenne ; Théodoric, roi des Ostrogoths, en Italie, Alaric, roi des Visigoths, etc., etc., étaient tous Ariens. Les princes anglo-saxons dans la Grande-Bretagne et les autres rois du Nord étaient encore idolâtres.

Maintenant, quelle est la mission providentielle de la nation française dans le plan divin ?

L'Eglise aura trois périls extrêmes à courir : l'Arianisme, le Mahométisme, le Protestantisme : Arius, Mahomet et Luther, les trois héros de l'erreur. Et l'Eglise vaincra par la France.

La France devra concourir encore au bonheur de l'Eglise et à l'extension de son règne ;

1^o En rendant le souverain pontificat indépendant ;

2^o En protégeant l'Eglise de sa noble épée ;

3^o En prodiguant son argent et son sang pour la propagation de la foi.

Histoire des Institutions charitables du Canada.

Nous référons nos lecteurs à l'annonce publiée sur le couvert de la présente livraison du *Foyer Domestique*, concernant la publication de l'ouvrage ci-dessus mentionné, et nous espérons que l'encouragement répondra au désir de l'auteur.

La Goutte d'Eau.

Tel est le titre de la Chansonnette qui accompagne la présente livraison du *Foyer Domestique*.

Ordination.

Dimanche, le 11, a eu lieu dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de cette ville, par Mgr. de St. Hyacinthe, l'ordination comme prêtre du révd. M. S.D.R. Desnoyers. Mgr. Moreau était assisté par les Révds. MM. Isidore Desnoyers, et Alfred Desnoyers, curé de St. Pie, oncle et frère du jeune lévite. M. Azarie Desnoyers, autre frère de ce dernier et curé d'Ely, assistait aussi à la cérémonie. C'est le troisième frère que Dieu choisit, dans cette famille privilégiée, et bien des larmes de bonheur furent versées par le bon père et la vertueuse mère de l'ordinant qui assistaient également à la consécration de leur fils.

Le lendemain, lundi, eut lieu une très-belle fête à St. Jean-Baptiste de Rouville d'où les messieurs Desnoyers sont originaires. Le nouveau prêtre eut le bonheur de dire sa première messe dans sa paroisse natale, assisté de son vénérable oncle, M. Isidore Desnoyers, et de ses deux frères comme diacre et sous-diacre. La charmante église paroissiale était décorée avec un goût exquis : à l'appel du Révd. M. Limoges, le dévoué curé du lieu, les habitants de St. Jean-Baptiste s'étaient rendus en foule au lieu saint pour être témoin de la belle cérémonie du jour et la grand'messe fut chantée avec beaucoup de solennité. L'orgue sous l'habile direction de Mlle Beïque, fit entendre ses sons harmonieux et un chœur composé de voix puissantes rendit très-bien la messe du second ton.

Le Révd. M. Ouellette, mandé à faire le sermon de circonstance, prononça une charmante et émouvante allocution sur la grandeur de la mission du prêtre et fit des allusions touchantes au bonheur dont jouit en cette circonstance la famille Desnoyers.

Cette fête était propre à impressionner vivement les paroissiens de St. Jean Baptiste et tous en conservent un agréable souvenir.—(Courrier de St. Hyacinthe).

Noces d'Or.

St Jean Deschaillons, 12 Février 1877.

Monsieur le Rédacteur,

Les lecteurs de votre intéressant journal ne verront probablement pas sans intérêt qu'aujourd'hui la paroisse de St. Jean Deschaillons toute entière a célébré six noces d'or à la fois.—Il semble qu'on vit longtemps par ici. A part notre bon vieux patriarche de cent trois ans, nous comptons parmi nous plusieurs nonogénaires, et un nombre comparativement

considérable d'octogénaires. St. Jean doit peut-être cet avantage précieux à son site élevé et magnifique audessus des bords du grand fleuve, aux superbes cours d'eau qui sillonnent la paroisse en tous sens, répandant partout la fraîcheur et la vie, à la salubrité de son climat en général; dans tous les cas, le fait consolant que je vous signale existe; et nous aimons, nous, à considérer cela comme une grande bénédiction de Dieu.

Notre belle église, œuvre du regretté M. Lahaie, avait revêtu ses plus riches ornements de fête. La balustrade était recouverte de tapis, de cierges et de fleurs et tout auprès avaient été placés douze fauteuils sur lesquels, à neuf heures précises, les vénérables héros de la circonstance vinrent lestement prendre place.

C'étaient M. Pierre Gouin, 78 ans, et Dame Marie Houde, 68 ans; M. Benjamin Paris, 77 ans, et Dame Delphine Demers, 70 ans; M. François Baron, 79 ans, et Dame Angèle Mailhot, 78 ans; M. Isaïe Couture, 72 ans, et Dame Marie Desanges Lebœuf, 73 ans; M. Isaac Chandonnet, 79 ans, et Dame Sophie Montpas, 74 ans; et M. Joseph Laliberté, 72 ans, et Dame Julie Gendron, 70 ans.

L'église était comble et le spectacle beau et touchant. Je suis sûr que tout le monde a bien prié: les vieillards, pour remercier la Divine Providence des grâces nombreuses qu'elle a bien voulu leur accorder, et nous, qui sommes encore dans la vigueur de l'âge, sans savoir ce que Dieu nous réserve, pour demander de voir aussi notre cinquantième anniversaire. Nos chantres, assez peu disposés à rencontrer des égaux, se sont, s'il est possible, mieux que jamais acquittés de leur devoir, et notre bien aimé curé, M. Casgrain, après avoir organisé avec soin toute la fête, a parfaitement chanté plusieurs cantiques choisis, entre autres "Bénéissons à jamais le Seigneur dans ses bienfaits."

M. Laliberté, de l'Archevêché, arrière-neveu de M. Isaac Chandonnet, et que nous aimons toujours à revoir parmi nous, a célébré la messe solennelle et nous a donné une très bonne instruction de circonstance.

Agréez, M. le Rédacteur,
avec mes humbles remerciements etc,
UN ASSISTANT.

A l'église de St. Joseph de Lévis avait lieu une cérémonie des plus touchantes. M. Etienne Lambert et madame Marie

Casimir Angers, célébraient le 50ième anniversaire de leur mariage.

Le Rév. M. Lambert, l'un des vicaires de la desserte St. Jean-Baptiste de Québec, et neveu du respectable veillard, a béni de nouveau l'heureux couple auquel Dieu a donné la consolation de voir le jour, hélas! si rare des noces d'or. Une grande messe solennelle a été chantée à cette occasion.

Les enfants, au nombre de 8, petits enfants, au nombre de 36, et arrière-petits enfants, assistaient à cette belle solennité, réjouissant de leur jeunesse les cheveux blancs de ces deux respectables vieillards.

M. le curé de la paroisse, le Rév. M. Fafard, a fait en cette circonstance une allocution des plus sympathiques.

Fournierville, Février 1877

Le 6 de Février la paroisse de St. Bernard, Plantagenet Sud. a été témoin d'une de ces fêtes qui laissent toujours dans les cœurs une impression profonde.

Bernard Lemieux et Angélique Bourbonnais, entourés d'une nombreuse famille, de parents et d'amis, célébraient leur nocé d'or; et en vrais chrétiens venaient de nouveau à la face des autels implorer la protection Divine et remercier l'Éternel de tant de bienfaits. Le Rév. M. Lavoie, curé d'Alfred, et parent de l'heureux couple septuagénaire, officiait à l'autel. Le chant était dirigé par le Rév. M. Boucher, curé de la paroisse, qui présidait à l'orgue. Un grand nombre de personnes assistaient à la cérémonie pour montrer l'estime qu'ils portent à Monsieur Lemieux, qui a beaucoup contribué à l'établissement de cette paroisse.

UN TÉMOIN.

Noces d'Argent.

Les canadiens de la paroisse de St. Louis du Fond du Lac., Wisconsin, ont présenté à leur curé, le Rév. Louis Daël, une adresse de remerciements et de bons souhaits, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son ordination sacerdotale que nous sommes heureux de reproduire.

Nos compatriotes de St. Louis ont bien mérité du *Foyer Domestique*, et surtout notre aimable agent, M. Nicolas Lamou-

che, président de la société St. Jean-Baptiste du Fond du Lac.

Il y avait ce jour là, (21 décembre dernier), grande messe solennelle dans l'église St. Louis et une nombreuse congrégation, parmi laquelle on comptait 10 prêtres, venus se joindre à leur confrère pour remercier le ciel des grâces accordées, et le féliciter bien cordialement.

Voici l'adresse :

ANCIEN ET VÉNÉRÉ PASTEUR.

Depuis quelques temps une voix s'est fait entendre à nos oreilles, et a pénétré avec encore plus de bonheur jusqu'au fonds de nos cœurs. Cette douce voix annonçait aux habitants de Fond du Lac, dont je suis l'heureux interprète en ce jour, que vous, leur ancien et bien vénéré Pasteur, deviez renouveler, à pareil jour, le 25^{me} anniversaire de votre glorieux sacerdoce.

C'est un bien beau jour dans votre carrière cléricale ; et c'est pour nous une bien belle occasion de vous renouveler nos sentiments de respects et de gratitude pour les soins charitables et paternels que vous nous avez prodigués pendant le temps que nous avons eu l'avantage de vivre sous votre houlette pastorale. Hélas ! faut-il qu'un regret vienne ici amoindrir la joie d'une si belle fête. C'est celui de n'avoir pas toujours profité de vos instructions du haut de la Chaire, de vos avis au sacré tribunal, de vos conseils dans nos autres rapports avec vous. Du moins, pouvons-nous vous assurer que vos paroles, toujours appréciées si elles n'ont pas toujours été mises en pratique, ne sont pas tombées dans des cœurs tout-à-fait stériles, et si elles n'ont pas produit leur effet instantanément, soyez persuadé qu'elles vivront toujours dans notre souvenir.

Révérénd Père, il y a aujourd'hui 25 ans que Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Milwaukee a posé ses mains sacrées sur votre tête pour vous introduire dans la milice de Jésus-Christ.

Il est doux en ce jour de jeter un regard en arrière ; alors, un jeune ecclésiastique fleurissait comme un jeune olivier, selon l'expression de l'Écriture, planté dans la maison du Seigneur. Aujourd'hui que voyons-nous ? Cette plante est devenu un grand arbre, ses fleurs ont produits des fruits, et quels fruits ? 25 années de vertus sacerdotales, 25 années de ce bon combat dont se glorifiait St.

Paul, en attendant la récompense promise à la foi.

Vous avez fourni une belle carrière, vous avez noblement rempli votre tâche, vous vous êtes dignement acquitté de vos devoirs. A nous maintenant de nous acquitter du nôtre en nous conformant aux vœux ardents d'un père bien-aimé qui n'a jamais voulu que notre bien.

Nous ne pouvons vous témoigner notre reconnaissance en ce moment que par des paroles : mais veuillez croire qu'elles ne sont pas seulement un vain bruit, mais l'expression de cœurs qui ne pourront jamais perdre le souvenir de vos bienfaits.

Puissiez-vous vivre encore de longues années dans l'exercice de votre ministère que Dieu se plaît à bénir. *Ad multos annos !*

NICOLAS LAMOUCHE,

Président de la Société St. J-Baptiste.

Une jolle fête.

Nous avons eu lundi soir la bonne fortune d'assister à l'une de ces petites fêtes intimes où l'empesage officiel fait place à la plus franche cordialité, etc., à la politesse la plus exquise. C'était à St. Roch, l'endroit de tout le pays peut-être, où se sont conservées plus vivaces les mœurs de nos pères venus de la Normandie et de la Bretagne.

On connaît le magnifique *Corps de Musique Indépendant de St. Roch*, fondé grâce au zèle intelligent de M. Alphonse Paré. Reconnaissants envers M. Paré, les membres de ce corps de musique avaient eu la pensée délicate de lui offrir un petit festin à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. C'est à cette petite fête que nous avons assisté lundi.

Une adresse très-flatteuse fut présentée à M. Jos. Shehyn, M. P. P., l'un des principaux bienfaiteurs de ce corps de musique. M. Shehyn répondit dans les termes les plus heureux. Parmi les invités à cette charmante réunion, l'on remarquait MM. Jos. Shehyn, Ed. Rémillard, Emile Jacot, F. E. Hudon, Chs. Langelier, A. De St. Georges, P. Mackay, Alfred Paré et Philéas Huot.

Le corps de musique, sous l'habile direction de M. Frédéric Geay, un artiste remarquable, a exécuté les plus jolis morceaux de son repertoire, entr'autres un morceau intitulé : *Québec Est*, de la composition de M. Geay et dédié à M. Shehyn.

On se mit ensuite à table où un réveil-

lon des plus succulents, dû à la générosité des membres du corps de musique fut servi aux invités. Force santés furent portées et bues avec enthousiasme, accompagnées des discours les plus piquants.

Qu'on nous permette d'exprimer ici un désir : C'est que le Corps de Musique Indépendant de St. Roch, à l'exemple de la bande de la Batterie B, se fasse entendre sur nos places publiques, quand la belle saison sera venue. Ce sera une bonne aubaine pour le public, et pour MM. les musiciens une occasion de faire apprécier leurs talents.—(Communiqué).

Errata.

Page 103, 2e colonne, 10e ligne en bas, au lieu de *contemporain*, lisez *temporaire*.

Le Corps de Musique de Beauport.

Nous voyons par les journaux de Québec que les jeunes musiciens de Beauport ont obtenu les plus beaux succès, dans les deux concerts de Lavigneur. Du coup, cette bande a pris la première place parmi les corps de musique de la vieille Capitale. On est étonné de voir le succès d'un corps de musique dont on ignorait jusque là l'existence. Voici le secret : Constitution sagement élaborée par le digne curé de la paroisse, attention apportée par leur habile professeur, M. Vézina, générosité des jeunes gens qui ont payé et les instruments et les leçons ; assiduité, travail et soumission complète aux avis qui leur sont donnés. Leurs loisirs sont entièrement consacrés à la musique.

Courage, jeunes compatriotes ; portez noblement la couronne de laurier qui ceint vos fronts et préparez-vous par le travail pour de nouveaux triomphes. Soyez toujours dignes de la belle paroisse de Beauport et des sages mentors qui veillent sur vous et conduisent vos pas dans le sentier de l'honneur et du devoir.

NOUVELLES DIVERSES.

Le 8 février, le Parlement anglais a été ouvert par la reine en personne.

Il paraît qu'il y a un déficit de \$2,000,000 dans les finances de la Confédération pour l'année dernière.

M. l'arpenteur Roy, conservateur, vient d'être élu membre du Parlement Fédéral pour Kamouraska. Le nouveau membre remplace l'Hon. M. Pelletier, nommé sénateur, et siégeait au Parlement provincial pour le même comté.

M. Israël Tarte, rédacteur-en-chef du *Canadien*, vient d'être élu membre du parlement provincial de la Province de Québec pour le comté de Bonaventure.

Le jour de la solennité de la Purification, Sa Grandeur Mgr. Duhamel, donnait le saint habit à deux jeunes postulantes du couvent du Bon Pasteur de sa ville épiscopale.

Nous sommes heureux d'apprendre que le Dr. M. F. E. Valois a été ré-engagé de nouveau comme Inspecteur en chef de l'Assurance Agricole d'Ottawa. Nous ne pouvons que féliciter les directeurs de cette compagnie de cet heureux choix, car le Dr. Valois est reconnu pour être l'un des employés le plus habile et le plus connu de la Province de Québec.

Le 84e anniversaire du 21 janvier 1793, a eu lieu, à la chapelle Expiatoire, la cérémonie funèbre en l'honneur de l'infortuné Louis XVI. Plus de six mille personnes ont assisté aux messes qui ont été dites depuis sept heures du matin jusqu'à midi.

ITALIE.—L'Empereur du Brésil a été reçu en audience par le Pape. Dans une entrevue tout à fait cordiale, Sa Sainteté a dit qu'elle croyait être à même de rétablir au Brésil l'harmonie religieuse, qui a toujours fait la gloire de ce pays. L'Impératrice était présente.

Les évêques de Vérone, Lyons, Rheims, Vienne, Salzbourg, Saragosse et Santiago, et les ecclésiastiques italiens, Mgrs. Nina, Barreti, et Luigi doivent être élevés au cardinalat dans le prochain consistoire.

Le Rév. Colleth, ministre baptiste à Ringstead, bien connu par ses "Lectures" sur le spiritualisme vient d'entrer dans l'Eglise catholique, ainsi que le Rév. Robert Wing, Hull (Yorkshire.)

Le fameux théologien de l'Eglise presbytérienne, le Rév. Cochrane, de Cupan,

(Ecosse) s'est également converti au catholicisme

Nouveaux Agents.

Aylmer.....Ottawa.....J. L. Dumouchello
Berthier (en haut) Berthier... R. E. Pelland
Buckingham.....Ottawa.....Thos. Déchène, Inst.
Nashua.....NewHaven...Joseph Landry
Pointe-Claire.....J. Cartier...Dr. F. E. Valois, M. D.
Saint-Laurent.....Hochelaga...Dr. I. LeCavalier, M. D.
Sandy Bay.....Rimouski...Prosper Paradis, March.
Vermillionville...Louisiane...A. H. Mourrier, jr.

MEMORIAL NECROLOGIQUE.

La Mère et l'Ange Gardien

IN MEMORIAM

*Louis-Joseph-Amédée Cadieux, décédé le 3 février,
après 35 heures de maladie, à l'âge
de 7 ans et un mois.*

LA MÈRE.

Que deviendrai-je, hélas ! mes cris sont superflus,
Je le rappelle en vain, mon cher Louis n'est plus !
L'écho seul répond aux accents de ma douleur,
La mort cruelle a fané ma belle et tendre fleur.

L'ANGE GARDIEN.

Brillante sur sa tige, à l'abri de l'ouragan.
Ton Louis vit encore où le ciel est sans nuage
Là, rien ne saurait flétrir et sa guirlande d'immor-
telles,
Et sa beauté ravissante à l'ombre de mes ailes.

Mad. J. H. MAHON.

Ottawa, Février 1877.

Elle est au Ciel !

A MA SOEUR

Marie Georgiana.....,

DÉCÉDÉE LE 18 JANVIER 1877.

Je voudrais en ce jour, O ma sœur bien-aimée,
Tirer de ma lyre, les chants peu harmonieux
Que je chantais jadis, dans nos moments heureux ;
Lorsque parfois nous allions à une heure marquée,
Nous amuser ensemble dans les vastes prairies
Et reveiller l'écho de nos voix réunies.

Je voudrais bien, aussi, redire en souriant
Les jolis entretiens, les paroles sans nombre,
Histoire charmante, mais quelque fois sombre,
Que nous mêlions, je crois, au récit émouvant ;
Écoutant de même le ramage de l'oiseau
Se joignant en harmonie au murmure du ruisseau.

Mais ma lyre attristée se refuse, oh ! malheur,
A redire en secret nos plaisirs d'enfance ;
Elle ne rend plus, ma sœur, ce doux chant d'espé-
rance,

Qui me faisait heureux dans le temps de douleur,
Et remettait la paix dans mon âme brisée,
Qui ne sera jamais de ta perte consolée !.....

Tu es allée au ciel, O mon ange chéri
Recevoir sur ton front la couronne immortelle,
Et jour avec tes frères de la gloire éternelle ;
Apparaissant sans tache au royaume béni
Et presque aussi brillante, aussi fraîche même,
Que lorsque tu sortis des eaux du baptême.

MAURICE.

St. Roch, Québec,
Février 1877.

Madame Racine.

Décédée, le 3 février courant, à l'évêché de Sherbrooke, Marie-Louise Pepin, veuve de M. Michel Racine, âgée de 87 ans 2 mois 14 jours.

Madame Racine était la mère de Mgr. l'Évêque de Sherbrooke, de M. le Grand-Vicaire Racine, de Chicoutimi ; de feu Messire Michel Racine, vicaire de St. Roch de Québec.

Les funérailles ont eu lieu à St. Ambroise au milieu d'un concours considérable. L'église était toute tendue de deuil. Le service funèbre a été célébré par Mgr. Racine ; et l'absoute a été faite par Mgr. l'Archevêque Tashereau.

Parmi les membres du clergé on remarquait : Monseigneur Cazeau, M. le Grand-Vicaire Dufresne, le Curé de Québec, M. le Grand-Vicaire Hamel, M. Plamondon, M. Lepage, M. Beaudry, curé de Charlesbourg ; M. Lemoine, chapelain des Ursulines ; M. Bonneau, chapelain des Sœurs de la Charité ; M. Sasseville, curé de Ste. Foye ; M. Boucher, curé de St. Ambroise ; M. Giroux, son vicaire, MM. Adolphe et Cyrille Légaré, M. Marcoux, du Séminaire.

À l'Eglise Saint-Jean-Baptiste, au faubourg St. Jean, un service a été chanté pour le repos de l'âme de la défunte. L'église était remplie de fidèles venant joindre leurs larmes à celles de leur ancien pasteur, et prier pour sa mère bien-aimée.

R. I. P.

Hector Hébert.

Nous apprenons avec regret la mort de M. Hector Hébert, caissier de la Banque Consolidée du Canada, à Montréal, arrivée le 5 février dernier, après une maladie soufferte avec la résignation d'un fervent chrétien. Il n'était âgé que de 36 ans.

Benjamin Filteau.

A St. Nicolas, à la résidence de son père, le 7 février, est décédé M. Benjamin Filteau, âgé de 35 ans. Il laisse une femme et trois enfants pour déplorer sa perte.

BULLETIN DES ANNONCES.

Comme le *Foyer Domestique* pénètre dans toutes les Paroisses et Villes de la Province de Québec, et autres Centres français du Canada, on a résolu de publier sur le COUVERT DU **Foyer** les Annonces des Marchands et Industriels qui nous seront adressées, à raison de 10 cents par ligne, pour la Vère insertion, soit \$2.50 pour un carré de 25 lignes, et moitié prix pour chaque insertion subséquente.

En voie de Publication.

HISTOIRE
DES PRINCIPALES
INSTITUTIONS CHARITABLES,
DE
Bienfaisance et d'Education
DU
CANADA,
Depuis leur Fondation jusqu'a nos jours,
PAR
STANISLAS DRAPEAU.

L'INTÉRÊT qui s'attache aux Œuvres que cet Ouvrage doit relater inspire l'idée d'en tenter la publication coûte que coûte.

Inutile d'ajouter que le lecteur sérieux ne lira pas sans quelque profit ce tableau profondément touchant des actes de miséricorde et de bienfaisance qui s'accomplissent tous les jours dans le silence et dans l'ombre, et au récit desquels les âmes compatissantes sauront y trouver beaucoup de charme et l'exemple de quelque vertu particulière.

On est heureux de signaler que ce projet de publication a su mériter l'APPROBATION de l'Épiscopat du Canada.

L'Ouvrage formera Cinq Volumes, illustrés de *Portraits, Gravures, Plans, etc., etc.*, et sera publié en VINGT LIVRAISONS de 150 pages chacune, à raison de \$1.00 par chaque Livraison, les frais de poste compris. Quatre livraisons formeront un volume d'environ 600 pages.

La 1ère livraison paraîtra le 1er Juin prochain, et chaque livraison subséquente de trois mois en trois mois, afin de faciliter les souscripteurs dans le paiement fixé pour chaque livraison.

L'ouvrage ne sera publié qu'en Français, et il ne sera adressé qu'aux personnes qui ont déjà souscrit ou qui souscriront d'ici au 1er Juin prochain. Le paiement ne sera requis qu'après la réception de chacune des Livraisons.

On sollicite les personnes désireuses d'encourager cette publication à bien vouloir nous transmettre leurs noms le plus tôt possible, car le tirage sera proportionné au chiffre des demandes.

Quant aux conditions du Prospectus de 1872, elles sont annulées.

S'adresser, par lettre, à

STANISLAS DRAPEAU,
Bureaux du *Foyer Domestique*, OTTAWA.

LA
GAZETTE DES FAMILLES

Canadiennes et Acadiennes.

[8e année.]

NOUS appelons l'attention et la sympathie des lecteurs sur la publication ci-haut mentionnée. Cette Revue, spécialement destinée aux familles, est imprimée et publiée à Ottawa, par M. l'abbé E. GUILMET, rédacteur-proprétaire, et elle paraît le 15 de chaque mois, par livraison de 32 pages, in-8vo., formant chaque année un magnifique volume de 384 pages de matières à lire des mieux choisies.

ABONNEMENT :— Seulement 60 centins par année.

On s'abonne chez tous les Maîtres de poste, et plus particulièrement chez le soussigné, par lettre.

E. Guilmet. Ptre.,

Rédacteur-Propriétaire.

Ottawa, 1er Février 1877.

F. MARTINEAU,

Nos. 501 et 505,

RUE Ste. CATHERINE,

A toujours en mains un assortiment complet

d'Huiles,
Peintures,
et vitres,

de toutes espèces et qualités qu'il vend à des conditions favorables, et à des prix extrêmement réduits.

On sollicite une visite.

Montréal, Janvier 1877.

Alexandre Caron,
AGENT D'ASSURANCE

Contre le Feu, les Accidents et sur la Vie.

Se charge de la collection des comptes, ventes des terres, etc., à des taux

TRÈS MODÉRÉS.

S'adresser au Bureau de Poste de la Rivière du Loup (en Haut), Province de Québec.

Imprimerie du "FOYER DOMESTIQUE."

L'Administration du FOYER DOMESTIQUE à fait l'acquisition d'un matériel d'IMPRIMERIE très étendu, et des mieux choisis, qui lui permet d'entreprendre l'impression de toutes espèces d'ouvrages, dans les deux langues, telles que *Blancs de Notaires, Avocats, Greffiers, etc., Factums, Têtes de Comptes, Circulaires, Programmes, Affiches, Lettres, Funéraires, Cartes de Visites et d'Affaires, etc., etc.* Le tout exécuté avec soin, élégance et promptitude.

L'Administration se charge également des ouvrages de luxe, tels que *Livres, Brochures, Lettres de Faire-Part, Chèques, etc., etc., etc.* Imprimés en Or, Bronze, Argent, et divers autres couleurs.

A DES PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

Elle expédie dans toute les parties du Canada et des Etats-Unis. FRANC DE PORT, tous les ouvrages qui lui sont confiés, aussitôt qu'ils sont imprimés.

S'adresser à l'imprimerie du

Foyer Domestique.

Encoignure des rues Sussex et Murray. OTTAWA.

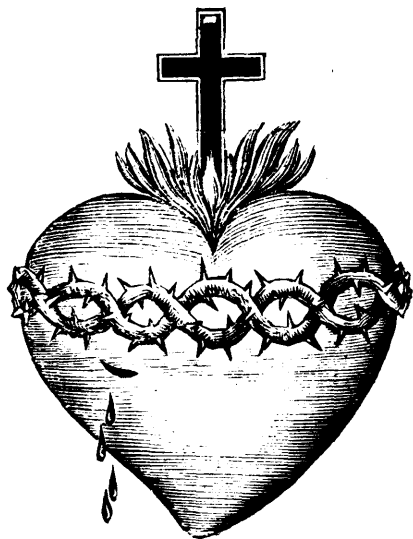
UN SPECIMEN sera imprimé aussitôt que possible et en attendant on sollicite le patronage des hommes d'affaires et du public en général.

GRANDE LOTERIE DU SACRÉ-CŒUR.

CETTE loterie, destinée à venir en aide à trois grandes œuvres catholiques : le Carmel, le Collège Commercial des Frères des Ecoles Chrétiennes et l'Eglise de l'Immaculée-Conception, est hautement approuvée par Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal.

Elle est sous le patronage de l'Hon. Juge COURSOUL, Président du Comité du Sacré-Cœur, des Honorables J. A. CHAPLEAU et GÉDÉON OUMET, de L. A. JETTÉ, M. P., B. A. E. HUBERT, protonotaire, C. A. LEBLANC, Sbérit, R. H. TRUDEL, M. D., M. P. RYAN, J. O. DEVLIN, Alfred LAROCQUE, Sr., C. S. RODIER, Pierre l'ESPERANCE et de Michael STEWART, Ecrs., sous la surveillance des membres des trois comités.

Valeur de la Loterie.



1 Bourse en Or de	\$10,000 00	\$10,000 00
1 do do	2,000 00	2,000 00
1 do do	1,000 00	1,000 00
1 do do	500 00	500 00
5 do do	100 00	500 00
5 do do	50 00	250 00
25 do do	10 00	250 00
300 lots à bâtir, valeur moyenne.....	500 00	150,000 00
250 chasubles, de toutes les couleurs, plusieurs en drap d'or.....	24 00	1,200 00
20 ciboires,	20 00	400 00
42 calices,	18 00	756 00
8 encensoirs	6 00	48 00
12 ostensoirs	32 00	432 00
12 paires de burettes	6 00	72 00
12 garnitures d'autel de toutes les couleurs.....	30 00	360 00
290 objets do do	3 00	870 00
1000 objets do do	2 00	2,000 00
2000 objets do do	1 00	2,000 00
1 bénitier	4 00	4 00

\$272,782 00

Toutes les plus sages précautions ont été prises pour que cette loterie s'effectue avec la plus stricte honnêteté ; le comité de direction est composé d'un prêtre, du Visiteur Provincial des Frères des Ecoles Chrétiennes et de plusieurs citoyens d'une loyauté parfaite, qui président à toutes les affaires de la loterie, et le Directeur-Gérant a fourni un cautionnement considérable.

Le public sera tenu au courant de la marche de cette immense entreprise, par la voie des journaux.

Les Billets sont en vente au bur au du Directeur-Gérant.

Le onzième billet est donné à ce qui en achète ou en vend dix.

Tout billet qui ne porte pas les signatures de F. X. Lanthier, Ecr., président du Comité de Direction ; Benjamin Clément, Ecr., secrétaire-trésorier du bureau de Direction et de F. X. Cochue, Ecr., Directeur-Gérant, ainsi que le cachet de la loterie du Sacré-cœur, est une contrefaçon et les porteurs des billets contrefaits seront sévèrement punis. Le jour du tirage est fixé au 15 Aout 1877.

Nombre des Billets : 400,000 — PRIX DU BILLET..... \$ 1.00

Toutes communications par la maille devront être adressées franchises de port au Directeur-Gérant.

F. X. COCHUE.

No 256, rue Notre-Dame, Montréal.

1er Juillet 1876.—6f.

EN VENTE

Les 1er et 2ème volumes du

FOYER DOMESTIQUE,

PRIX.—Souscripteurs \$1.00.—Non

Souscripteurs \$1.50, chaque volume.

Ottawa, 1er Février 1877

Agents du "Foyer Domestique."

MONTREAL.

QUÉBEC.

M. IGNACE C. ST. AMOUR,

M. J. O. FILTEAU,

NO. 139 RUE PANET.

No. 35, RUE RICHELIEU.